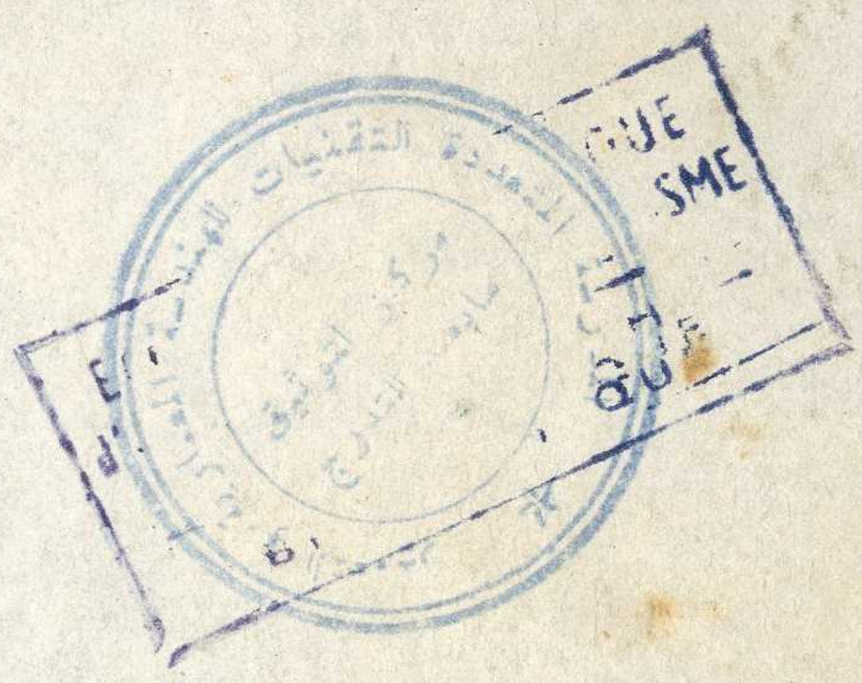
Ministère Délégué aux Universités

Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

T. 95
T. 042/B

MAGISTER DIRIGE PAR J. J. DELUZ

JURY :



EXCLU DU PRET

GESTION URBAINE ET IDEAL URBANISTIQUE

L'exemple d'Alger 1954/1962

A. BOUNAB

Juin 1991 E.P.A.U.

EXCLU DU PRET

ECOLE POLYTECHNIQUE
d'ARCHITECTURE & d'URBANISME
— EL-HARRACH —
BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE

Notre travail porte sur le concept de gestion urbaine. L'intéret pour cette question avait été suscité par l'étude de la structure urbaine du plateau des Annassers (PA) lors de notre projet de diplôme en architecture. Nous pressen tions alors un tracé architectural sans être en mesure de l'expliquer de façon cohérente et fine. N'ayant pu trouver les éléments de réponse, il en resta un sentiment de frus tration et de malaise vis à vis du site...

Aussi, lorsque plus tard nous choisissons le P.A comme point d'ancrage d'une étude méthodologique, notre objectif premier visait la restitution méthodique du tracé architectural de la cité.

Puis trés vite, nous nous sommes aperçu que ce tracé avait connu de nombreux remaniements non pour des raisons internes de la conception architecturale, mais à cause de rapports conflictuels entre la forme d'urbanisation induite par le plan de Constantine et l'idéal urbanistique porté par les promoteurs du projet.

La nature de ce conflit relève d'une problémati- que ancienne et spécifique de l'urbanisme d'opération : lorsque les précurseurs du mouvement de l'architecture moderne avaient butté sur ce problème, l'unanimité s'était faite autour de la nécessité d'organiser, de coordonner et de

généraliser les actions d'urbanisme. Mais partant d'une même démarche pragmatique et expérimentale, les voies vont se diviser quant aux moyens de réduire ce conflit.

Deux branches opposeront leurs thèses - et par la même préciseront leur idéal urbanistique-la première,issue de la Société Francaise d'Urbanisme (S.F.U) cherchera à inscrire son action à l'intérieur des organes centraux et locaux des administrations voyant par là le moyen de contourner la difficulté.

La deuxième, celle des C.I.A.M, Congré International de l'Architecture Moderne, posera le problème du projet de société à travers les finalités urbanistiques et préconisera la réduction totale des formes d'urbanisation à l'idéal urbain.

Mais si les trajectoires des architectes protagonistes de ces deux cultures urbanistiques vont souvent se croiser au fil de leurs actions, c'est la première qui retiendra notre attention. Car la génèse de cette branche de l'urbanisme d'opération contient les termes clés du concept de gestion urbaine. En effet, c'est cette filière S.F.U qui donnera naissance au groupe de la villa Médicis et énoncera publiquement (par ce groupe) le manifeste de sa thèse en trois (3) points : l'alliance savoir - pouvoir devra constituer le levier stratégique de toute la démarche de l'urbanisme d'opèration. La question de la maitrise d'ouvrage, et du statut social de l'urbaniste seront appréhendé à travers l'institutionnalisation de l'urbanisme, seule mesure qui confèrera force de loi aux opérations urbanistiques. Enfin ce groupe recommandera la démarche empirique et désignera les colonies françaises comme lieux d'expérimentation.

Cette recherche singulière du pouvoir d'inflexion sur le processus d'urbanisation par l'implication

délibérée de l'urbanisme dans les politiques urbaines aura quelques conséquences au plan de la méthode : -par un effet de mimétisme?- le plan deviendra procédures et l'urbanisme exigera sa propre gestion.

Ainsi la gestion urbaine apparait sous sa double exigence : tout en étant une méthode empirique de l'organisation au quotidien des activités urbaines, la gestion urbaine est aussi chargée de gérer ses propres contradictions dont l'expression concrète est cette alliance impossible entre forme d'urbanisation et idéal urbanistique.

Le projet d'amenagement du P.A avait cristallisé cette contradiction, voilà pourquoi nous le retenons comme sujet d'étude dans la perspective d'élucider les termes concrets et spécifiques de ce problème.

Le contexte historique de ce projet va conduire à la substitution brutale d'un système de planification municipale s'appuyant sur des mécanismes locaux de la production urbaine (organisation des sols, finacement, construction ...) par un système centralisé et dominé par des groupes de pression de la métropole. Ce conflit sera doublé - ou masqué - d'un conflit conceptuel d'écoles qui opposera l'académisme Beaux-arts, tenant de la forme Grands Ensembles, à la singularité du tracé architectural initié par G.Hanning de sensibilité toute corbuséenne.

La discussion de ce concept de gestion urbaine nécessitera donc quelques détours par l'histoire, dans la perspective de rassembler les arguments essentiels de la genèse du concept lui même dans un premier temps, d'organiser les faits historiques concrets en mesure de restituer la complexité du phénomène d'urbanisation des années 1954\1958 en Alger, en dernier lieu.

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE & D'URBANISME — EL-HARRACH — BIBLIOTHEQUE

Par le truchement de l'étude du projet d'aménage ment du P.A, nous espérons être en mesure de distinguer l'expression concrète de la contradiction interne de ce concept de gestion urbaine des évènements anecdotiques ou particuliers de cette tranche mouvementée de l'histoire d'Algérie qui nous ont rendu parfois difficile la lecture de cette forme d'urbanisation.

PRESENTATION DE L'ETUDE.



La première partie du mémoire traite de la théorie de la gestion urbaine. Cette théorie se construira au fil de l'expérimentation des thèses soutenues par la frange du mouvement de l'architecture moderne. Le noyau dur de ces thèses s'était formé autour de la nécéssité impérative de rendre l'urbanisme opérationnel et de la recherche des alliances politiques au sein des structures institutionnelles qui en permettraient l'expérimentation. L'expérimentation vivante de cet urbanisme et l'ensemble des actions des acteurs de ce mouvement vont contribuer à l'élaboration du corps d'instruments de la planification spatiale, urbaine et régionale. C'est cette démarche, doublée d'une finalité démonstrative en vue d'asseoir le statut social de l'urbanisme, qui constitue le fondement méthodologique de l'urbanisme d'opération. C'est aussi cette position tranchée sur la question du rapport de l'urbanisme aux méthodes de gouvernement qui distinguera ce groupe du mouvement des C.I.A.M.

Pour cela, au premier chapitre nous tenterons de dégager les éléments saillants de cette théorie grâce à un survol historique des débats du mouvement de l'architecture moderne. Nous étudierons également ses instruments innovés au cours de l'exercice de la planification régionale dans les colonies françaises. La cité satellite, en tant qu'instrument d'urbanisation spécifique de l'urbanisme d'opération bénéficiera d'une attention particulière dans ce mémoire.

Au terme de ce chapitre, il nous apparaitra un hiatus qu'il conviendrait d'élucider, celui qui a conduit

l'urbanisme d'opération à l'urbanisme de gestion. Substitution des finalités ? Ou ambivalence de cette théorie : théorie de l'urbanisme ou idéologie de l'urbain ?

La deuxième partie du mémoire est consacrée à l'étude de l'expression spécifique de ce courant dans le processus d'aménagement d'Alger aux années 1954/1962.

Le P.U.D d'Alger avait été confié à un bureau d'urbanisme et d'architecture : l'Agence du Plan. Cette agence était un organe d'étude autonome mais disposant d'alliés parmis les hommes politiques de la municipalité. Le P.U.D élaboré par cette agence sera confronté à la stratégie de néo-colonisation du plan de Constantine. Le P.U.D quant à lui procédait d'une démarche prospective et s'inscrivait dans la dynamique de la croissance urbaine municipale.

De cette confrontation et des enjeux politiques et financiers engagés autour de ce P.U.D et du projet d'aménagement du P.A, il résultera une forme d'urbanisation spécifique.

La forme d'urbanisation étant à la fois processus, procédures, mécanismes économico-juridiques de production et oeuvre urbaine, le troisième chapitre se chargera du décriptage des mécanismes d'étude, de financement et de gestion de la production urbaine en Alger de 1954 à 1962. Il en ressortira que l'oeuvre urbaine finalement acquise n'est pas le produit d'une mécanique innocente mais le résultat d'enjeux de tous ordres infiltrés tout le long de ce processus. C'est ce que nous permettra l'étude de la politique urbaine 1954\1962.

Alors que l'examen des causes efficaces de la forme urbaine ne nous livre que ce qui aurait pu être si le

l'urbanisme d'opération à l'urbanisme de gestion. Substitution des finalités ? Ou ambivalence de cette théorie : théorie de l'urbanisme ou idéologie de l'urbain ?

La deuxième partie du mémoire est consacrée à l'étude de l'expression spécifique de ce courant dans le processus d'aménagement d'Alger aux années 1954/1962.

Le P.U.D d'Alger avait été confié à un bureau d'urbanisme et d'architecture : l'Agence du Plan. Cette agence était un organe d'étude autonome mais disposant d'alliés parmis les hommes politiques de la municipalité. Le P.U.D élaboré par cette agence sera confronté à la stratégie de néo-colonisation du plan de Constantine. Le P.U.D quant à lui procédait d'une démarche prospective et s'inscrivait dans la dynamique de la croissance urbaine municipale.

De cette confrontation et des enjeux politiques et financiers engagés autour de ce P.U.D et du projet d'aménagement du P.A, il résultera une forme d'urbanisation spécifique.

La forme d'urbanisation étant à la fois processus, procédures, mécanismes économico-juridiques de production et oeuvre urbaine, le troisième chapitre se chargera du décriptage des mécanismes d'étude, de financement et de gestion de la production urbaine en Alger de 1954 à 1962. Il en ressortira que l'oeuvre urbaine finalement acquise n'est pas le produit d'une mécanique innocente mais le résultat d'enjeux de tous ordres infiltrés tout le long de ce processus. C'est ce que nous permettra l'étude de la politique urbaine 1954\1962.

Alors que l'examen des causes efficaces de la forme urbaine ne nous livre que ce qui aurait pu être si le

P.U.D auvait été suivi et réalisé et donc en définitive peu de choses positives , l'étude des instruments et outils que l'agence du plan aura initié à l'occasion de l'étude de ce P.U.D et de l'étude d'amènagement du P.A sont autrement plus instructifs. C'est ce que nous verrons dans ce quatrième et dernier chapitre.

Il en ressortira que si au plan méthodologique et instrumental les développements que ce courant aura permis à Alger sont importants, sa confrontation à la question de la réalisation prouve que le problème reste entier. Bien plus, cette théorie de l'urbanisme semble mener à l'impasse, car malgré les compromissions, malgré tout l'échafaudage méthodologique et instrumental qu'elle aura consentie aux phases successives de son élaboration, les résultats urbanistiques finalement acquis sont presque à chaque fois en décalage sinon opposés à ceux escomptés.

N'y aurait-il pas un maillon manquant dans cette théorie, dont le rôle et la fonction serait celui de porter l'idéal urbain ?

PREMIERE PARTIE

LA GENESE DU CONCEPT DE GESTION URBAINE (S.F.U)

SUR LA METHODE D'APPROCHE DE LA GENESE DU CONCEPT DE GESTION URBAINE.

Lorsqu'on aborde cette problématique trés vaste de l'urbanisme d'opération, se présente à nous d'emblée deux angles d'attaques possibles : le premier, par le biais historique classique des débats du mouvement moderne de l'architecture, offre l'avantage de la chronologie des faits au risque d'une approche trop syncrétique du courant de pensée qui nous interesse. La deuxième démarche - que nous proposons pour ce travail - consiste à ne présenter que les éléments historiques suffisants à la connaissance du courant en question, mais une connaissance articulée autour du problème que nous nous sommes posées. Cette démarche aura - peut-être le défaut de faire l'impasse sur des controverses passionnantes mais néanmoins mineures, car la gestion urbaine restait la question centrale des débats de ce début de siècle.

Aussi, concrètement, nous avons dû retrecir le champs d'étude aux protagonistes dont les actions ont été les plus fidèles aux théses du courant de pensée de la section S.F.U à travers leurs faits urbanistiques. Malgré tout, il nous semble important de situer brièvement le courant de pensée de la section S.F.U dans le mouvement moderne de l'architecture.

Section 1 : Thèse de la S.F.U

1.1 Problèmatique(s) de l'urbanisme moderne.

L'urbanisme d'opération(s) (ou opérationnel) est un thème qui se présente comme un contenant que chaque courant investit selon ses opinions. A l'origine de ce débat - sur l'urbanisme opèrationnel - un problème de fond aura enclenché les mécanismes de maturation des thèses des deux grands courants (S.F.U et C.I.A.M) qui avaient marqué le mouvement moderne d'architecture : le problème qui concerne la réalisation.

Le Corbusier - en réaction aux thèses des architectes "rompus aux méthodes des Beaux - Arts" - élevait le débat au niveau des missions historiques de l'architecture moderne. Pour lui l'art urbain et l'art architectural sont une entité douée d'un pouvoir d'inflexion sur la destinée humaine. Oeuvre et processus d'organisation de la vie urbaine, l'architecture doit présider aux processus de production et de consommation des ouvrages. Le public étant le maillon conscient et dynamique de cet idéal urbain. Dans cet énoncé des missions nouvelles de l'architecture - et de l'urbanisme - les rapports à l'Etat sont plus ou moins explicites : ils devaient être inversés, de manière à restituer toute sa dimension idéologique à l'architecture. Le Corbusier revendiquait cette fonction idéologique du plan, et la plaçait au dessus de tous les enjeux.

Le courant de la section S.F.U et plus particulièrement le groupe de la villa Médicis envisageait le problème autrement : l'urbanisme devait atteindre avant tout les performances opératoires que les missions modernes exigeaient de lui en s'appuyant - ou en s'intégrant - sur les structures et les mécanismes de gestion des affaires publiques.

Les divergences sont plus profondes que de simples batailles de mots. Deux utopies s'affrontaient: pour

les premiers , il s'agissait de mobiliser les moyens de la production architecturale dans la perspective d'un ordre nouveau. Pour le groupe de la villa Médicis, l'ordre social n'était pas mis en discussion- bien au contraire il fallait s'appuyer dessus et le fortifier, même s'il présentait quelques anachronismes - il était surtout question d'une révolution des méthodes d'urbanisme, mais pour soi. Cette négation, ou ce refus de la fonction idéologique du plan sous prétexte d'opérationnalité va donner naissance à une technocratie de l'urbanisme dont la gestion urbaine sera la préoccupation premiere. Nous allons voir comment.

1.2 Thèse(s) de la section sfu du mouvement moderne.

Nous devons à plusieurs auteurs la date de naissance officielle de l'urbanisme moderne français. Mais si ces auteurs s'accordent plus ou moins sur les figures et les circonstances qui l'auront marqué, peu s'accordent sur cette date : Jean-Claude Delorme (1) situe la naissance de l'urbanisme moderne en référence à la création de la Société Française d'Urbanisme en 1913 (S.F.U). Brian Taylor (2) quant à lui s'accorde sur le fond avec J.C Delorme, cependant situe la création de la S.F.U en 1911.

Quoi qu'il en fut, la S.F.U était une section du musée social (3) dont les multiples missions philantropiques étaient sans conteste animées par un soucis hygièniste. "C'est autour de Jules Stegfried, créateur de cette section d'hygiène urbaine et rurale en 1907, que se regrouperont les principaux animateurs de ce nouvel urbanisme" (4).

Mais, s'il est admis que la réflexion sur "l'urbanisme moderne et scientifique" (5) n'était pas le champs exclusif des architectes, mais bien celui de chercheurs de tous horizons, d'industriels philanthropes et

EXCLU DU PRET

d'hommes politiques, la formulation publique de la problématique de l'urbanisme est quant à elle le fait d'architectes de la S.F.U. L'énoncé des thèses de ces architectes avaient la caractéristique de lier trés fortement objet d'étude et principes opératoires aux postulats législatifs et institutionnels:

. L'urbanisme, dont l'objet est la maitrise de la croissance doit être institué et réglementé par une législation spécifique.

. Les instruments d'urbanisme (plan d'aménagement et d'extension, plans d'embellissement...) doivent être rendu obligatoires. La loi Corrudets (1919) viendra couronner ces efforts, mais la planification urbaine était encore à l'état primaire : le plan vaguement pressenti comme instrument opératoire hésitera encore longtemps entre le manifeste idéologique et l'instrument des opérations d'urbanisation.

. L'urbanisme et l'urbaniste doivent bénéficier de l'autorité publique. La "charte de l'architecte reconstructeur"de 1941 sera l'expression de cette tendance technocratique dont l'une des missions était de favoriser des liens étroits avec les cercles politiques influents, car il fallait acceder aux futurs programmes de la reconstruction, se préserver le rôle consultatif dans les affaires et auprès des autorités. La "charte de l'architecte" de 1946 viendra parfaire et codifier les rapports Etat - Architecture en créant la hiérarchie dans le corps des Architectes agrées.

. Enfin, et trés tôt, les colonies furent designées comme "terrains d'expérience où ils (architectes - urbanistes) pouvaient tester l'efficacité politique de certains principes de planification" (6) en vue de rapatrier ceux qui s'avèreront efficaces.

L'essentiel de la dimension philosophique que prône l'urbanisme opérationnel S.F.U se résume donc ainsi : Autorité et pouvoir, c'est l'ordre de la domination, du

maintien de l'équilibre social et politique par le déplacement des sources de conflits.

L'expérimentation, procède de l'entretien du mythe de la maitrise des phénomènes. L'urbanisme s'ancre dans la démarche empirique et inductive qui lui réservera bien des embûches lorsqu'il s'agira de généraliser ses méthodes en métropole.

Planification , Le rapport Etat - Architecture est défini et annonce la forme d'urbanisation planifiée, bien que la planification urbaine se confonde encore avec collection de tactiques et de programmes, dont les stratègies véritables restent occultes.

C'est donc par cet ensemble d'énoncés et de tactiques que l'urbanisme S.F.U pensait réduire le conflit d'autorité et ouvrir la voie de la construction méthodique de l'urbanisme opèrationnel, entendu comme mode opératoire pur.

1.3 Le rapport au pouvoir.

Mais que ces déclarations ne nous masquent pas les faits, car l'urbanisme Français était déjà acquis aux stratégies des pouvoirs.

De 1913 à 1958, les schémas d'urbanisme ont évolué avec les politiques coloniales : la représentation - ostentatoire de la puissance coloniale à travers ses édifices édilitaires et son découpage de la ville en zones ethniques et raciales (en ville européenne et ville "indigène") s'est progressivement effacée au profit d'une ségrégation plus fine, et plus insidieuse, celle qui repose sur l'argent.

Faut-il rechercher les causes de cette évolution des politiques urbaines coloniales, dans la nature des colonies elles-même ? Faut-il y voir une évolution de la pensée urbaine coloniale, moins obsédée par le contrôle strict et rigoureux des populations autochtones tel qu'il était pratiqué en Indochine (7) ?..

Quoi qu'il en soit - le sujet ne manque pas d'intérêt, mais là n'est pas notre propos. Il reste admis que l'urbanisme avait largement contribué par son savoir spécifique aux affaires de gouvernement coloniales d'une manière consciente et volontaire. La jonction savoir (l'architecture) et pouvoir (l'administration civile et ou militaire) allait favoriser l'éclosion d'une nouvelle forme de contrôle sur les populations.

L'administration Française, bien que tardivement par comparaison à son homologue Hollandaise ou Anglo-Saxonne avait compris qu'en enrichissant ses organes d'un segment technique animé par les experts de l'urbain, elle pouvait ainsi faire valoir une administration mieux outillée, certainement plus fine et plus approfondie (8), un relai civil du pouvoir de domination.

Les urbanistes quant à eux -ou tout du moins cette fraction du mouvement moderne favorable à la collusion savoir-pouvoir dans les formes de gouvernement (9)- avaient entrevu là le seul moyen de se faire entendre. Le profil professionnel de l'architecte etait consciemment refléchi en rapport avec la dimension politique de son apport spécifique aux politiques urbaines.Dès lors qu'ainsi inseré parmi les rouages institutionnels, l'urbanisme s'estimait en mesure de promouvoir ses méthodes de planification spatiale, de passer à l'expérimentation. Depuis l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme va s'imprégner, se lier, voire se confondre dans cette histoire politique.

Cette collusion savoir-pouvoir allait se concrétiser grace à la solidarisation des programmes d'hommes politiques et d'architectes :

Prost, au Maroc trouva l'aide du Maréchal Lyautey, il sera l'auteur du plan régional de Casablanca. De 1913 à 1923 il pourra expérimenter le concept de zonage et de procédures d'urbanisation. Nous retrouverons H. Prost à Alger dans les années 1930, ou semble-t- il eût moins d'impact. Il sera aussi l'auteur du premier plan régional Français, le plan d'aménagement et d'organisation de Paris (1928).

Le concept de zonage fut aussi expérimenté en Indochine par E. Hebrard sous la direction de plusieurs gouverneurs (Long, Merlin, Pasquier, Varenne). La tache d'Hébrard était d'allier les formes urbaines correspondant à l'idéal ségrégationiste colonial aux perspectives d'extension économiques envisagées par les groupes d'affaires locaux.

Garnier quant à lui n'eût pas à s'expatrier. Il trouvera à Lyon l'appui nécessaire à ses travaux auprès du maire de Lyon, H. Herrot. L'alliance sera fructueuse et sera soldée par une Oeuvre ainsi décrite par L. Benevolo :" il a eu l'occasion d'appliquer ses concepts architecturaux à la grande ville de Lyon, et a construit entre 1904 et 1914 une série d'édifices publics et de quartiers d'habitation exemplaires, insérés dans un plan unitaire". (10) et (11).

Ces quelques duos - que nous avons choisi de rappeler ici, formés autour d'objectifs concertés d'urbanisation, ne sont pas de notre point de vue, des cas isolés imputables à quelques concours de circonstances, mais relèvent d'une tendance générale de la collusion science - pouvoir, un trait de la culture moderne de gouvernnement des affaires civiles et militaires. N'est-ce pas cete jonction entre recherche scientifique et industrie militaire qui alimente le tourbillon infernal des guerres de tout ce siècle, à commencer par la première guerre mondiale ?..

Ainsi, la pensée urbanistique qui prévalait en ce début de siécle, plus précisément celle des grands prix de Rome (12), tendait à se confondre avec la recherche d'une certaine puissance. Une pensée encore imprécise concernant les phénomènes urbains, dont les échelles d'appréhension, les méthodes d'approche et les finalités étaient trés controversées. Néanmoins, l'urbaniste, ce serait ce technicien mettant son savoir au service de l'autorité, l'urbanisme serait ce savoir nouveau issu de la fusion des objectifs d'architecture et de gouvernement.

Ce débat autour du rapport Architecture - autorité publique accompagnera la recherche architecturale du mouvement moderne, et pénétrera y compris le champs de préoccupation des C.I.A M (13) que nous rapporte ainsi L. Benevolo : "comparer périodiquement les expériences afin d'approfondir les problèmes ouverts, et décider de la manière de présenter au fur et à mesure au public les solutions obtenues"(14). La présence de cette question était si forte que l'un des premiers thèmes discutés lors des congrés de C.I.A.M portait sur "la réalisation : l'Etat et l'Architecture". Congrès de la Sarraz, 1928).

Nous avons vu plus haut quelle était l'opinion de Le Corbusier sur cette question - Le Corbusier était chargé d'intervenir sur ce point au congrés de la Sarraz - mais à l'issu de ce congrés les avis resteront partagés, liés aux trajectoirs politiques de chacun des participants - ils conviendront néanmoins, que l'approfondissement de leurs recherches ne devait pas être soumis à l'adhésion à la stratégie tracée par les grands prix de Rome.

Voilà donc, à grands traits la teneur politique des débats animés par les architectes du mouvement moderne. Ainsi l'intrusion du politique dans ce débat autour de l'urbanisme opérationnel aura joué un rôle essentiel dans les définitions propres de chaque branche du courant moderne, débat dont il ressort que l'urbanisme d'opération S.F.U

procéde fondamentalement d'une stratégie d'alliance (s) en direction des rouages de l'état.

1.4 L'urbanisme de la s.f.u

J.C. Delorme entame ainsi son article (15) traitant de l'urbanisme de l'entre deux grandes guerres : "notre recherche, qui porte sur les urbanistes Français entre les deux guerres, analyse cette situation de conflit ignorée dans la plupart des traités d'histoire de l'urbanisme, entre les tenants de cet urbanisme moderne et les héritiers de l'urbanisme Hausmanien que sont les membres de la société française des urbanistes". Plus loin, il poursuit "... l'urbanisme de l'entre deux guerres a été l'oeuvre d'architectes issus de l'école des Beaux Arts formés aux lois de la composition architecturale qui ne faisaient qu'un à cette époque avec celle de la composition urbaine".

Nous nous suffirons pour l'instant de la présentation culturelle de l'urbanisme S.F.U que nous propose J.C Delorme, bien que nous ne partageons pas sa terminologie ("tenants de cet urbanisme moderne et les héritiers de l'urbanisme hausmanien") d'autant plus arbitraire que lui même en déplore les effets sur les traités d'histoire de l'urbanisme. Nous l'appuierons pour le fond, car en effet, l'urbanisme d'opération (s) était le fait de ce courant longtemps occulté et maintenu dans une parenthèse de l'histoire de "l'urbanisme moderne" : outre les quelques 250 plans d'aménagement et d'extension de villes de plus de 10.000 habitants, les architectes membres de la S.F.U ont aussi été à l'origine - ou du moins y - ont-ils fortement contribué - de la législation urbaine de l'entre deux guerres dont la loi Corrudet que nous avons cité plus haut, la loi sur le remembrement de la propriété foncière (9/3/1941) (16), la " charte de l'architecte reconstructeur"(1941), et la "charte de l'architecte" (1946), (17).

a. La planification urbaine.

Les faits saillants de leurs premières expériences d'urbanisme laissent apparaitre une conception globalisante et formaliste de l'urbain. La planification spatiale, qui se réduisait alors à un dessin du plan, était conçu comme un moule formel chargé d'assurer une croissance unitaire. Bien que souvent la loi Corrudet à l'origine de ces plans ne connut pas d'application rigoureuse -en fait rien n'y obligeait - elle permit tout de même la confrontation des principes académiques Beaux Arts aux contraintes de l'économie urbaine de marché. Il s'averera que la composition architecturale élargie à l'échelle urbaine, qu'une hypothétique coordination des opérations viendra reifier, ne pouvait encore prétendre au statut d'instrument opératoire en mesure d'organiser l'ensemble du processus d'urbanisation.

b. La question fonciére.

Le principe de planification urbaine avait introduit un conflit d'intérêt public-privé qui s'était cristallisé autour de la question fonciére; il s'agissait d'accorder le statut juridique privé des sols et biens immobiliers aux nouvelles exigences de la production urbaine organisée par l'autorité publique.

Contrainement aux positions de principe des C.I.A.M qui laissaient aux autorités publics la responsabilité des solutions, les architectes de la S.F.U s'étaient investis du devoir d'arbitrage, et s'étaient attelés à trouver des solutions intermédiaires acceptables par les intérêts mis en jeu (intérêts du plan, intérets des propriétaires privés de biens urbains).

Leurs propositions de solutions s'attaqueront

essentiellement à la définition de l'échelle de la nouvelle unité de base de la composition urbaine. C'est cette nouvelle échelle que viendra instituer en 1941 la loi sur la réorganisation et le remembrement foncier.La loi faisait obligation aux proprietaires fonciers et immobiliers concernés par un périmètre de reconstruction de se constituer en associations. Cette loi qui ordonnait le regroupement du fond foncier jusqu'alors emiétté permis en même temps "la redéfinition architecturale de l'ilot et le changement d'échelle des opérations" (18).

C'est bien là la marque de l'héritage Hausmanien et la touche politique de l'urbanisme S.F.U, dont l'essence même est l'arbitrage des conflits d'intérêts, leur gestion. La solution du remembrement de la proprieté privée n'était bien entendu qu'un déplacement de la question de fond qui restait entière. Mais elle est capitale, en tant que moment particulier de l'histoire du courant S.F.U et ce pour deux raisons :

.la première et peut être la moins evidente, est que seuls les membres de la S.F.U furent en mesure de trouver les solutions conformes à leur idéologie, alors que les C.I.A.M dont Le Corbusier, continuaient de réclamer la mobilisation totale du sol urbain.

. La deuxième, et non moins importante de notre point de vue, est que l'urbanisme opérationnel S.F.U s'était decouvert en même temps que sa vocation sociale, son instrument privilégié, à savoir l'axe juridique et législatif, dont il vient de mesurer concrètement la puissance et l'éfficience .Un outil qu'il exploitera largement, jusquà ne plus être que procédures.

Enfin parmi les nombreuses implications de la production du courant S.F.U, il faut rappeler et souligner l'introduction de la hiérarchie des architectes agrées aux tâches de la reconstruction ; Car ce phénomène vient conclure le processus d'institutionnalisation de l'urbanisme, la

reconnaissance officielle de la fonction sociale de l'architecte-urbaniste mais aussi la bureaucratisation de l'urbanisme. Cet avatar sacralisé par " la charte de l'architecte " (1946) constituera l'officialisation de la collusion Architecture-Pouvoir. L'urbanisme devenant ce savoir nouveau de l'arbitrage des processus contradictoires de la production urbaine.

Il nous reste à parfaire les contours méthodologiques de l'urbanisme opérationnel S.F.U par l'étude de deux instruments de la planification spatiale attribués à tort à l'urbanisme fonctionnaliste : le zonage et le périmetre d'agglomération. Pour cela, nous devrons consentir un retour sur l'urbanisme des années 1900 à 1930: l'urbanisme des colonies françaises.

Section 2 : La planification urbaine et régionale S.F.U

2.1 *l'urbanisme de la section S.F.U aux colonies.*

La société française d'urbanisme avait grâce à l'activité de ses membres, developpé une pensée spécifique en direction de l'urbanisation des territoires coloniaux : l'urbanisme français, alourdi par le poids des institutions, de l'administration (...?) encombré par les enjeux politiques et financiers, les luttes électorales, se voyait entravé dans son l'évolution alors que le besoin d'une expérimentation radicale de ses principes devenait pressante et qu'il donnait peu de travail à ses hommes...De cet enoncé des problèmes que rencontrait l'urbanisme avait jaillit l'attrait pour les territoires coloniaux.

L'urbanisme dont rêvaient les architectes de la section S.F.U avait aussi besoin d'une grande lattitude d'action, d'appuis puissants, d'une autorité centrale. L'empire colonial Français semblait offrir ces conditions. Les colonies se présentaient comme autant de territoires d'expérimentation de leurs principes d'urbanisme opérationnel.

C'est le groupe de la "villa médicis", formé autour de T. Garnier qui exprima publiquement cette stratégie . La plateforme d'action (s) proposée par ce groupe d'architectes, tous grands prix de Rome, tous membres et ou initiateurs de la création de la section S.F.U, n'était pas dénuée d'un certain sens du politique. C'est en effet partant d'une adhésion aux méthodes de conduite des affaires publiques, de gouvernement, qu'il envisageait l'alliance au pouvoir public, civils et militaires en vue de construire des politiques urbaines exemplaires,de démontrer les méthodes de l'urbanisme d'opérations.

Pour les pouvoirs de France et des colonies, l'urbanisme devait assurer une fonction dont les retombées devaient dépasser les frontières de la discipline elle même. Il s'agissait de reconquérir la confiance des français dans la puissance de leur civilisation et de leur nation. La confrontation aux civilisations des peuples colonisés, considérés commes inférieurs, devenait une "variable politique clef" grace à laquelle les autorités politiques allaient moduler leurs actions. "Cette attitude envers les différences culturelles et raciales, n'impliquait en aucun cas une croyance dans l'égalité, car l'architecture et la planification urbaine étaient considérées comme des moyens de démontrer la supériorité des français comme civilisation, comme membre d'une race, de prouver cette supériorité aux populations indigénes et aussi aux français eux même". (19)

L'urbanisme, devenu annexe technique des organes de l'administration, bénéficia grâce à cette reconnaissance, de l'expérimentation des méthodes opératoires de l'aménagement régional. Mais dans le cadre des orientations coloniales, il devenait aussi instrument du contrôle militaire et civil des populations.

C'est probablement au sein de l'administration coloniale que naquirent à la fois les principes modernes de la planification urbaine et les premiers services d'urbanisme intégrés aux structures des pouvoirs centraux. La planification urbaine, l'architecture étaient apréciées comme des parcelles de savoir qu'il convenait d'intégrer aux techniques de conduite des affaires publiques et ou militaires, ainsi renouvelées enrichies, légitimées par ce trait scientifique et artistique.

L'urbanisme devenait par la même, cette institution du contrôle des biens et des hommes dans la perspective de la reproduction d'un état des rapports sociaux et politiques.

Ainsi les éléments historiques concrets nous permettant de mieux situer les fondement méthodologiques de l'urbanisme opérationnnel et d'approcher graduellement le concept de gestion urbaine prennent forme. En résumé, il apparait jusqu'ici que l'urbanisme d'opération est un urbanisme de procédures, qu'il relève d'une conduite intellectuelle tout à fait particulière, Juridico-législa tive. C'est aussi un urbanisme de compromissions,sous couvert d'objectivité, un urbanisme "neutralisé".

Nous allons voir dans ce qui suit l'un des derniers traits - contemporain - de la planification spatiale initiée par le courant S.F.U.

2.2 Une expérience de planification

régionale. L'exemple du Maroc (1913/1923).

Lorsque L. Benevolo dans son traité d'histoire de l'architecture moderne exclut de son champs d'analyse de l'urbanisme français l'apport du courant de la section S.F.U et plus spécialement celui pratiqué aux colonies, il est permis de croire à un parti délibéré justifiable par son intérêt marqué pour le mouvement d'avant-garde. Mais lorsqu'il consacre un espace aux expériences exemplaires d'urbanisme municipal (Berlage, May, Garnier, Gropus...) dont il exclut l'urbanisme municipal des colonies, l'on s'interroge. Car même lors'il aborde cette question brûlante de la "compromission politique", à laquelle il consacre tout un chapitre, il ignore cette compromission majeure de l'architecture et de ses hommes avec des pouvoirs d'oppression. Mais peut être est ce, parceque ces architectes n'étaient pas en situation de conflit avec ces pouvoirs politiques...(20)

Quoi qu'il en soit, depuis les années 1970, les chercheurs qui se sont penché sur l'urbanisme du tiers-monde et des pays anciennement colonisés, ont prouvé l'importance capitale des expériences de planification spatiale menées en territoires coloniaux, et plus spécialement celles pratiquées par Prost et Lyautey au Maroc (21).

Nous n'allons pas dans ce travail, retracer toutes les tentatives de planification régionales; car en effet il serait tentant de comparer les politiques municipales d'urbanisme auxquelles ont partipé Berlage, ou T. Garnier, Lurcat pendant la pèriode de la reconstruction. Mais ceci ne nous aurait apporté que des élèments partiels, et finalement tardifs au regard de la vision "avant -gardiste" qu'avaient Prost et Lyautey des mécanismes de la planification régionale.

a. L'Etat et l'urbanisme.

L'urbanisme mené par Prost au Maroc durant une decennie est semble -t-il "exemplaire" à tous points de vue. Il avait pu bénéficier de conditions assez favorables dans la mesure ou autorité et pouvoir lui étaient accordés grâce à l'appui du maréchal Lyautey, alors gouverneur général au Maroc (22). La communion des sensibilités artistiques et urbanistiques qui unissaient les deux hommes allait permettre l'éclosion des principes de base de l'urbanisme d'Etat, à savoir un pouvoir public présent à tous les niveaux de conduite des affaires sociales, s'appuyant sur des structures régionales et locales de prévision, d'organisation de la production et de sa consommation; structure de planification dont l'urbanisme étaient à la fois le maillon le plus bas, et l'instrument de gestion des opérations initiées par le plan.

En effet, le trait majeur de cet urbanisme était son "caractère autoritaire" (23). Le pouvoir de décision était centralisé et hierarchisé. Dés 1914, le protectorat s'était doté des structures régionales et locales nécessaires à la planification, le décret d'Avril de la même année prévoyait la création des bureaux d'urbanisme dont les charges étaient de procéder à la confection des P.U.D et de veiller au respect de la réglementation urbanistique élaborée par Prost et Lyautey. Rappelons que la loi Cornudet qui consacrait la planification urbaine en France date du 14 Mars 1919...

La première action du maréchal Lyautey fût de réorganiser la structure urbaine territoriale du Maroc dans la perspective d'ouverture des marchés locaux sur la métropole. L'urbanisme au Maroc avait un objectif clair, celui de rompre le système régional existant au profit d'un nouveau, plus large et excentré. Tous les P.U.D des agglomérations établis devaient se conformer à cette orientation par le raccordement des localités au réseau de voies départementales. Les villes côtières connurent en conséquence une croissance rapide, souvent au détriment des villes de l'intérieur.

L'aménagment régional de Prost procédait d'une stratégie classique, dont l'enjeu était de toute évidence en premier lieu économique et politique. Prost réussit néanmoins à concilier ses conceptions architecturales avec les objectifs de la politique urbaine, ce qui permit l'émergence d'une culture urbanistique et architecturale digne d'intérêt.

Retenons simplement pour l'instant, que l'expérience de planification urbaine au Maroc prenait corps en tant qu'instrument opératoire, à savoir la manifestation de l'intervention consciente et maitrisée des pouvoirs centraux dans l'aménagement et l'orientation à l'échelle territoriale des activités économiques et sociales.

b. Politique Urbaine et Procédures.

La politique urbaine - dont nous n'examinerons que les aspects de forme urbaine et de législation -élaborées par Prost et le maréchal Lyautey peut se resumer succintement à la réorientation de la croissance urbaine dans une perspective d'organisation ségrégationiste de la ville, en ville européenne et ville antochtone.

Ainsi, dès son arivée au Maroc (c'est à dire dès 1912 année d'annexion du Maroc à l'empire colonial Français) le maréchal Lyautey décreta les médinas "zones interdites" à l'établissement des européens. Ce premier acte de loi procédait des principes suivants :

. Les médinas présentaient un attrait exotique qu'il convenait de préserver dans la perspective de developpement de l'entreprise touristique. Prost et Lyautey étaient par aileurs sensibles aux qualités artistiques des paysages urbains marocains; ils conçurent un service des Beaux-Arts dont l'une des missions était la protection de ces sites urbains.

. Les communautés européennes devaient etre

L'urbanisme mené par Prost au Maroc durant une decennie est semble -t-il "exemplaire" à tous points de vue. Il avait pu bénéficier de conditions assez favorables dans la mesure ou autorité et pouvoir lui étaient accordés grâce à l'appui du maréchal Lyautey, alors gouverneur général au Maroc (22). La communion des sensibilités artistiques et urbanistiques qui unissaient les deux hommes allait permettre l'éclosion des principes de base de l'urbanisme d'Etat, à savoir un pouvoir public présent à tous les niveaux de conduite des affaires sociales, s'appuyant sur des structures régionales et locales de prévision, d'organisation de la production et de sa consommation; structure de planification dont l'urbanisme étaient à la fois le maillon le plus bas, et l'instrument de gestion des opérations initiées par le plan.

En effet, le trait majeur de cet urbanisme était son "caractère autoritaire" (23). Le pouvoir de décision était centralisé et hierarchisé. Dés 1914, le protectorat s'était doté des structures régionales et locales nécessaires à la planification, le décret d'Avril de la même année prévoyait la création des bureaux d'urbanisme dont les charges étaient de procéder à la confection des P.U.D et de veiller au respect de la réglementation urbanistique élaborée par Prost et Lyautey. Rappelons que la loi Cornudet qui consacrait la planification urbaine en France date du 14 Mars 1919...

La première action du maréchal Lyautey fût de réorganiser la structure urbaine territoriale du Maroc dans la perspective d'ouverture des marchés locaux sur la métropole. L'urbanisme au Maroc avait un objectif clair, celui de rompre le système régional existant au profit d'un nouveau, plus large et excentré. Tous les P.U.D des agglomérations établis devaient se conformer à cette orientation par le raccordement des localités au réseau de voies départementales. Les villes côtières connurent en conséquence une croissance rapide, souvent au détriment des villes de l'intérieur.

L'aménagment régional de Prost procédait d'une stratégie classique, dont l'enjeu était de toute évidence en premier lieu économique et politique. Prost réussit néanmoins à concilier ses conceptions architecturales avec les objectifs de la politique urbaine, ce qui permit l'émergence d'une culture urbanistique et architecturale digne d'intérêt.

Retenons simplement pour l'instant, que l'expérience de planification urbaine au Maroc prenait corps en tant qu'instrument opératoire, à savoir la manifestation de l'intervention consciente et maitrisée des pouvoirs centraux dans l'aménagement et l'orientation à l'échelle territoriale des activités économiques et sociales.

b. Politique Urbaine et Procédures.

La politique urbaine - dont nous n'éxaminerons que les aspects de forme urbaine et de législation -élaborées par Prost et le maréchal Lyautey peut se resumer succintement à la réorientation de la croissance urbaine dans une perspective d'organisation ségrégationiste de la ville, en ville européenne et ville antochtone.

Ainsi, dès son arivée au Maroc (c'est à dire dès 1912 année d'annexion du Maroc à l'empire colonial Français) le maréchal Lyautey décreta les médinas "zones interdites" à l'établissement des européens. Ce premier acte de loi procédait des principes suivants :

. Les médinas présentaient un attrait exotique qu'il convenait de préserver dans la perspective de developpement de l'entreprise touristique. Prost et Lyautey étaient par aileurs sensibles aux qualités artistiques des paysages urbains marocains; ils conçurent un service des Beaux-Arts dont l'une des missions était la protection de ces sites urbains.

. Les communautés européennes devaient etre

établies dans des quartiers satellites, protégés par un "cordon sanitaire", constitué de jardins et d'espaces libres. Pour ces fins hygiénistes, les services d'hygiène et les services d'urbanisme étaient mis à contribution, l'urbanisme devant assurer cette ségrégation des populations européennes et autochtones.

Les médinas étaient, dans l'esprit des urbanistes une "réserve indigène" dont on n'envisageait pas encore la croissance. Cependant, à partir de 1917 cette question se révéla problématique dans la mesure ou la forme de croissance en anneau initiée par l'établissement européen, se retrouvait en porte à faux par rapport au principe de ségrégation des populations.

Le concept de zonage des fonctions urbaines qui s'enrichit ainsi d'un nouveau chapitre de ségrégation, aura revélé toute sa puissance opératoire dans la planification spatiale. Le zonage sera l'instrument privilégie du processus de répartition selectif des sols urbains, à travers tout l'empire colonial. A partif des années 1950, d'autres instruments, plus sophistiqués, viendront le relayer - sans toute fois l'évincer totalement. C'est ce que nous verrons plus loin dans l'examen des instruments de planification spatiale inovés par l'agence du plan, à Alger. Toutefois, voyons en quoi consistait la procédure d'urbanisation de Prost.

La création de nouveaux quartiers s'accompagnera d'un train de mesures importantes. Au plan juridique, dès Avril 1914, la construction fut soumise à la réglementation des normes de sécurité, des servitudes, gabarits et alignement, enfin de l'impôt foncier. Le decret du 31 Août 1914 instituait le pouvoir d'expropriation pour utilité publique dans la cadre du plan. Le decret du 10 Novembre 1917 ordonnait quant à lui, le remembrement des zones expropriées sous forme d'association des propriétaires. (Là aussi, l'urbanisme colonial se trouve en avance de quelques années

sur la législation urbaine en métropole). Enfin le dahir (décret) de 1914, que nous avons cité plus haut, faisait obligation à toutes les localités d'établir des plans d'urbanisme directeurs et de créer des services d'urbanisme au sein des administrations dont la charge était de gérer les plans d'aménagement.

Par cette législation urbaine, Prost pensait sinon faire plier la spéculation foncière et immobilière du moins l'encadrer de manière à préserver les intérêts du plan. Prost codifiait les conflits d'intérêts en même temps qu'il engageait l'urbanisme - agent de l'Etat - dans ces opérations d'arbitrage, le gouvernement à travers les opérations d'urbanisme intervenait d'une façon croissante dans la forme d'urbanisation grâce à des procédures qui interpellent les procédures contemporaines d'urbanisation .

Bientôt, la mobilisation des sols devient une préoccupation centrale du protectorat, qui dût réduire la depense publique en travaux divers pour l'orienter en direction d'acquisitions foncières nécessitées par le plan. Plus tard, lorsqu'en 1917 le problème du logement pour les Marocains se posa, le protectorat dût s'engager encore plus profondément dans le processus d'aménagement urbain : Le pouvoir public devint aménageur, gestionaire et partenaire dans ce cadre d'opérations de construction du logements. Brian Taylor nous rapporte la formule innovée pour la construction de la "cité des Habous" (24) :" les opérateurs publics coloniaux avaient procédé à l'acquisition du fond foncier, et pris en charge la viabilisation de la cité, en égouts et voieries. Les Habous - institutions à la fois publiques et religieuses - avaient quant à eux financé les études et la construction des logements..." "la cité des Habous" semble être le premier prototype du logement des pauvres promus et financés par les pouvoirs publics, et semble poser les jalons de l'urbanisme d'Etat selon les procédures contemporaines du plan; par ses mécanismes d'organisation de la production, et de distribution des sols, il devient aussi opérateur et intermédiaire. Bien que la

comparaison entre cette opération particulière et les procédures du logement social qui naitront quelques 30 années plus tard ne puisse etre poussée plus loin, (la nature du pouvoir public, les mécanismes du financement etc), elle est utile car, de notre point de vue, indicative des vocations tendancielles de la planification spatiale, à un niveau plus général, révélatrice du rôle croissant des pouvoirs publics dans cette planification et cette forme d'organisation de la production urbaine que n'entrevoyaient pas encore les grands noms de l'architecture moderne.

Prost bénéficia, incontestablement, de conditions particulièrement favorables à son entreprise, par comparaison à celles auxquelles fut confronté Hébrard en Indochine. Prost et le maréchal Lyautey, par leur profond accord sur la méthode de conduite des affaires, leurs opinions partagées en matière d'art urbain, avaient réussi cette démonstration des théses de la section S.F.U, expérimenté leur méthode d'urbanisme opérationnel, qui s'avére sans conteste en avance de quelques années sur celui partiqué alors en Métropole.

Ils contribuèrent aussi à l'énoncé du concept de planification régional à travers leur pratique urbanistique, à savoir un urbanisme *centralisé*, fondé sur une législation en constante évolution, elle même déployée grâce à des *procédures* et des *structures de gestion* hierarchisées, répercutées à travers le territoire. Leur pratique urbanistique, nettement plus vaste et plus complète que celles entamées quelques années plus tôt par T.Garnier à Lyon ou celle de Berlage à Amsterdam, nous révéle les fondements idéologiques et méthodologiques du concept de gestion urbaine : instrument et technique de gouvernement, c'est aussi un instrument du suivi au quotidien des opérations du plan. Partant de là, n'est ce pas en même temps un système de légitimation d'un état des choses, une mécanique de reproduction des formes d'urbanisation ? car si au Maroc, en Algerie, en Indochine, la France avait pensé l'urbanisme comme l'expression nouvelle des formes de gouvernement, les formations urbaines ont été pensées comme les supports

nécessaires d'un rapport de domination. Les techniques d'urbanisme contemporaines n'ont-elles pas approfondi ce paradygme en le complexifiant ?

2.3 La notion de perimètre d'agglomération.

Alors que la problèmatique de la planification régionale coloniale s'articulait en priorité - et d'une façon spécifique autour du réaménagement des structures urbaines et régionales, l'urbanisme opérationnel en métropole était quant à lui en butte à des problèmes d'une autre teneur. En effet la planification régionale était posée en terme de contrôle de croissance : fallait-il limiter ou libérer la croissance urbaine ?

Lorsque en 1928 H. Prost eut à s'affronter aux problèmes compléxes soulevés par "l'aménagement et l'organisation de la région parisienne" (25), il commença par la reformulation de la question parisienne en décidant de limiter la croissance des périphéries parisiennes, en decrétant des "périmétres d'agglomération".

Là encore, H. Prost agit en aval de la source des problèmes suscités par le binome infernal plan - spéculation, pensant casser la surenchère spéculative par ce decret de limitation de la croissance. Nous savons aujourd'hui la décision de cette tentative, néanmoins H. Prost proposait par là une nouvelle apprehension des phénomènes urbaines dont le trait important est la volonté de maitrise et d'orientation de la dynamique urbaine. Ecoutons ce qu'en dit J.C. Delorme : " en introduisant la notion de périmètre d'agglomération et le principe de protection de site géographique entier, H. Prost adopte l'idée d'une croissance limitée pour la ville. L'urbanisme du plan Prost en s'opposant aux principes de la croissance infinie d'un

urbanisme d'amènagement et non plus d'extension, la disparition du mot "extension" dans l'appellation du comité est l'indice même de cette évolution (26).

La méthode d'analyse spatiale de H. Prost procéde d'une attention portée aux potentialités du site urbain, l'indentification des valeurs paysagistes des différents sites contenus dans le périmètre d'agglomération permet ou induit une autre démarche, celle qui consite en l'exploitation optimale et respectueuse des potentialités existantes. Cette démarche - déja exercée au Maroc puisque là aussi le plan régional de Rabat partait d'une analyse des valeurs existantes - va battre le flanc des thèses des C.I.A.M dont le plan "Obus" (plan d'Alger conçu par le Corbusier, 1930 - 1934) fût l'expression radicale mais opposée.

Mais le contexte politique, économique et financier des opérations d'urbanisme à Paris étaient infiniment plus complexes qu'il ne l'étaient en colonie, d'autant que H.Prost par ses méthodes suscitait des oppositions.

Le comité supérieur de l'aménagement de Paris et de sa région était déjà confronté à la segmentation de la production urbaine (27), à l'autorité politique atomisée et divisée par les interêts engagés dans les affaires. La politique urbaine, fluctuante etait traversée de courants divergents et peu decidés sur les questions urbaines. Paris sera donc le premier obstacle sur lequel l'urbanisme de Prost butera, qui revelera les limites de l'urbanisme S.F.U .

Section 3 : L'urbanisme centralisé

3.1 La maîtrise d'ouvrage. Problématique de l'urbanisme centralisé.

La maîtrise d'ouvrage fût le problème central de l'urbanisme de la reconstruction en France (1945-1953). Correspondant à une étape d'intervention massive des pouvoirs centraux dans les processus de reconstruction, la législation garantissant cette maitrise d'ouvrage par les organes publics ,sera le prolongement des formes d'urbanisation initiées par H.Prost et Lyautey au Maroc.Voiçi les conclusions du groupe d'auteurs qui se sont penchés sur cette question en extrait de leur ouvrage intitulé " l'architecture de la reconstruction en France 1945-1953 " (28) :

. *L'etude à grande echelle* et portant sur des ensembles importants contrastant profondément avec les pratiques de l'entre deux guerres (faible importance des commandes, pratiques du coup par coup, negligence des problèmes de l'habitat locatif et social).

. *La reférence constante* - même si elle relève plus du discours que de la pratique - *à la notion d'urbanisme et de planification.*

. *L'accent mis dans la plupart des opérations* sur les du point de vue des formes comme de celui des matériaux.

. *Une specifité architecturale* transcendant la " manière " particulière de tel ou tel architecte rendant souvent possible à la simple vue d'un ouvrage de le rattacher à la période de la reconstruction.

. *Une oppositon résolue* (sauf cas exceptionnel) aux recherches et aux théories de *l'urbanisme " moderne "* .

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE & D'URBANISME — EL-HARRACH — BIBLIOTHEQUE

La mise en place d'un appareil juridique et administratif adapté à la situation de l'après guerre et constituant précisément cette *nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage* caractéristique des opérations de la construction.

C'est cette forme nouvelle de maîtrise d'ouvrage -bien plus que les formes architecturales et urbanistiques développées pendant la période de la reconstruction- qui *annonce la phase suivante, celle des grands ensembles* qui verra le jour à partir des années soixante.

De cet extrait en raccourci de l'étude menée par les auteurs, nous pouvons juger :

. De l'impact des thèses et des formes d'intervention initiées par la section d'urbanisme S.F.U.
. De la forme d'urbanisation mise en place, qui se carctérise par l'intervention de l'état dans l'organisation et l'orientation des opérations d'urbanisme.
. Du caractère juridique et administratif qui a présidé à la mise en pratique de cet urbanisme.

Nous nous permettrons cependant de rappeler le caractère itératif de l'urbanisme français. Car si cette "forme nouvelle de maîtrise d'ouvrage" a été comme nous l'avons vu plus haut testée d'abord en colonie, la phase suivante, celle des "grands ensembles" sera elle aussi élaborée en dehors des frontières de la métropole, en Algérie, à la faveur de la politique municipale de J.Chevalier dès 1954, puis généralisée sur tout le territoire algérien avec le plan de Constantine à partir des années 1956-1962.

Nous verrons plus loin comment cette expérience menée en Algérie - à travers l'étude du cas d'Alger - construit minitieusement les procédures des grands ensembles et pose les jalons d'une nouvelle échelle de la maîtrise

d'ouvrage dont la manifestation finie ne s'observera qu'en France à partir des années 1970 - les villes nouvelles . Mais avant d'en arriver à cette question, voyons en quoi consiste cette maîtrise d'ouvrage.

3.2 *La fonction de l'institutionnalisation de l'architecture dans la maîtrise d'ouvrage.*

La maîtrise du processus d'urbanisation par la planification régionale - qui implique en premier lieu l'Etat - devenant une exigence moderne des formes de gouvernement, induira au plan juridique un certain nombre de mesures dans la perspective d'une maîtrise optimale des mécanismes du plan et de ses opérateurs . Il s'agit de protéger les interêts du plan et de codifier les interventions de ses opérateurs.

L'année 1941 sera porteuse d'évènements marquants pour ce qui concerne l'architecture et sa pratique à l'échelle urbaine, évènements dont nous retiendrons que ceux qui intérèssent notre sujet : la loi du 23 Fevrier 1941 (29) prépare la loi d'urbanisme du 15 Juin 1943 (30), porte sur la reglementation de l'usage du sol et la protection des actions publiques d'urbanisme . La loi en place le contrôle d'application aux mains du préfet, mais centralise les opérations d'étude et de financement.

La loi du 9 Mars 1940/41 quant à elle codifie le cadre d'intervention des architectes qu'elle reconnait, à travers l'ordre des architectes, et la charte de l'architecte, publiée plus tardivement en 1946 . (31)

Ainsi le pouvoir central dont rêvait H.Prost - dont il avait fait l'expérience au Maroc - se trouve émietté, éparpillé le long de la hiérarchie administrative, échappe aux architectes... Ce n'est plus le plan - projet spatial -

qui organise l'espace, mais les lois. Ce ne sont plus les architectes qui initient les formes d'organisation de production, de distribution de l'espace, ce sont les administrateurs . Le plan d'urbanisme devient schéma qui ne prend vie que dans la mesure d'une gestion plus ou moins heureuse des conflits d'interêt qu'il suscite .

3.3 De l'urbanisme d'opération à la gestion urbaine, quelle réalité concrète recouvre l'urbanisme ?

Il ressort de ce bref survol de la genèse du concept de gestion urbaine que si les architectes, depuis le début du siècle se sont préoccupés de trouver l'autorité à travers les alliances parmi les élites des pouvoirs, ces derniers quant à eux ont très tôt clairement pressenti les exploitations multiples de ce savoir au profit de leur politique.

Pour les uns (les hommes poltiques) s'adjoindre en encadrant cet art, permettait l'erection d'un savoir nouveau au service des affaires du gouvernement. Pour les architectes cette percée au sein du monde politique, des affaires et des institutions (prônée par certains) était devenue incontournable (pour d'autres), mais ouvrait la voie de *l'opérationalité* , faisait miroiter *l'autorité* .

A ce titre la charte de l'architecte n'était pas qu'un produit de la conjoncture d'après guerre, mais bien l'expression spécifique de cette nouvelle forme de gestion des affaires publiques dans laquelle l'architecte-urbaniste se trouve impliqué -et contribue- aux stratégies des politiques urbaines (consciemment ou non). Absorbé par l'administration urbaine, car il doit veiller au suivi du plan, l'architecte devient gestionnaire : gérer la ville ,

gérer le plan, et ses instruments ... et les échecs du plan.

En dernière analyse, ce concept de gestion urbaine ne prône t-il pas que le déplacement des sources de conflit ? Par ses méthodes procédurières ne s'avère t-il pas une perversion des utopies humanistes du début du siècle.

Le problème que nous pose ce concept aujourdh'ui est que non seulement l'idéologie qui le guide mène à l'impasse méthodologique -dont l'escalade procédurière est le révélateur- de plus par son opportunisme cette idéologie parvient toujours à coller aux réalités, et par là, à masquer d'éventuelles perspectives d'avenir.

EXCLU DU PRÊT

CHAPITRE II

PLANIFICATION SPATIALE

ORGANISATION ET

PRODUCTION URBAINE

Section 1 : La question de l'organisation de la production urbaine.

1.1 Conceptualisation des procédures de la production urbaine.

EXCLU DU PRET

L'organisation de la production urbaine était ressentie comme la question clé de ce premier quart de siècle par l'ensemble du mouvement moderne de l'architecture et de l'urbanisme (32) .

Mais alors que le courant " révolutionnaire " (les grands maîtres) nourrissait l'illusion d'un principe d'organisation guidé par la *rationnalité* , le courant S.F.U et l'ensemble du corps des architectes- gestionnaires s'orientaient en direction de la recherche de techniques opératives de la programmation des actions d'urbanisation .

En effet les postulats de base, les finalités divergeaient. Procédant d'une démarche purement architecturale, les premiers -ces utopistes, dirait R.Fishman (33)- tentèrent d'isoler cet aspect de l'économie urbaine pour en analyser les composants et les résoudre séparément . Le contexte de croissance économique des années 1920\30, les promesses de l'industrie du bâtiment , la problématique esthétique et formelle des périphéries urbaines, les programmes nouveaux vont stimuler et susciter toute cette recherche. Les propositions de méthode de *coordination dimensionnelle* des ouvrages du bâtiment (34), les reflexions sur les architectures des nouveaux programmes (35), l'attention portée aux problèmes formels que suscite un organisme en croissance (36), enfin l'ensemble de questions que soulevait la nouvelle échelle de la composition urbaine apparaissaient comme autant de paramètres recelant une parcelle des valeurs sociologiques en projet, et en tant que

telles, étaient autant de registres d'actions.

Les architectes-gestionnaires quant à eux, étaient profondément conditonnés dans leurs recherches par leur engagement dans les politiques urbaines.

Ainsi pour ces architectes, l'organisation de la production urbaine était en premier lieu une question de technique de programmation -normalisation de l'habitat nouveau: en tant que gestionnaires des actions d'urbanisation, leur attention était portée principalement sur les procédures et les techniques procédurielles. De cet angle d'attaque, la conception architecturale devait s'attacher à définir une unité de méthode en mesure de couvrir l'ensemble des étapes de la gestion urbaine qui sauvegarde l'unité architecturale à toutes les echelles . Plus que cela, ils exigeaient de cette méthode des *techniques reproductibles et contrôlables* à tous les stades de la production (37) .

Durant les années 1920/1930 les architectes n'eurent que peu d'occasions à la hauteur des ambitions de leurs spéculations théoriques.
Les interventions de quelque importance étaient de la taille d'un îlot, d'un quartier tout au plus, souvent enclavées dans la maille d'un tissu urbain fini. Ce furent les tentatives de E.May, de Gropius, de T.Garnier dont l'impact et la portée méthodologique restaient limités au cas singulier.

Les désastres causés par la deuxième guerre mondiale allaient précipiter le cour de cette recherche sur l'organisation de la production urbaine : les architectes se trouvèrent sommés de trouver rapidement des propositions réalistes.La voie tracée par les prédecesseurs s'avéra finalement source de créativité en ce sens qu'elle déboucha sur une large palette de solutions allant du remembrement en France à la création de macros organismes insérés dans la structure territoriale : les cités satellites en Grande Bretagne.

C'est ainsi que la cité satellite fût leur novation principale, tant du point de vue architectural que celui des voies par lesquelles ils y auront abouti. Car la cité satellite n'est pas seulement une *forme urbaine* ; elle est aussi *modèle d'urbanisation* et *méthode de gestion* de la croissance par lesquels les limites physiques de la ville se distendent en *fragments* juxtaposables à l'infini.

Depuis les tentavives de H.Prost, et les actions de saturation du tissu urbain des urbanistes de la période de la reconstruction, ils avaient clos ce chapitre du débat concernant la limitation de la croissance, escamoté la problématique de la périphérie urbaine.

Partant de là il leur devenait possible d'envisager l'expérimentation sur des organismes nouveaux, de procédures de contrôle de la croissance de solutions formelles susceptibles de prendre en charge la *dynamique* urbaine.

Cependant et paradoxalement la méthodologie de pogrammation élaboréé pour la création de ces cités sera basée sur une vision désuette, passéiste, idéale de la ville (selon B.Tafuri et H.Lefebvre) hiérachisée en quartiers puis en groupement de plus petites tailles jusqu'à en arriver au maillon de base, l'habitation. Ainsi ils cèderont sans grandes difficultés à la fascination théorique des groupements reproductibles, au dépassement de certaines hypothèses morphologiques de définition des unités urbaines... Reposant sur le projet d'un modèle d'intégration de la vie communautaire, cette forme d'urbanisation permettra néanmoins l'observation sociologique des comportements communautaires et la critique des limites architecturales du modèle formel.

Dans ce qui a précedé, nous avons vu les traits principaux de la gestion urbaine dans le contexte Français aux années 1910 à 1940, qui tiennent essentiellement à l'intervention progressive et croissante des pouvoirs publics dans le champ de la production urbaine. Ce rôle d'organisateur-partenaire, l'Etat l'avait ménagé grâce à l'institutionnalisation de l'urbanisme, à la mise en place de structures de maîtrise d'ouvrage, et de procédures de la construction. Les architectes partisans de cette forme d'urbanisation, avaient contribué à sa formation de diverses manières que nous avons relevé plus haut. Nous proposons à présent d'examiner concrètement ce modèle d'urbanisation, la cité satellite sous ses aspects conceptuels (nous verrons plus loin sa particularité procédurielle à l'examen du projet des Annassers à Alger aux années 1954 à 1962). La reconstruction de Londres aux années 1950 nous offre une occasion privilégiée de developper cet aspect.

1.2 : de la siedlung à la cité satellite.

Il est vrai que dans la mouvance extrême de la recherche architecturale enclenchée par le mouvement moderne, il peut sembler arbitraire d'établir des barrières étanches entre les actions des architectes gestionnaires et les théories des " hommes seuls "(38), ces architectes dont l'activité privilégiée était la recherche en " laboratoire ". S'il existe une différence, elle doit être cherchée de notre point de vue dans les tentatives de mediations entre le superstructurel et le structurel que les gestionnaires de la ville avaient cherché à établir par delà -ou à cause- de ces mêmes hypothèses théoriques.

Ainsi, de cette tendance générale qui consistait à chercher dans le chaos organique de l'urbain, à penser "architecture plutôt que révolution" (39), à proposer

une méthode d'organisation de la production urbaine qui partirait du plan, il résulta des expériences effectives - quoique peu probantes selon M.Tafuri- de petites cités, les Siedlung en Europe centrale, les cités ouvrières en France.

Ces cités de la taille de quartiers insérées dans la maille du tissu urbain, ou implantées en périphérie de la ville, résultait déjà de ce raisonnement fragmentaire de l'organisation de la ville : zone d'habitat, d'activités industrielles, centre des affaires... Leur deuxième caractéristique est qu'elles étaient le fruit de confluences d'opinions, et en tant que telles, elles restaient des tentatives marginales - des politiques municipales des social-démocratie dirait M.Tafuri - (40), des enclaves de gestion municipales harmonieuses.

Ainsi dès les années 1930, on buttera sur cette double contradiction de la *mission historique de l'architecture* (41) :

. De cette organisation nouvelle de la totalité de la chaîne de la production, résultait une incapacité à résorber cette pulsion de rejet organique entre l'amont et l'aval du cycle de production. Autrement dit, la méthode préconisée, basée sur une réflexion portée sur un secteur limité (l'habitat), ne réussissait pas à générer une dynamique apte à englober l'ensemble des activités urbaines dans leurs relations dialectiques complexes. Le fragment, en tant que courant esthétique devenant dans ces circonstances de crise, une justification ou l'aveu de cette incapacité à formaliser l'ensemble du cycle de production-consommation.

. La deuxième critique portée à cette théorie, relève une parcelle d'utopie du projet, qui consistait à croire qu'il suffirait d'une *unité méthodologique* pour plier la raison de l'économie bourgeoise à la rationnalité de ce nouvel ordre de la production urbaine, économisant ainsi une évolution sociale.

La gestion urbaine sera donc ainsi conditionnée par cette contradiction interne de la théorie de la "ville-machine" au moment où elle aborde des programmes autrement plus importants aux années 1950 lors de la reconstruction de Londres, et plus tard aux années 1954-62 à l'occasion de l'aménagement du plateau des Annassers à Alger

A un autre niveau de l'analyse culturelle -ou de culture économique- ce modèle de gestion, appartient à la famille idéologique anti-urbaine qui, refusant le chaos déshumanisant des grandes villes et de leur soubassement socio-économique proposeront une alternative, celle des villages, des petites communautés vivant en harmonie avec un environnement rapporté à son échelle. Ecoutons ce qu'en dit M Tafuri " enfin une dernière raison pour tirer un bilan négatif de la gestion urbaine social-démocrate, c'est que le modèle même d'intervention basé sur la Siedlung s'inscrit dans une idéologie anti-urbaine globale : une idéologie qui, si elle se rattache d'un côté à l'idéologie de Jefferson, est également profondément enracinée dans la tradition de la pensée socialiste, Marx excepté (il suffit de se rappeler les passages sur la signification politique de la grande ville dans le Capital et les Grundisse)" ..." La Siedlung sera donc une oasis d'ordre, un modèle de développement urbain alternatif, une utopie réalisée. Mais cette même Siedlung oppose de façon ouverte le modèle de village à celui de la grande ville" (42).

De cette nostalgie romantique, cette régression volontaire vers un état d'équilibre idéalisé du passé, de la ville pré-industrielle H Lefebvre écrira " ces humanistes se présentent à la fois comme médecins de la societé et créateurs de rapports sociaux nouveaux. Leur idéologie, plutôt leur idéalisme vient souvent des modèles agraires, adoptés de façon irrefléchie par leur reflexion : le village, la communauté, le quartier, le citadin-citoyen que l'on dotera d'édifices civiques etc. On veut construire immeubles et villes à l'échelle humaine, à sa mesure, sans

concevoir que dans le monde moderne l'homme a changé d'échelle et que la mesure d'autrefois (village,cité) se transforme en démesure ". (43)

Nous retrouvons en effet ce type d'attitudes et de sentiments vis à vis de la ville industrielle dans la Siedlung d'Ernest May à Francfort, dans la Broadacre city de F.L Wright... comme elles furent les motivations profondes de sociologues et géographes dont les directions de recherche imprimées à leurs travaux aidèrent à l'achèvement des techniques normatives de programmation des groupements d'habitat.

Section 2 : Instrumentation de la planification spatiale.

2.1 Le concept d'unité de voisinage.

"L'unité de voisinage" est l'hypothèse d'une unité de base de la vie communautaire née des travaux de recherche de sociologues et de géographes de l'école de Chicago (44). Leur problématique s'articulant autour des comportements communautaires dans les complexes urbains en croissance rapide avait enclenché une recherche appliquée dont les résultats étaient sanctionnés par des hypothèses de modèles urbains. Burguss avait formulé en 1936, à partir de l'étude du cas de Chicago, la théorie des "zones concentriques", selon laquelle la croissance radio-concentrique de la ville serait en parfaite harmonie avec la taille des groupements communautaires souhaités. Son modèle présente beaucoup de similitudes avec la cité jardin imaginée par E. Howard (45). Bien que les démarches analytiques par lesquelles chacun aura procédé soient éloignées, leurs motivations idéologiques se recoupaient, en effet.

Dans les hypothèses de croissance organique équilibrée de ce modèle (les zones concentriques), les équipements structurants jouent un rôle déterminant, à la fois dans la structure spatiale mais aussi dans l'établissement de nouveaux rapports communautaires. Or, les modèles formels projetés ne pouvaient satisfaire à cette exigence d'auto-régulation du fait même de la rigidité des formes symétriques et des directions radio-concentriques de la croissance qui les caractérisaient. Ainsi, ces recherches vont achopper au dimensionnement précis des unités de voisinage, et par la même à la répartition égalitaire des équipements eux mêmes.

Un troisième problème allait se poser : l'unité de voisinage devait être le lieu d'identification et du sentiment d'appartenance à un groupe physique et social . En ce sens le support physique, géographique, devient un élément organique de la composition spatiale, de manière à ce que le moindre évenement du site soit une occasion supplémentaire de signifier une frontière, de renforcer la perception de l'unité de voisinage etc. Cette conduite unilatérale, d'interprétation du site augmentera la difficulté de concilier l'unité de voisinage avec sa vocation d'élément organique dynamisant, de favoriser la simultaneité du sentiment d'appartenance à des groupes communautaires d'échelles variables.

Enfin, cette théorie générale d'explication des phénomènes sociologiques urbains révèlera trés vite son incapacité à étendre ses hypothéses de croissance à l'ensemble des activités urbaines tout en satisfaisant à son idéal d'intégration des micro-organismes dans un tout harmonieux et complexe. De même que la Siedlung, bien que l'unité de voisinage soit une organisation de la production de l'habitat parfaitement reproductible, elle ne réussira pas, en tant que démarche méthodologique, à dépasser le stade de technique normative de l'habitat. (46) et (47).

2.2 La Fonction de l'unité de voisinage dans les techniques de gestion urbaine.

Pour les architectes, la théorie à l'origine du concept d'unité de voisinage se réduit à une technique de programmation d'équipements liés à l'habitat. Aussi d'une manière générale, l'expérimentation concrète de ce concept portera -t- elle essentiellement sur l'estimation des seuils de croissance auquel l'unité de voisinage et son corrollaire, l'équipement structurant, permettent d'atteindre. La démarche quantitative et normative, consistera en une mise en oeuvre de ratio (s) trés simples permettant d'établir les seuils de saturation des équipements. De fait, la croissance se fera souvent par juxtaposition d'unités de voisinage dans le meilleur des cas, par l'ajout d'équipements lorsque le rapport démographique se trouve dépassé, ce type de coissance -en rupture avec le postulat même de la croissance organique- hâché, et souvent destructurant vis à vis de l'organisation intiale, provoque en général, selon beaucoup d'auteurs, une perte de vitalité des centres intiaux, des effets pervers dont on a pas encore évalué toute l'ampleur.

Les gestionnaires de la ville auront ainsi lavé le concept d'unité de voisinage de son contenu idéologique pour n'en retenir que sa fonction normative dans le processus de répartition des équipements urbains. Il ne survivra plus d'ailleurs de ce concept que la notion " d'équipement structurant", seule valeur opérative, l'unité de voisinage devenant une opération de construction de l'habitat, que les processus de production effectifs se chargeront de définir.

2.3 La cité satellite, un

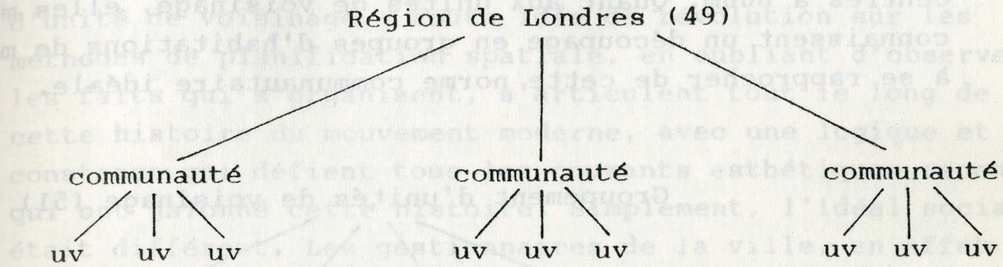
instrument de la
planification spatiale
régionale.

Lorsqu'en Angleterre, après la deuxième grande guerre (39/45) qui fit des ravages à Londres et dans sa région immédiate, il fallut envisager la mobilisation des moyens de production de la ville, de centraliser la direction des opérations et de planifier les actions de reconstruction, l'unité de voisinage reçut un nouveau contenu et devint un instrument de répartition spatiale des actions d'urbanisme à l'intérieur d'une stratégie régionale.

En effet, les cités satellites programmées dans la région Londonienne étaient intégrées dans un réseau hiérarchique dont l'unité de voisinage était le composant élémentaire. La structure régionale était organisée selon le principe de dépendance des organismes : l'unité de voisinage était le maillon de base et devait accueillir de 5000 à 10.000 habitants . La communauté, instance administrative supérieure, devait chapeauter les activités de 3 à 4 unités de voisinage, sans jamais excéder le seuil des 60.000 habitants . Enfin la région, niveau suprême de la hiérarche régionale, regroupait l'ensemble des communautés. Ce réseau d'établissement urbains devait préserver l'identité territoriale et administrative de chaque seuil de la hiérarchie.

Ainsi depuis Perry, Burguss et Howard le concept d'unité de voisinage a considérablement évolué : de modèle théorique et expérimental, d'utopie sociétaire, il est passé dans la réalité urbaine. L'idéal urbain de E.Howard aura reçu un contenu moderne dont la récupération (48) institutionnelle était probablement le prix à payer. La dénomination des instances territoriales est par ailleurs significative de cette intention, en ce sens que la cité satellite est dénommée la communauté, le quartier, l'unité de

voisinage.



La première cité satellite de Londres "Stevenage" (50) crée dés 1946 devait s'illustrer par trois traits caractéristiques importants (que nous retrouverons dans la conception du projet d'aménagement du plateau des Anassers à Alger quelques Dix années plus tard) :

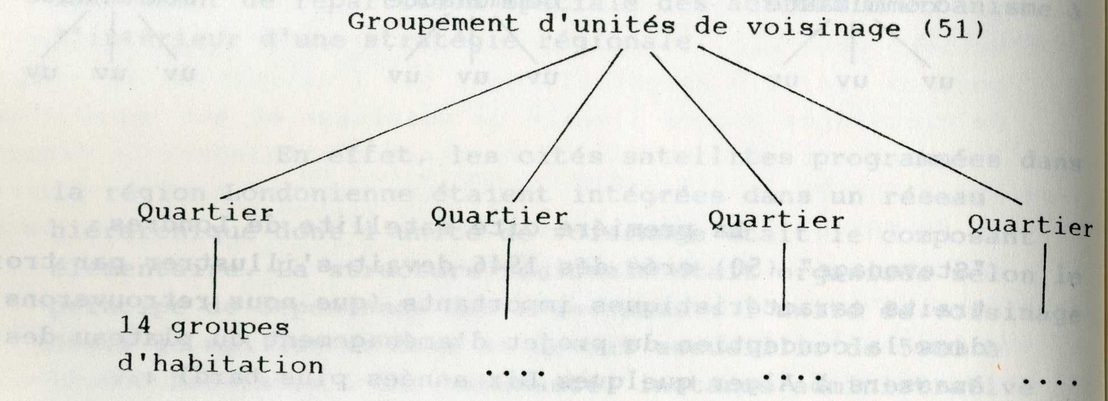
. L'adaptation du cadre normatif au cas de " Stevenage" (extension d'un centre existant) qui rappelons le, opère sur la base d'un ratio école primaire/populations.

. L'originalité du schéma des circulations, inspiré des carctéristiques topographiques du site : c'est d'une libre interprétation de schéma concentrique et du schéma en damier que résultera le réseau des voies (autoroute régionale, pénétrante de quartiers, chemins piétons etc).

. La stricte séparation des zones de circulation piétonnes et des zones de circulation mécanique (d'ou probablement le rejet des batiments publics et de commerce en périphérie).

A l'occasion de l'étude du projet Harlow (1947) l'une des dix villes satellites prévues dans la région de

Londres, apparaitra une novation dans la hiérarche spatiale et civique approuvée et réalisée dans Stevenage . Le groupement de voisinage sera un nouveau pallier de l'organisation territoriale dans le vaste réseau des villes nouvelles en gestation. Le groupement d'unités de voisinage reçoit les équipements de niveau intermédiaire, de manière à réduire les distances qui séparent les unités de voisinage au centres à 800m. Quant aux unités de voisinage, elles mêmes connaissent un découpage en groupes d'habitations de manière à se rapprocher de cette norme communautaire idéale.



Le concept d'unité de voisinage eût de tout évidence beaucoup de succès auprès des autorités publiques politiques, des technocrates de l'urbanisme. (52). Mais ce qu'il nous parait particulièrement important de relever, c'est cette extrême maniabilité du concept d'unité de voisinage et l'ouverture expérimentale qu'il présenta. Bien que sa traduction dans les techniques de planification spatiale fut interprétée comme une récuparation ou encore une dénaturation, une neutralisation de ses valeurs emblématiques la correspondance de ses hypothèses à l'organisation effective de la gestion des affaires, au mode d'intervention de l'Etat dans cette gestion, aura été sa qualité première. La réduction de sa philosophie initiale de l'urbain à une technique de normalisation n'en dimunie pas pour autant sa portée opérative lorsqu'elle est inserrée dans une stratégie cohérente : les faits l'attestent, et l'on a pas fini d'en évaluer les impacts sociaux en Europe, en Afrique, au Moyen

Orient.

Sur le plan de l'architecture, au regard de l'histoire du mouvement moderne de l'architecture beaucoup d'auteurs dénient au corps des architectes gestionnaires de la ville - ce courant sous-terrain qui aura porté le concept d'unité de voisinage - toute idée de révolution sur les méthodes de planification spatiale, en oubliant d'observer les faits qui s'organisent, s'articulent tout le long de cette histoire du mouvement moderne, avec une logique et une constance qui défient tous les courants esthétiques reconnus qui ont jalonné cette histoire. Simplement, l'idéal social était différent. Les gestionnaires de la ville, en effet auront marqué de leur sceau tout le processus d'organisation de la production urbaine, et le système de la planification urbaine contemporaine, par l'institutionnalisation de l'urbanisme, la législation urbaine, les formes d'urbanisation institutionnelles, autant de traits historiques de l'urbanisme moderne.

Ainsi la cité satellite, d'idéal communautaire, d'utopie sociale est passée dans l'histoire de l'architecture en tant que forme urbaine ; de théorie de la dynamique urbaine, c'est devenue une technique normative de la programmation de l'habitat," au politique", "neutre", réléguant les essais de Gropius, le Corbusier, Ernest May... à des rêveries d'hommes seuls.

Cependant, il convient de signaler que ce processus d'urbanisation a révelé quelques failles endemiques dûes en grande partie aux contradictions internes de la théorie elles même. Voici les critiques essentielles qui lui avaient été adressées à la suite de l'expérimentation des villes nouvelles en Angletrre :

. D'une part, la forme urbaine recherchée par cette série d'expériences n'assure pas l'intégration sociale des populations à l'échelle régionale, comme elle n'assure

pas l'établissement des liens communautaires au sein des cités elles mêmes et des unités de voisinages qui la composent. L'architecture en tant que laboratoire de transformation des rapports sociaux, reste une hypothèse théorique, que ces expériences ne parviennent pas à vérifier.

. D'autre part, les recommandations portant sur l'architecture de ces cités, et sur leur organisation spatiale - centralité des activités tertiaires, compacité des groupements d'habitations, système des voies de circulation différenciés, exploitation des particularités du site- etc... contiennent leurs propres forces de blocage qui s'opposent à une croissance organique. Dès lors les mécanismes de la programmation deviennent inopérants au regard des objectifs visés.

. Troisièmement, c'est probablement la critique de fond de cette théorie de la croissance, qui apparait comme un idéal social reposant sur une analyse erronée du "chaos urbain", plutôt qu'une science finie de la dynamique urbaine équilibrée.

NOTES PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I.

1. In *les cahiers de la recherche architecturale* (C.R.A) n°8 voir " les plans d'aménagement et d'extension des villes française" J.C Delorme p. 12

2. C.R A n°9 p.46 " *Discontinuité planifiée*" - villes coloniales modernes au Maroc. Brian Taylor

3. Se reporter aux notes en annexe de l'article cité plus haut écrit par Brian Taylor en p.63, note n°3 où il est dit:" fondé le 31 Aout 1984, celui-ci (le musée social) proposait de mettre gratuitement à la disposition du public, avec informations et consultations, les documents, modèles, plans, statistiques, etc... des institutions et organisations sociales qui ont pour objet et pour résultat d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs.

4. Extrait de l'article cité en (1).

5. L'expression est empruntée, temporairement, au collectif auteur de l'article "*Savoir et pouvoir dans l'urbanisme moderne colonial*" d'Ernest Hebrard. In C.R.A n°9 p. 27 Quendolyn Wright et Paul Mabinow.

6. Extrait de l'article cité en (5).

7. L'aménagement urbain de cette époque, impregné des valeurs hygiénistes, s'accompagnera aussi, en Algérie, de méthodes militaires plus rudes, concentrationnaires, notamment les camps de regroupement des populations rurales organisés par les "sections d'action sociales" S.A.S. Ce fut une véritable transformation des structures rurales, dont l'objectif était de couper les paysans des forces de l'A.L.N, de rompre tout équilibre de la production rurale de manière à affaiblir tout le mouvement de la lutte armée.

8. Les progrés de l'administration française n'avaient-ils pas permis, entre autres, à la faveur de la politique du logement social, d'aller jusqu'au contrôle sur l'utilisation des salaires... voir le "*logement social en France*" R.Buttler et P. Moisette.

9. Voir in "*Histoire de l'architecture moderne*", L. Benevolo, retrace quelques expériences de gestionnaires de la ville, tels que Berlage à Amsterdam, Ernst May à Berlin, T. Garnier en France...

10. Extrait de l'ouvrage cité en (9) p. 87

11. T. Garnier n'interviendra dans la réalisation d'opérations programmées que dans le cadre du "plan Morand", un plan d'embellissement et d'extension de Lyon (1912). Il n'eût pas l'occasion de confronter ses principes d'urbanisme, qu'il avait exprimé dans sa "ville industrielle" aux problèmes complexes et concrets d'un aménagement régional. Voir dans "*Histoire de l'architecture moderne*" L. Benevolo , dans "les plans d'aménagement et d'extension des ville Françaises" J.C Delorme. in C.R.A , "*Histoire de l'urbanisme époque comtemporaine*" P. Lavedon.

12. La villa Medicis, atelier de T. Garnier accueilit les débats des grand prix de Rome (Prost, Hebrard, Garnier...) durant lesquels furent définis la stratégie des architectes et le profil professionnel nouveau de l'Architecte-urbaniste. Dans l'article cité en (5) on trouvera une analyse intéressante sur cet aspect de la collusion des sciences dans les techniques du pouvoir.

13. C.I.A.M , Congrès Internationaux pour l'Architecture Moderne (1928 - 1959). Ces congrés avaient réuni les grands noms de l'Architecture. Voir dans "*Histoire de l'architecture moderne*". Vol 2 p.245 à 289 L. Benevolo

14. Extrait de l'ouvrage cité en (9), p.247.

15. Voir l'article cité en (1).

16. Concernant cet aspect de la gestion urbaine des années 1940 en France voir "*Des transformations foncières 1940 - 1945*" in C.R.A n°8 p.105 à 111. Jacques Lucan.

17. La charte de l'architecte reconstructeur (1941), publiée par le commissariat technique à la reconstruction instituait l'ordre des architectes et l'agréement aux tâches de la reconstruction. Prost était membre du conseil supérieur de l'ordre. Voir concernant cet aspect législatif de l'urbanisme l'ouvrage publié par A. Kopp, F. Boucher, et D. Pauly "*l'Architecture de la reconstruction en France 1945 à 1953*".

18. Voir l'article cité en (16).

19. Extrait de "*Savoir et pouvoir dans l'urbanisme moderne colonial*" d'Ernest Hebrard, G. Wright et P. Rabinow in C.R.A p.28

20. Voir dans "*Histoire de l'architecture moderne*" vol 3 chap. 16 "la compromission politique et le conflit avec les régimes autoritaires". Parmi ces "régimes autoritaires", L. Benevelo classe sans discernement parmi les régimes fascisants d'Europe centrale, la France, l'Union Soviétique...

21. Voir les numéros 8 et 9 des "*Cahiers de la recherche architecturale*" (C.R.A), une série d'articles consacrés à l'urbanisme de la période de la reconstruction en France et, à l'urbanisme colonial permettant l'éclairage sur les conditions historiques de la maturation des principes de la planification spatiale en France.

22. Le Maréchal Lyautey était le résident général du protectorat Marocain dès l'annexion du Maroc à l'empire colonial français, c'est à dire dès 1912.

23. L'expression est de Brian Taylor in C.R.A n°9 p.50.

24. Extrait de l'article cité en (2).

25. La structure chargée de l'étude du plan régional de Paris fut crée en 1928 et se définissait comme le "comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région Parisienne". Présidée par L. Dausset . H.Prost et R.Dautry, ils étaient chargés des études et responsables de la coordination des cinq commissions de travail. Voir "*Plan d'aménagement et d'extension des villes françaises*" J.C Delorme, in C.R.A n°8.

26. Extrait de l'article cité plus haut, p.26.

27. Les tâches engagées par les commissions constituant le comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation général de la région de Paris, montre la complexité croissante des plans d'urbanisme. Le comité était constitué de 5 commissions :

- La première, celle de l'aménagement avait pour mission de centraliser toutes les études de plans. Elle est dirigée par H. Chardon et H. Prost.
- La seconde, dite de législation, devait s'informer, comparer les textes et la législation spéciale à appliquer à la région parisienne. Elle est dirigée par M. Helbronner.
- La troisième, des finances, avait pour objectif l'examen des voies et des moyens dirigée par M. Fournier.
- La quatrième, des services publics, était destinée à établir la coordination indispensable, dirigée par F. Latour.
- La cinquième, l'habitation, était chargée du problème du logement et dirigée par H. Sellier.

Extrait des notes accompagnant l'article de J.C Delorme "*les plans d'extension et d'aménagement des villes Françaises* " in C.R.A. n°8

28. Extrait de " *l'Architecture de la reconstruction 1945 - 1953*" p.167 à 168 A, Kopp, F. Bouche, D. Pauly.

29. La loi du 23 Février 1941 crée le poste de délégué général à l'équipement, qui sera chargé de l'élaboration de la charte de l'urbanisme. Cette charte sera instituée par la loi du 15 Juin 1943.

30. Loi du 15 Juin 1943 , charte de l'urbanisme, elle va

opérer la synthèse de la législation de 1940, 1941, 1942 :

- introduction, d'un ordre d'urgence des opérations prévues par un projet d'urbanisme - essai de coordination des travaux et programmes d'équipement public entre les collectivités concernées dans un groupement .
- Quelques règles, en matière de zonage, pour la première fois sont mentionnées dans les plans des zones dans lesquelles toute construction est interdite.
- Régles de protection des terrains destinés à recevoir des équipements collectifs.
- Le contrôle de l'application des règles est confiée au préfet dont le rôle est considérable (permis de construire, droit de visite, etc...).
- Le financement et l'élaboration des projets passe des communes à l'Etat. Extrait de l'ouvrage cité en (23)

31. Concernant ces deux lois se reporter à l'ouvrage cité plus haut aux p. 42 et 92 en note 23.

CHAPITRE II

32. Voir dans "*Projet et utopie*". M.Tafuri tout le chap5 est réservé à cette question , pour laquelle il consacre l'analyse de la théorie d'Hilberseimer qu'il considère exprimant le mieux cette recherche de méthode de conduite du projet... " plutôt que de fournir des modèles de conduite du projet, Hilberseimer definit au niveau le plus abstrait possible, parceque le plus général les paramètres et les dimensions qui permettent de projeter. Ce faisant il indique à quelles nouvelles missions les architectes sont appelés dans la phase de réorganisation de la production" p 89.

33. R.Fishman auteur d'une thèse sur les utopies urbaines. in "*Utopie urbaine*". Il ressort de son ouvrage que sont utopies toutes ces tentatives liées à des idéaux personnels de la vie en société, de l'urbain, des missions sociales de l'architecture. Dans l'ouvrage cité en (1) on trouvera une analyse intéressante " d'utopies(s) de la gestion urbaine sociale-démocrate" (E.May à Francfort, M.Wagner à Berlin).

ECOLE POLYTECHNIQUE
D'ARCHITECTURE & D'URBANISME
— EL-HARRACH —
BIBLIOTHEQUE

34. L'oeuvre de Le Corbusier est une illustration suffisante en soi. Voir le Modulor, formalisaton des solutions architecturales que proposaient Le Corbusier et G. Hanning de cette problématique, dans une hypothèse d'industrialisation du bâtiment. Au delà des aspects techniques, Le Corbusier et Hanning prouvaient l'hypothèse des missions humanistes de l'architecture moderne. Voir aussi "*Projet et utopie*" - la crise de l'utopie : Le Corbusier à Alger. p. 105 et suivantes. M. Tafuri - dans le même ouvrage, les recherches des maîtres d'Europe centrale.

35. Le mouvement constructiviste en U.R.S.S s'était illustré par cette direction de la recherche. Voir "*Ville et révolution* " A. Kopp.

36. L'oeuvre de P. Klée, un exemple intéressant de la présence de la poétique urbanistique. Voir Paul Klée ed. flammarion - recueil organisé et présenté par D. Chevalier. Voir aussi in *Histoire de l'Architecture moderne*. L. Benevolo. Tome 2. p 267.268 .

37. A l'inverse de ceux-ci Le Corbusier allait du particulier à l'universel. Il visait une architecturale radicale, celle qui dicte sa loi, du bien-vivre, bien travailler, bien circuler et se distraire. L'ordre du rationnalisme et de l'esthétique. Cette démarche de domestication du temps de la production, cette transgression de la contrainte temps, n'était pas le propre de Le Corbusier selon M. Tafuri mais se libérer de la contrainte du futur en déterminant ce futur comme un présent. Le principe même de la politique d'intervention préconisée par Keynes est à la base même des poétiques de l'art moderne, mais également des théories urbanistiques de Le Corbusier. In "*Projet et utopie*" p.113, M. Tafuri.
Dans "*Quelques réflexions sur Le Corbusier et l'Algérie*" J.J. Deluz se reférant à la continuité de pensée qui unissait G. Hanning à Le Corbusier, disait aussi :" l'objet - ville ne peut pas se faire d'un coup, il (G.Hanning) inventera une nouvelle façon de le faire exister dans la mouvance du temps.... comme pour Le Corbusier, la générosité et l'ampleur de l'idée seront à l'origine d'un échec final, mais sont les

ferments d'une nouvelle démarche ou les limites entre l'architecture et l'urbanisme se défont, non pas au profit d'une macro - architecture dont le plan obus est le dernier exemple - mais (si nous osons cette hypothése) d'une architecture à quatre dimensions.

38." Je voudrais dire à ce sujet qu'il me semble étonnant que l'on ose un travail d'urbanisme, c'est à dire de synthèse en admettant sa dispersion entre une multitude de bureaux éparses. A l'opposé je me méfie dans les cas importants de l'urbanisme de l'homme seul ". L'expression est de P.Dalloz, manager et théoricien de l'agence du plan. P.Dalloz, la méthode d'urbanisme in T.A Janv 1958.

39. In "*projet et utopie*" M.Tafuri :"Le Corbusier a posé explicitement cette alternative, l'architecture plutôt que la révolution" p.83.

40. A ce propos M.Tafuri condamne définitivement cette hypothèse, lorsque analysant l'expérience de gestion urbaine en Europe Centrale il déclare :" la Siemensstadt démontre qu'il est utopique de postuler une unité méthodologique du design qui organiserait l'intervention à toutes les échelles "*Projet et utopie*. M.Tafuri p.98 . Rappelons que la Siemensstadt est une Siedlung de Berlin planifiée par Sharoun aux années 1930.

41. Concernant le "mouvement d'avant-garde", on trouvera cette problématique des missions de l'architecture et de l'architecte ... "en poussant les choses à l'extrême l'activité qui consiste à élaborer des modèles d'organisation du cycle de production (activité essentielle d'Hilberseimer) est la seule qui corresponde à la fois à la nécessité de tayloriser la production du cadre bâti et à la nouvelle fonction du technicien, qui s'intègre à cette production au niveau le plus élevé". p.89. Quelques pages avant, M. Tafuri dira, concernant ces architectes "ce qu'ils voient clairement, c'est la mission politique de l'architecture" entendue comme la programmation et la réorganisation planifiée de la ville en tant que structure de production et de la production du cadre bâti. p.83 de l'ouvrage cité en

(40).

42. Extrait de "*Projet et utopie*". M. Tafuri p.99.

43. Extrait de "*Le droit à la ville*" p.33. Voir l'article consacré à cette idéologie que H. Lefbvre a intitulé "quartier et vie de quartier" in cahiers de l'I.A.U.M.P 07 Mars 1967, et dans planification - habitat - information. nov. 1973.

44. Voir "*l'Organisation urbaine - théories et modèles*" A. Baily à partir de la p. 106

45. E. Howard avait dénommé sa cité idéale "Forest Hill Gardens". Sa théorie avait été exposée dans "*To morrow : a peaceful path to real reform*" (1898), mieux connue sous le titre que porte l'édition de 1902 "*Garden cities of to morrow*". Il a notamment fondé deux cités anglaises Letchworth (1903) et Welwyn (1920). R.Fishman en dit ceci "ce qui est plus important c'est qu'il a pu organiser un mouvement de planification urbaine qui maintient encore aujourd'hui ses théories en vie. En grande - Bretagne, le programme d'aprés - guerre des nouvelles villes, qui est peut être la tentative la plus ambitieuse de planification urbaine au niveau national s'inspirant de ses travaux et fut planifiée par ses successeurs". In "l'*Utopie urbaine au XXe siècle*" p.21. Quoi qu'il y aurait lieu d'étoffer un peu plus ces affirmations, elles recèlent des parcelles de vérité de par la ressemblance de procédures d'organisation, de la mobilisation des sols, des moyens de financement de la construction du logement social par laquelle Howard avait procédé. En ce sens, il fut un précurseur - toute proportion gardée - de la forme d'urbanisation des villes nouvelles.

46. Il semblerait que la formulation explicite du concept d'unité de voisinage revienne à C. Perry, suite à ses travaux sur le plan régional de New York (1923). L'idée de Perry était de fonder la dynamique urbaine sur des seuils de saturation des équipements scolaires. Ces equipements devaient jouer le rôle d'élément structurant, et de régulateur de la croisance. Notons, que là aussi l'hypothèse

de C. Perry s'arretait au secteur résidentiel de la ville, et de ce fait ne pouvait prétendre à une théorie générale de la dynamique urbaine.

47. Il faut souligner à ce titre, que la définition précise de l'unité de voisinage reste vague. Elle ne puise sa légimité que dans des souhaits d'organisation des rapports sociaux. En attestent les définitions que l'on trouve dans "l'unité de voisinage en tant que structure en arbre ou semi - treillis ."*Apparition et développement de l'idée au cours de la dernière génération*". A.J. Hurvy in planification - habitat - information nov. 1973. L'unité de voisinage serait :"Une aire dans laquelle les résidents se connaissent personnellement et ont l'habitude de se rendre des visites ou d'échanger des objets ou des services, et en général de faire des choses ensembles".
"Ou encore un groupement territorial dont les membres se rencontrent sur un terrain connu au sein de leur propre aire pour des activites sociales primaires et pour des contacts sociaux spontanés ou organisés" .

48. Les utopistes du XIX è siècle, en effet n'imaginaient pas qu'il puisse être ainsi fait usage de leur théorie de la ville. Car pour eux, il était question d'utopie, un ailleurs, un autre lieu, une autre société régie selon un nouvel ordre, peut être sans institutions...

49. Schéma extrait de l'article cité en (47).

50. Stevenage fut conçu, pour une population de 80.000 hbts répartis en 6 quartiers (ou unités de voisinage) de 10.000 hbts chacun en moyenne. Le centre urbain était situé au sud du vieux Stevenage, les quartiers résidentiels disposés en arc de cercle tout autour. Une relative" dispersion d'espaces verts et de batiments publics empêche la formation d'un quartier compact et décourage donc les relations de voisinage". In "*Planification-habitat*" - information nov. 1973 p.23. En fait Stevenage l'une des premières interprétation de la théorie de Perry, fut critiquée en tant que telle. On lui reconnaitra du moins l'intérêt du schéma de circulation, dont on dira "Stevenage est une application

réussie du "systéme spécial des rues recommandé par Perry". Même réference que l'extrait précedent.

51. Extrait de l'ouvrage cité en (47).

52. Ce modèle de planification spatiale sera en effet développé dans de nombreux pays, selon des stratégies et des objectifs différents. Ainsi le pouvoir d'oppression Israëlien avait conçu sa planification dans la perspective d'enserrer les structures urbaines Palestiniennes pré-existantes dans un étau, parallèlement à son oeuvre de destruction systématique des institutions civiques palestiniennes, l'occupation des zones convoitées se matérialisa par la construction de cités satellites. Dans ce cas, la planification spatiale fut encore une fois un instrument d'une stratégie d'oppression et de destruction, autant qu'un outil de ségrégation des populations. Voir l'étude citée en (43), ou encore l'article parut dans "*Politiques urbaines dans le monde arabe*". C.N.R.S Lyon 1962 l'article intitulé, "*les politiques urbaines : instrument de pouvoir ou outil de développement ?* " M. Naciri - dont nous proposons cet extrait, p. 30,31 : "... c'est une démarche stratégique ayant pour but de compenser la faiblesse démographique des israéliens par le quadrillage de l'espace, dans la perspective de son annexion définitive et du contrôle permanent de ses habitants. Par ailleurs, la politique urbaine israélienne n'a pas seulement cet aspect conquérant. Elle comporte un volet tendant à affaiblir, sinon effacer la trace de la présence palestinienne , expropriation des terres, dynamitage des maisons et destruction systématique de tout ce qui peut contribuer à conforter l'identité palestinienne... le contrôle du territoire par son aménagement urbain fait donc partie intégrante du systéme de "défense" conçu par les stratégies militaires dans les territoires occupés. La politique urbaine suivie à Jérusalem n'a d'autres motifs que de consolider une domination censée trouver sa justification dans l'histoire et la stratégie militaire".

CHAPITRE III

LA GESTION MUNICIPALE

ET LE P.U.D D'ALGER.



DEUXIEME PARTIE

L'EXPRESSION SPECIFIQUE DU COURANT GESTIONNAIRE DE L'URBANISME DANS L'AMENAGEMENT D'ALGER.

Lorsque nous abordons cette notion de gestion urbaine (G.U), il se présente à nous un vaste champs de pratiques de nature et de niveaux de préoccupation très différents. La gestion urbaine recouvre en effet aujourd'hui un ensemble d'actions, d'opérations qui intérressent aussi bien le fonctionnement quotidien du complexe urbain (gestion des eaux, des transports, des infrastructures, des déchets, de l'ordre urbain...) que la production à proprement parler des équipements, de l'habitat, des infrastructures et ouvrages, etc...

De cette segmentation de la pratique de la gestion urbaine, il ressort une polysémie du terme (G.U). Il conviendrait à présent de préciser sous quel signifiant précis nous l'entendons dans ce qui va suivre.

Historiquement, la G.U est l'expression concrète d'une forme d'organisation du cycle production-consommation, que le courant S.F.U -ou tout au moins en Françe- a largement contribué à faire émerger.

C'est une culture urbanistique née d'une pensée singulière sur le rôle des techniques dans la société moderne. Elle s'apparente à une vision tout à fait élaborée des missions de l'architecture, dont nous avons vu les traits majeurs dans la première partie. De cette culture urbanistique, il conviendrait d'ailleurs de ne pas exclure totalement cette frange intellectuelle du mouvement moderne ("l'avant garde") dont nous avons abordé les apports spécifiques.

Les manifestations de cette culture s'étaient developpées au sein des structures institutionnelles et administratives. S'étant liée au devenir des formes d'administration du phénomène urbain, elles se trouvent

exprimer aussi un *projet social en mouvement* : en apparence celui des groupes de pression, des hommes qui gouvernent, de l'administration locale, ou de l'Etat; en fait elle porte le projet des couches et classes sociales qui dominent les instances du pouvoir, et qui oeuvrent pour l'approfondide rapports sociaux qui sont en leur faveur.

La deuxième caractéristique culturelle de ce courant est que, se voulant *médiateur* entre la production *idéologique et économique* , il devient un instrument docile des politiques urbaines. Ainsi la technocratie de la planification spatiale peut enfourcher tout projet pour peu qu'il présente au niveau du discours, quelque conformité ou raisonnement logique et rationnel. Voilà pourquoi la planification spatiale, ce segment précis de la G.U, semble se cantonner dans ce domaine du savoir technocratique, même si parfois elle emprunte une démarche scientifique, ou si elle se refère à une *déontologie architecturale*. Ses méthodes restent malgré tout axées sur les techniques de normalisation de la demande sociale (une autre manière de soutenir l'image de l'Etat-providence), sur les règles de distribution des sols urbains, sur les mécanismes de segrégation des aires urbaines.

Néanmoins, la planification spatiale qui n'avait été jusque là qu'une production *intellectuelle* de l'ordre de *l'utopie*, à laquelle on avait recours ponctuellement, au gré des projets qui tombaient sur la table ou des affinités particulières entre hommes politiques et architectes etc..., voit dans cette culture urbanistique précise son champs d'intervention se raffermir, ses domaines de problématiques s'élargir: elle devient le lieu de la réflexion permanente sur le devenir des complexes urbains, en même temps que l'instrument de *conciliation*, de prise ne charge de tous les segments administratifs engagés dans la gestion et la production urbaine. Plus que cela, elle problématise les déplacements d'interêts financiers, électoraux, politiques, dont l'urbain est l'espace d'expression privilégié. La planification spatiale désigne les espaces à restructurer, à réhabiliter, à renover. Elle

est l'instrument de la réorganisation permanente de la segrégation des aires urbaines.

Bien que l'urbanisme moderne, les manifestations culturelles de cette nouvelle forme de gestion des affaires, est au regard de nombreux auteurs le *sous-produit* d'un mouvement architectural dont l'essor s'est brutalement brisé (il conviendrait d'élucider ce mystère de l'histoire, s'il est admissible que l'histoire puisse se dérouler à coups d'infarctus), pour notre part, la G.U est la résultante de cet essor .

Dans la présentation de la genèse urbaine nous avons dû nous apesantir particulièrement sur le courant technocratique représenté par la S.F.U. Cela ne doit cependant pas nous masquer des points de convergence avec le courant C.I.A.M, ni même le rapport dialectique qui les liait à l'intérieur du mouvement général de l'architecture moderne.

En effet tous deux évoluaient dans un même contexte historique. Cela correspondait à un état du procès de la production urbaine qui appelait à la réunion des termes du bînome aménagement-production. Non pas qu'ils aient évolué indépendemment jusque là, ce qui serait un non sens , mais parceque l'étape de développement du capitalisme de début du siècle impliquait une redéfinition de leurs rapports à l'intérieur des mécanismes de la production urbaine en plein essor.

Si les mécanismes institutionnels dans les formations économiques et sociales d'Europe et de France accordaient un aussi grand intêret à l'aménagement territorial et urbain, c'est qu'elles en avaient besoin comme instrument de propagation et d'amélioration constante du taux de profit du capital. Le capitalisme avait besion d'un aménagement scientifique, conscient et réfléchi en accord avec ses intêrets. A ce point il s'agissait de rationnaliser

l'exploitation de ce savoir-faire. Néanmoins il faut dire que cette collusion savoir-pouvoir n'était pas le seul fait du capitalisme du XXe siècle. L'architecte "fou du roi" est une constante de l'histoire des pouvoirs quels que soient leur nature et leurs objectifs.Ce qui est nouveau, c'est l'échelle et la forme que prit cette collusion dans le cadre des institutions de l'etat moderne.

EXCLU DU PRET

Partant de là, l'action de la "section française d'urbanisme" (S.F.U), ne peut être le seul fait d'une volonté strictement humaniste, ou populiste de ses membres. Elle était l'expression des intêrets du capitalisme moderne qui s'appuie sur des fondements scientifiques. Cette conscience de classe et son idéologie ascendante, traversait aussi ces cercles d'hommes de sciences et de culture. Le discours développé sur les thèmes de l'hygiène, de la responsabilité de l'etat vis à vis des conditions de vie des couches et classes démunies n'était en aucun cas opposé à ses intêrets immédiats. Bien au contraire en poussant à la formalisation de cette collusion, le courant de pensée véhiculé par la S.F.U frayait le chemin du développement à grande échelle du capital, pour qui l'essor d'un urbanisme scientifique était un moyen. Dès lors la création du profil de l'architecte-urbaniste qui s'éffectua comme nous l'avons vu grâce à l'institutionnalisation de l'urbanisme devenait un objectif en soi.

Mais ce projet n'était pas opposé non plus à l'urbanisme de "l'homme seul". Il ne le devenait que dans la mesure où celui-ci pouvait s'opposer avec force à ses intêrets immédiats. Cet urbanisme était par ailleurs condamné à long terme à s'éteindre de lui même, ne pouvant supporter la compétition avec les bureaux d'études macro-céphales. La force de proposition que recelait cette élite de l'architecture moderne était de toutes manières un atout dans le débat contradictoire en urbanisme et en architecture qui ne pouvait qu'enrichir le processus de formation du secteur du bâtiment, industriel et financier. La floraison de découvertes, de thèses, des avancées d'une manière générale

du savoir faire et de la connaissance scientifique et technique ne pouvait s'alimenter que s'il y avaient des canaux d'échanges d'idées et d'expériences entre gestionnaires et "hommes de laboratoire". Les sociétés libérales n'avaient donc aucun intêret à cette étape précise pour privélégier une forme de coopération sur une autre sachant par ailleurs quel était le cap à tenir.

Voilà pourquoi, il nous semble important d'insister sur le mouvement dialectique et contradictoire qui a caractérisé la naissance de la G.U en tant que creuset de l'idéologie technocratique de l'urbanisme. La schématisation qui consisterait à présenter ces deux mouvements (S.F.U et C.I.A.M) séparément, comme deux réalités parallèles et/ou opposées, étanches et détachées de leur contexte historique matériel et philosophique serait une mutilation dommageable à la richesse de la production d'idées de cette phase de l'histoire moderne de l'architecture.. Une réduction stérilisante. Comme la négation, par son ignorance, de l'architecture S.F.U ne peut améliorer la connaissance scientifique de l'urbanisme moderne.

Cependant S.F.U et C.I.A.M ont été nourrit à la même source d'illusions. Si Le Corbusier, tête de file du mouvement C.I.A.M plaçait l'homme au centre de son intêret, il pensait reconstruire le monde par la seule force de l'architecture, sans avoir à réfléchir ses fondements matériels et historiques. " L'architecture plutôt que la révolution". C'est pourquoi tous ses efforts allaient en direction d'une démonstration absurde : l'architecture totale. Le mouvement S.F.U, dont Prost constituait la figure de proue quant à lui, pensait s'accaparer une partie du pouvoir en s'alliant à l'administration, au bénéfice de son idéal urbanistique.

Nous savons cependant que ni Prost, ni Le Corbusier ne peuvent prétendre avoir réduit dans leurs pratiques, la répulsion qui semble animer ce couple

indéfectible : forme d'urbanisation-idéal urbanistique. Car ne perdons pas de vue que ces courants développaient leurs thèses autour du noyau central : "le pouvoir au bout du crayon". Les divergences venaient des voies choisies par chacun. Mais si nous croyons R.Firschman, Le Corbusier et bien d'autres figures du mouvement de "l'avant garde", avait tenté de s'intégrer aux structures officielles de l'urbanisme, pensant y trouver le pouvoir réel. Tentatives décevantes mais dont ils ne tireront que des conclusions partielles.

Ce flux et reflux des cadres intellectuels de l'urbanisme moderne vis à vis des institutions cantonne la problématique autour de cette collusion savoir-pouvoir, et par conséquent autour du binôme forme d'urbanisation-idéal urbanistique. La boucle se referme sans offrir une perspective d'ouverture positive : est ce que l'un des termes de cette unité contradictoire doit parvenir à la domination sur le deuxième ? Auquel cas l'alternative n'est pas satisfaisante :- l'architecture atteint la perfection, installe son ordre propre comme l'appelait de ses voeux Le Corbusier. Une réalité absolue. Lidéal urbanistique prendrait alors la dimension démeusurée d'un projet social en soi et pou soi.-Ou alors la forme d'urbanisation, en tant que procès de production alimentée jusque là par la socialisation de la transmission des connaissances et du savoir faire, atteint un tel degré d'automatisme et d'autonomie, qu'il rompt avec l cette sphère intellectuelle dont il aura dépassé les capacités créatrices.

Ainsi pris séparément, aucun des termes ne peut s'auto-définir sans le deuxième. La créativité architecturale se nourrit du mouvement vrai de la vie. En dehors de cela elle perd l'essence même de sa dynamique. Et la forme d'urbanisation se nourrit d'une re-création permanente de la forme urbaine (en tant que résultat matériel, produit de consommation collective) dont l'urbanisme est l'outil scientifique.

Voyons donc plus concrètement ce que recouvre chacun des termes de ce binôme à travers le cas d'Alger.

Section I : Quelques repères historiques dans l'aménagement d'Alger.

1.1 La gestion urbaine dans la tradition de gestion municipale.

L'Algérie, une colonie de peuplement. C'est peut être à l'intérieur des contradictions internes de l'exercice du pouvoir colonial (militaire et civil) qu'il faudrait rechercher les causes réelles des échecs successifs des P.U.D (plan d'urbanisme directeur) conçus pour Alger. Car depuis la gestion militaire de la ville (ouvrage du front de mer, aménagement de l'actuelle place des martyrs...), aucun plan d'urbanisme ne put concilier les intérêts publicsaux intérêts mercantiles et/ou politiques des hommes influents sur la gestion de la ville. Mais la gestion urbaine était aux mains des pouvoirs coloniaux d'Algérie, et le restera jusqu'à la veille de l'intervention massive de la métropole, avec le plan de Constantine.

Lorsqu'en 1933, les urbanistes de la ville, entreprirent la confection du plan directeur, Alger comptait déjà 18 communes. Ce plan prenait le relais de celui de 1931. Il y eût aussi le "plan Obus" de Le Corbusier (1931), comme une parenthèse récréative dans la vie mondaine algéroise.

Cette dernière proposition fût reçue comme une diversion , subversive, inquiétante ou agaçante au regard de la tradition gestionnaire qui s'ancrait. Le dernier P.U.D sera l'oeuvre de l'A.E.D.A.A (1), dont Hanning élève de Le Corbusier, était l'architecte en chef. Ce plan semble-t-il,

ne reçut jamais l'approbation des organes officiels du plan.

Bien que l'oeuvre de Le Corbusier, sa démarche, recusent tout classement, il nous parait que restituée dans l'ensemble des projets d'aménagement d'Alger, elle relève d'une même sensibilité au site. La puissance morphologique du paysage algérois s'imposera dans les manières architecturales : une poésie observable au respect des humeurs du site, radicale et grandiose dans le geste de Le Corbusier, elle était intégration soucieuse de ses particularités dans le projet de Prost , elle deviendra chez Hanning l'esprit de sa méthode de gestion des actions d'urbanisme, un travail d'orfèvre. Hanning trouvera le moyen de concilier l'échelle du paysage algérois à la forme d'urbanisation concrète des années 1954/62.

En effet, la grande continuité de la G.U à travers ses procédures, les techniques de la construction et la pensée urbanistique caractéristique de ce premier quart de siècle, allait opérer des changements dans les années 1950/60. Au contact de réalités nouvelles, la planification spatiale, la production urbaine et ses procédures se transforment. Ceci se traduit par la nouvelle échelle d'intervention (les grands ensembles, la politique du logement social) massivement développée à l'échelle de tout le territoire algérien.

1.2 La gestion urbaine années 1931.

Bien que nous n'ayons pas de fonds documentaire graphique à produire, nous pouvons néanmoins restituer à grands traits les techniques de gestion et objectifs de cet urbanisme, grâce aux informations trouvées pour l'essentiel dans la revue "Chantiers" et l'ouvrage de J.J.Deluz "Alger".

Prost avait été l'un des iniateurs des méthodes de gestion urbaine. Le Maroc, puis Paris enfin Alger lui avaient donné les occasions de dépasser l'urbanisme Hausmanien, en instituant les procédures du plan. Il pressentait déjà le plan directeur comme un cadre général d'orientation, coercitif, des activités de la production urbaine. Les instruments essentiels pour l'époque concernaient la définition d'un *ordre* formel général (l'alignement, le gabarit, les hauteurs,les densités). Le plan s'appuyait aussi sur le droit urbain dont l'objectif était la préservation de l'esprit du plan et des actions des pouvoirs publics. Ainsi le levier juridique expérimenté par ailleurs fût reconduit à Alger: loi faisant obligation d'un plan directeur d'urbanisme aux villes d'une certaine taille, législation du permis de construireet de lotir, loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique etc...Ce plan approuvé en 1931 fût repris en 1933 dans la perspective d'un nouvel aménagement.

1.3 Le plan Obus. 1931

Le plan Obus, ce fût l'intermède détonnant dans la pratique ronronnante de l'urbanisme algérois. L'alternative cinglante, la critique absolue des méthodes technocratiques. " L'utopie d'aujourdh'ui est la réalité de demain ": en même temps qu'un manifeste idéologique de l'architecture, c'était l'éclairage aveuglant sur une forme d'organisation de la production urbaine que la technocratie de l'urbanisme et les pouvoirs refusaient d'envisager. C'était surtout le geste génial et provocateur qui recuse le système de pensée des gestionnaires.

Tout le monde sait les déboires que connut ce plan, malgré les efforts d'aménagement qu'en consentit Le Corbusier. Malgré tout, parceque devenue une image emblématique de l'iconographie d'Alger , ce plan laissera une

interrogation majeure sur la déontologie de l'architecture; l'une des raisons pour lesquelles il aura galvanisé l'opposition.

1.4 Le plan de 1933/48

Ce plan portait sur des termes très généraux de l'urbanisation. Il définissait la région algéroise (18 communes), et la signifiait dans son plus long terme (30ans) par le périmètre d'agglomération. Opération plus administrative qu'urbanistique à proprement parler, elle justifiait néanmoins les limites des actions publiques, tout en avalisant les directions de la croissance sud et est.

Ce plan directeur tablait sur un accroissement des populations stables. Comme Prost au Maroc, les auteurs du plan semblèrent peu préoccupé de l'habitat autochtone qui se developpait déjà dans les ravinnements malsains des alentours de la Casbah. Si bien qu'en 1948, lorsqu'il fût approuvé, le plan était déjà caduque. Au regard de l'accroissement brutal de la population algerienne autochtone, en périphérie et dans la Casbah elle même, qui cumulait à la fois les effets de la paupérisation de la campagne et la stagnation du parc logement autochtone, le plan révela son incapacité à mettre en équation l'entité sociale algéroise.

Mais les préjugés coloniaux (autochtones-coloniaux) n'expliquent pas tout. Car outre le caractère oppressif de cette gestion urbaine qui longtemps tenta de contenir la population algérienne dans l étau des massifs qui entourent la casbah, il convient de rappeler les particularités du pouvoir colonial d'Alger : les luttes intestines autour d'interêts mercantiles, les dissensions internes des pouvoirs locaux sur les questions d'urbanisme, les intrigues autour du pouvoir, les divisions ethniques qui minaient les rapports de la population coloniale elle même..

Le plan directeur dans des conditions aussi extrêmes de l'exercice du pouvoir semblait être condamné à l'avance, le temps agissait contre lui. Quant aux outils de la régulation de la croissance, eux aussi s'étaient encore une fois montrés vains faces aux pratiques concrètes de l'administration. De dérogation, en dérogation l'adminstration de la ville avait contribué à la perversion du plan, montrant ses compromissions dans les affaires et son instabilité vis à vis des interêts publics.

1.5 Le P.U.D 1954/62.

Le plan de 1958 produit par l'A.E.D.A.A., plus connue sous le nom d'"agence du plan", reprit à son compte les grandes options du plan de 1948 (et par là même gagna quelques confiances parmi les administrateurs du département d'urbanisme) (2), c'est à dire les options vis à vis du site, formalisées en equerre par l'agence et les directions de la croissance d'Alger: "les structures routières sont confirmées, ainsi que la conversion du centre-ville en centre d'activités tertiaires, *l'occupation des plateaux par l'habitat en grands ensembles pourvus d'activités integrées, la localisation des industries à Oued Smar et Gué de Constantine" (3)*

Notons simplement pour l'heure l'apparition du "Grand Ensemble" dans le vocabulaire urbanistique qui s'effuectua donc dès 1954, et la localisation de la zone industrielle proposée par l'agence. Nous proposons de renvoyer à plus loin l'étude détaillée du P.U.D, qui sans les précisions sur la vocation de l'agence du plan, deviendrait difficilement compréhensible.

Le P.U.D, au sens contemporain du terme est un programme d'actions d'urbanisme, articulées dans le temps,

organisées dans l'esprit d'une stratégie des pouvoirs locaux et/ou centraux.

Or, l'agence du plan n'était pas un organe administratif de l'urbanisme (4) . On ne s'étonnera donc pas de ne trouver nulle part dans ce P.U.D la description de l'ensemble des opérations qui allaient s'effectuer dans Alger, mais simplement une méthode de gestion spatiale des opérations d'urbanisme à travers une politique des densités.(voir plus loin le programme d'aménagement du G.U.R.A 1958/1961).

Cependant, ni G. Hanning, ni P. Dalloz n'étaient naïfs au point de négliger les multiples formes de coopération avec les services d'urbanisme d'Alger . Ils ne dédaignèrent pas non plus les appuis d'hommes politiques tels que J.Chevalier, alors maire d'Alger - D'ailleurs, l'agence aurait-elle pu exister sans lui ? - ou d'hommes influents parmi la population d'Alger. Mais l'agence du plan, qui bien que soulignant et critiquant dans les faits les erreements méthodologiques de la tradition technocratique de la G.U, semble n'en avoir retenu que les aspects de forme. En inscrivant son action d'urbanisme au dessus de la mélée politique et en dehors des structures institutionnelles, l'agence pensait se préserver un couloir de neutralité par lequel percerait son savoir-faire: "D'ailleurs il est clair que l'axe d'intervention de l'agence resta délibérément et spécifiquement celui de l'organisation plastique et fonctionnelle des espaces, et que Dalloz et Hanning tentèrent d'assumer un apolitisme qui teinte leur action d'une certaine irréalité".(5)

Plus loin J.J Deluz poursuit anisi :"le service des enquêtes était dirigé par Descloîtres, qui accumula une importante documentation et produisit dans le cadre de l'agence une étude sur les bidonvilles, réorganisée plus tard dans sa publication de "l'Algérie des bidonvilles" ,resté un ouvrage de réference. Mais l'entente ne se fit pas

entre lui et Hanning. L'orientation socio.politique qu'il voulait donner au travail de l'agence genait trop de monde pour lui laisser des chances d'action. Chevalier et Dalloz, idéalistes l'un et l'autre, voulaient avant tout faire "une belle ville". A ce point de vue le choix de Hanning ne pouvait être plus judicieux. Dans cette " foire aux illusions", personne ne pouvait avoir raison. La faillite ultérieure de l'agence le montrera".

EXCLU DU PRET

Mais en prenant du recul, cette "foire aux illusions" parait être le trait majeur de toutes les gestions urbaines municipales coloniales, sinon de toutes les G.U quelles que soient leurs contextes socio-politiques particuliers. en effet elles avaient toutes prévalues dans des processus d'urbanisation contradictoires plus ou moins violents, ou même antagoniques. A ce stade du constat faut-il conclure à un péché originel, qui condamnerait irrémédiablement tous les plans d'urbanisme à l'échec?

Car dans la continuité de cette idée, force est d'admettre qu'aux quatre P.U.D conçus pour Alger correspondent quatre cuisants échecs, qui pénalisent à la fois "l'urbanisme de l'homme seul", l'urbanisme institutionnel plus ou moins archaïque des années 1930 à 1950, enfin l'urbanisme plus considérablement outillés aux plans techniques et scientifique de l'agence du plan.

Mais en fait, de quel échec s'agit-il ? S'agit-il de mesurer l'éfficacité des plans dans l'absolu ? S'agit-il encore du prestige de leurs auteurs ? Ou alors ce lui de l'illusion crée par cette collusion savoir-pouvoir d'une puissance d'action à la clef, "le pouvoir au bout du crayon" ?

1.6 La gestion urbaine serait-elle en crise ?

" ... Ainsi, alors que les institutions, les études et les fonds de recherche s'accumulaient en ce qui concerne -l'aménagement urbain- l'observation et l'analyse des mouvements de révolte, de contestation et de lutte politique sur la consommation collective sont restées soit ignorés, soit saisis en tant qu'évenements, comme fait divers, réaction irrationnelle dont on espère qu'on pourra bientôt se passer (la police y veillera) pour laisser le champs libre aux urbanistes qui croient toujours que "le pouvoir est au bout du crayon". (6)

Cette assertion de M. Castells reste vraie quant aux luttes urbaines développées en Alger durant les années 1950/1962. Luttes des multitudes peuplant les bidonvilles, luttes dont l'espace urbain algérois était sinon l'objet premier, en tous cas le lieu. Cette sociologie urbaine de la révolution reste dans l'ombre d'une écriture de l'histoire, alors qu'elle en constitue les arguments et le matériel.

La casbah n'avait-elle pas constitué un sujet privilegié des politiques coloniales... et des aménageurs ? Foyer de revendications sociales et politiques, objet de convoitises mercantiles, c'était aussi le lieu qui suscitait craintes et fascination (7), points de fixation sur lesquels les architectes ont tendance à surenchérir (8).

Mais aussi, l'aménagement urbain, pour aménagement qu'il soit s'accomplit rarement sans heurts. Par essence l'aménagement fait violence aux systèmes dans lesquels il intervient. Non seulement au système écologique qu'il rompt d'une façon brutale et sans merci, mais aussi au système économique et politique par lequel il a été conçu et surlequel il intervient dans le sens du changement et parfois de la transformation radicale de ses mécanismes de la production urbaine.

Lorsque la colonisation française s'était implantée au Maroc c'était par le sang et les larmes. L'action armée d'oppression s'était accompagnée du bouleversement de la structure urbaine territoriale pré-existante, comme nous l'avons vu à travers l'action de Lyautey-Prost. C'était son intêret vital. Car non seulement elle devait assujetir la population mais elle devait aussi casser l'ordre économique et sa base infrastructurelle pré-existante. Destructurer l'urbanisme marocain pré-existant était un moyen pour rompre les mécanismes concrets profonds qui faisaient du Maroc un système social en équilibre plus ou moins stable, dans le but d'asseoir son ordre économique propre. C'était cela l'aménagement urbain au Maroc.

En Algérie il en fût de même, avec autant sinon plus de violence. La violence militaire, de répression des émeutes et des révoltes relayait la violence de l'aménagement du territoire. Ce fût la même stratégie générale qu'au Maroc, ou même en Tunisie. La frange litorale fût aménagée en vue d'accueillir l'activité portuaire, commerciale en direction de la métropole, au détriment d'un arrière pays sous urbanisé à l'exception de quelques pôles nécéssaires aux structures du pouvoir de domination et à l'acheminement des matières premières (agricoles, minières et plus tard hydrocarbures).

L'aménagement du territoire, était donc une action de propagation du colonianisme, qui ne visait que ses intêrets militaires et économiques.
Mais on ne peut rester à une telle approximation des choses.

Si nous observons l'aménagement d'Alger , le caractère ségrégationiste y prédominait. Ce phénomène reposait bien entendu sur les préjugés ethniques et raciaux. Mais son ressort le plus profond était la rentabilité et la solvabilité des actions d'urbanisme. C'est pourquoi les couches et classes les plus démunies d'origines coloniale ou

autochtone etaient reclues dans les sites les plus difficiles d'accès, les moins ensoleilles et les moins ventilés. A l'intérieur de cette ségrégation il existait bien entendu des strates dont la plus défavorisée était celle des bidonvilles; Ces algériens qui n'avaient ni les moyens ni les perspectives d'un logement décent.

Ce qui définissait l'aménagement urbain du colonianisme c'était donc son caratère ségrégationiste et racial, la sauvagerie par laquelle il implantait son système économique dans le seul but d'une rentabilité maximale des opérations.

L'aménagement urbain procède aussi par des violences juridiques. Qu'il soit colonial ou non, il procède par expropriation, remenbrements des fonds fonciers, par déplacement de populations....qui en définitive, ne profitent qu'aux plus nantis parmi les consommateurs aux plus puissants capitaux engagés dans la production elle même.

Voilà pourquoi l'aménagement urbain ne peut s'opérer sans heurts- Qui sont partie intégrante de ses missions-ni constituer un enjeu en soi, mais plutôt pour ce qu'il engage comme changement(s) dans les mécanismes juridiques et financiersde la gestion urbaine. De la confection des plans, à la construction en passant par les études de détail, de viabilisation... la G.U engage une chaîne d'intêrets concurrents et parfois contradictoires. Les opérations d'urbanisme, l'aménagement urbain, catalysent ces contradictions mais à l'issue il en ressort des changements qui peuvent affecter le paysage des entreprises de construction, jusqu'à la constitution du capital du secteur du bâtiment lui même.

Les luttes sur la consommation collective dont parle M.Castells avec tant d'émotion ne sont que les effets du caractère fondamentalement violent de l'aménagement

urbain.

Or nous avons vu precedemment qu'il peut conclure des phases de son histoire d'une façon heureuse y compris sur le plan strictement disciplinaire et du savoir faire. C'est lorsqu'il arrive en tant que "concentré d'intêrets" à saisir le sens des enjeux et trouver les solutions formelles correspondantes. Lorsqu'aux années de la reconstruction les aménageurs avaient poussé à la refonte de la propriété immobiliaire et mobiliaire, ils avaient compris la nouvelle échelle d'intervention du capital industriel et financiers. De ce point de vue la nouvelle échelle de l'ilôt était la forme urbaine la plus aboutie en tant que résultat formel, mais surtout en tant que forme d'intervention en site urbain en correspondance avec l'échelle économique du capital du secteur du bâtiment.

Mais qui parlera alors du succès de l'aménagement urbain et des méthodes de la G.U ?

Il nous semble, à l'étape actuelle de l'analyse du phénomène de G.U que poser le problème en terme de "pouvoir au bout du crayon" ne fait qu'abonder dans cette fameuse question de l'échec de l'urbanisme moderne. Le succès ou échec de l'urbanisme ne peut à notre sens, s'évaluer pour soi et en soi. Etant la création de cette collusion savoir-pouvoi, l'urbanisme ne peut être dissocié de ses missions en tant qu'instrument scientifique des politiques urbaines. Partant de là, il devient difficile d'en discuter en dehors de sa pratique réelle et concrète de G.U. Etant une forme de gouvernement et de gestion des affaires, il s'agit dès lors de s'interroger sur les intêrets qu 'elle sert dans le contexte historique précis où elle se déroule.

Néanmoins il conviendrait pour l'instant d'étudier séparément chacun des termes de la contradiction entre forme d'urbanisation et idéal urbanistique, et dont se nourrissent ces thèses de l'échec de l'urbanisme moderne. Car si l'un et l'autre semblent évoluer parallèlement comme deux

ECOLE POLYTECHNIQUE
D'ARCHITECTURE & D'URBANISME
— EL-HARRACH —
BIBLIOTHEQUE

réalités autonomes, tout porte à croire qu'ils se complètent et se confortent mutuellement au point que parfois ils constituent les deux faces d'une même pièce.

Section 2 : Idéal urbanistique et méthode d'urbanisme. L'exemple de l'agence du plan (1954/62).

Pourquoi l'agence du plan ? Car en réalité celle-ci éxistait parallèlement aux structures d'urbanisme officielles, qui elles abattaient le travail ingrat de gestion technique et administratif des opérations d'urbanisme (9). Une forme de coopération, de division du travail élaborées par J.Chevalier ? Si cette dernière question trouvera sa réponse à l'issue du chapitre, la première mérite éclarcissement tout de suite.

Selon notre hypothèse de travail de départ, l'agence du plan charriait cette illusion du "pouvoir au bout du crayon". La forme associative de son existence, la polémique qu'elle entretenait sur la "méthode d'urbanisme" par la bouche de son théoricien P.Dalloz (10), son style de travail constituaient por nous autant d'éléments d'un discours critique sur la G.U. Mais de quelle critique s'agit-il ? Est ce une critique de fond, comparable à celle de Le Corbusier, qui se situant en rupture avec l'idéologie urbanistique dominante, préconisait un projet social alternatif ? Ou est ce une critique sur les techniques urbanistiques auquel cas, dans quelle perspective de société ?

Ces questions nécéssitent donc une analyse des thèses développées par P.Dalloz, et de sa "méthode d'urbanisme"(11). Mais cette analyse peut elle se suffire en soi ?

En d'autres termes, peut on extraire ce discours du contexte historique concret de la G.U des années 1954/62 ?

Il nous semble que nous ne pouvons faire l'économie d'une brève analyse de ce contexte historique, à l'intérieur duquel discour(s),méthode d'urbanisme et résultats concrets de G.U se développent d'une manière paradoxale et parfois contradictoire . En effet au stade actuel de notre compréhension de la G.U ,Il pourrait apparaitre d'une manière simpliste que l'agence du plan n'était que l'instrument de la politique urbaine pro-colonialiste ou néo-coloniale de J.Chevalier.
Une telle approximation des choses, qu'il s'agit de dépasser içi nous conduirait à deux impasses possibles :

. Le binôme contradictoire idéal urbanistique -forme urbaine resterait intact, au stade de tautologie sans que ses composants aient gagnés en clarté dans leurs contenus et leurs rapports dialectiques.

. Deuxième conséquence, qui dérive de la première, le ressort profond de l'évolution historique de la G.U fait d'avancées et de reculs dans ses méthodes et ses formes, resterait insaisissable, conduisant à une erreur grossière de l'appréciation de l'urbanisme des années 1954/62.

Voyons tout de suite les thèses de l'agence du plan.

2.1 L'idéal urbanistique de l'agence du plan.

"Mis en place pour satisfaire des besoins permanents, un atelier d'urbanisme devrait durer. L'urbanisme peut demeurer apolitique. Un carrefour routier est bien ou mal tracé quelles que soient l'opinion ou la couleur de peau

de ceux qui l'empruntent. S'interdire de sortir du cadre technique doit être la règle d'or à ne jamais enfreindre...

"De même un atelier doit-il se garder d'empiéter sur les tâches de l'administration. Il doit refuser absolument tout ce qui pourrait ressembler à un pouvoir. Son rôle est de faire des études, de présenter des propositions? Il doit se cantonner dans le travail technique que l'administration ne peut pas faire." (12)

Ainsi pour P.Dalloz il n'est nullement qestion de révolution. L'urbanisme a besoin d'améliorer ses méthodes de travail pour acquérir l'opérationnalité désirée par l'administration et les autres utilisateurs. Sa thèse par contre va porter sur deux points qu'il estimait essentiels:

. Le profil technico-scientifique des bureaux d'urbanisme.

. La concentration des moyens humains et matériels doit s'accompagner d'une décentralisation de la planification spatiale.

a. les bureaux d'urbanisme.

Grâce à son expérience personelle à la direction du service de l'architecture au ministère de la construction (1948 à 1958), il avait pu observer que la complexité croissante du phénomène urbain appelait de nouvelles formes de coopération entre le secteur de la production et les services de la planification. Voici un extrait qui relate l'évolution de cette coopération durant la période de reconstruction : "il y a six ou sept ans lorsque le ministère de la reconstruction se propose de rechercher des résultats de productivité dans la construction, on s'aperçut très vite que les architectes n'étaient pas toujours préparés, ni outillés, pour rendre pleinementle service désiré.Alors naquirent et intervinrent les bureaux

d'études...Dans l'ordre différent de l'urbanisme, il me semble que les choses se présentent à peu près de la même façon. Nous sommes en pleine crise de croissanse. Les programmes de construction, qui n'étaient que de 100 logements il y à dix ans, se sont élevés progressivement à 200 logements (Creil, Villeneuve, St Georges et Chartres), puis à 300 logements (Shape Village), puis à 800 logements (Strasbourg). Après quoi ont été lancées une soixantaine d'opérations dites "industrialisées", de 250 à 600 logements par chantier. Mais voici qu'aujourdh'ui l'on parle d'opérations de 10.000 logements, de 15.000 logements et davantage. Or ni les instruments, ni les méthodes n'ont changé." (13)

Abstraction faite de la crise de métier que connaissait l'architecture pendant cette période liée non pas à l'échelle de la production mais aux nouvelles technologies de la production industrialisée, l'urbanisme en tant qu'instrument de la planification spatial avait besoin de s'adapter aux nouvelles exigences de la production urbaine, de la réalité. Pour cela il fallait que l'urbanisme se constitua aussi en instrument de connaissance de cette réalité. J.Chevalier, à son tour réaffirme cela: " Nous avons crée l'atelier d'Alger pour démultiplier les moyens de connaissance et de compréhension de nos problèmes. Nous savons ce que peuvent coûter à une collectivité fausses sécurité, manque de prévision et improvisation. Nous voulons avancer sur un terrain solide, sachant où nous allons, les yeux ouverts." (14)

P.Dalloz et J.Chevalier étaient donc conscients des nouvelles missions de l'urbanisme moderne libéral. L'urbanisme moderne devait générer sa propre dynamique par la connaissance des phénomènes de l'urbain. A ce stade de développement de l'urbain, l'aménagement n'entrait pas encore en conflit ouvert avec l'idéologie. Tout au moins la prise de conscience à ce niveau ne s'était pas encore faite. par contre , il était clair que celui-ci devait se constituer en instrument scientifique de la production

urbaine en mesure de brasser l'ampleur et la complexité croissante des problèmes urbains et de l'aménagement.

C'est pourquoi P.Dalloz défendait cette thèse en faveur de la création du bureau d'etude macro-céphal dont l'une des missions était la prospection, les études thématiques,...la recherche .

b. La pluridisciplinarité

"A la complexité des problèmes à résoudre, le nombre et la diversité des techniciens doivent répondre. C'est ainsi qu'à Alger l'agence d'urbanisme comprend des urbanistes, des architectes, des ingénieurs, des sociologues, des cartographes, un financier,un juriste : une trentaine de collaborateurs en permanence.." (15) Plus loin il poursuit :" je voudrais dire à ce sujet qu'il me semble étonnant que l'on ose aborder un travail sérieux d'urbanisme, c'est à dire de synthèse, en admettant sa dispersion entre une multitude de bureaux épars. A l'opposé je me méfie dans les cas importants, de l'urbanisme de l'homme seul. Il y a plusieurs manières de jeter le discrédit sur l'urbanisme. L'une est de présenter comme très sérieuses des rêveries plastiques sans lendemain."

La nécessaire concentration des moyens d'études à laquelle appelle P.Dalloz n'est pas la seule nouveauté de son discours. Il soutenait aussi que l'urbanisme avait besoin d'acquérir l'autonomie nécessaire à son développement en grand. Car non seulement son champs d'étude s'élargissait concomitemment à l'echhelle croissante de l'aménagement urbain, mais aussi parceque l'aménagement urbain engage de multiples secteurs de l'économie, il élargissait en même temps l'éventail de ses partenaires-interlocuteurs. P.Dalloz appelait à reconsidérer les formes de coopéation entre sphère intellectuelle et sphère administrative de la gestion urbaine sans remettre en cause fondamentalement leur relation naturelle.

c. La décentralisation.

"Nous touchons en ce point au coeur du débat. L'administration a centralisé l'urbanisme. Nous pensons qu'il faudrait le décentraliser. L'administration s'en remet à la reglementation du soin de tout prévoir. Nous pensons qu'il vaudrait mieux établir sa confiance sur la permanente vigilance d'ateliers régionaux bien outillés...
Deux conceptions du rôle de l'administration sont ainsi opposées. Toute l'organisation de l'urbanisme en France repose sur une conception reglementaire et étatique. Notre atelier d'Alger présuppose au contraire une administration ferme quant aux principes, aux choix, aux sanctions, mais pour le reste libérale, disposée à faire naître et à encourager les concours privés, et dans un cadre bien tracé, à leur faire confiance."(16)

Mais pour compléter sa conception de la relation qui doit unir administration et urbanisme, nous proposons immédiatement un dernier extrait :"l'association pour le développement de l'agglomération algéroise, puisque tel est son nom, recoit chaque année une subvention de 35 à 40 millions du conseil municipal. Elle pouvait en recevoir d'autres adhérents. Le montant de la somme n'est pas exagéré si l'on veut bien considérer l'importance des problèmes que l'atelier doit aborder et celle des interêts qui sont en jeu. Il doit être apprécié dans le contexte du budget d'Alger, qui est de 8 milliards."

Ce n'est donc pas une rupture organique administration-urbanisme que P.Dalloz propose, puisque l'A.E.D.A.A (agence du plan) reste rattachée à la municipalité par le cordon financier, mais une forme de coopération entre ces deux sphères qui s'accordent avec sa conception libérale de la G.U.

Ce mouvement de flux et de reflux des

instances intellectuelles de l'urbanisme n'est donc pas un phénomène qui tire sa source de désiratats individuels. Ils sont liés à une organisation génerale de la forme d'urbanisation, dont la planification spatiale est un moment particulier. Il constitue une manifestation de ce mouvement de centralisation-décentralisation de la planification spatiale qui a été une caractéristique du dynamisme de la G.D de la période de la reconstruction.

Aujourd'hui cette conception de l'urbanisme peut paraître désuette, peut être même dépassée. Mais il est important de réaliser qu'aux années 1950 la pensée rationnelle avait gravi un échelon supplémentaire dans son effort de compréhension du monde et de ses phénomènes. Cet essor avait contribué à la conceptualisation de l'urbanisme en tant qu'instrument de connaissance du phénomène urbain, dans le but de sa domestication.

Il reste cependant à vérifier cette idée depuis lors répandue selon laquelle "la régulation du système n'est efficace que si elle s'appuie sur un système de contrôle aussi complexe que le système lui même." En d'autres mots il reste à démontrer qu'une collection de techniques soit en mesure de maîtriser le phénomène urbain dans son essence même.

Pour se résumer, l'idéal urbanistique de P.Dalloz (en tant que manager de l'agence du plan et théoricien de l'urbanisme opérationnel) est en continuité avec l'idéal de la ville libérale qui avait pris naisance à l'interieur des formations sociales capitalistes. Sa contribution théorique s'inscrit dans ce courant, sa pratique dans la tradition urbanistique S.F.U

Alger, l'agence du plan, étaient pour lui un occasion d'éxperimenter son idée sur l'urbanisme opérationnel. Comme il en fût pour Prost, la colonie fût une

aubaine, une chance à saisir dans le but d'exporter les résultats positifs. (17)

Son "idéal urbanistique" se résume donc dans une apologie de la technicité pure et opérationnelle. En même temps il decrit les bureaux d'urbanisme pluridisciplinaires comme l'instrument du bon urbanisme, mais pour soi. Il poursuivra cette experience -qui en soi fut fructueuse puisque ce nouveau profil des bureaux d'urbanisme sera largement reproduit partout ailleurs en France et en Europe- en présidant l'A.T.U (atelier d'etudes d'aménagement et d'urbanisme) (18), un véritable conglomérat de bureaux d'études techniques à vocation internationale. L'A.T.U sera un stade supérieur de la division du travail et de la technicité.

Mais est ce que cette escalade à la technicité n'est pas en contradiction avec le discours sur la "belle ville" et le "bon urbanisme" ? En définitive avec l'idéal urbanistique lui même ?

2.2 La méthode d'urbanisme.

a. La critique.

Celle ci découle en toute logique de sa doctrine urbanistique. " Quant on suit pas à pas la vie d'une ville, on s'aperçoit trés vite que tout dépend de tout et réagit surtout, que les problèmes ne se posent pas séparement et successivement, mais en même temps et tous ensemble. On s'aperçoit aussi que rien dans une ville n'est jamais fixé, si l'on excepte quelques constantes imposées par le site." (19).

La ville, le complexe urbain étant un tout en mouvement perpétuel, l'urbanisme par ses méthodes, doit acceder à ce dynamisme sans quoi il devient illusoire : "l'absence de tout moyen d'une ultérieure exploitation amène

rédiger des plans d'aménagement ayant la prétention de tout décrire. D'où l'adoption de fausses échelles. L'urbanisme qui se met à travailler au 2000e cesse de penser en urbaniste, il perd de vue les directives pour s'occuper d'alignements."(20)

La méthode d'urbanisme doit donc établir des priorités parmi ses objectifs et se limiter à une prise en charge au quotidien des grandes interventions. Plus loin P. Dalloz ajoute un autre argument contre "l'urbanisme totalitaire": "je ne crois pas aux inconvenients de travailler à plans ouverts. A quoi bon se cacher des spéculateurs qui arrivent à tout savoir ? Il nous parait plus expediant de les orienter." (21)

La critique peut se résumer ainsi : la planification spatiale doit quitter le terrain des projections abstraites pour devenir un instrument de suivi et d'orientation des opérations municipales, il doit se mettre en accord avec la dynamique de la libre entreprise.

Mais concernant la spéculation qui peut parasiter les actions d'urbanisme, P. Dalloz fort de son experience antérieure poursuit "la spéculation serait évitée si, en application d'une loi, un acte administratif avait pouvoir de définir telle ou telle zone à urbaniser. Il resterait à bloquer la valeur des biens à la date de l'acte, et à substituer une propriété de parts ou d'actions à celle des mètres carré de terrains ou d'immeubles. Ce qui revient à instituer le remembrement obligatoire." (22)

C'est là où P.Dalloz concède une qualité à l'urbanisme de la reconstruction. (23). Par contre il est particulièrement critique vis à vis de ses techniques :"un plan ne sert qu'à limiter la marge d'erreur. Il n'est pas une fin en soi." (24). Plus loin il ajoute :"l'urbanisme ne doit pas gâcher son autorité. Le véritable objet d'un plan directeur doit être de dégager et de codifier ce qui est sûr, ce qui est permanent, ce qui ne changera jamais,quoi qu'il arrive. Autrement dit très peu de choses: quelques tracés de

grande circulation, généralement imposés par le site, un très large zonage, chaque zone assortie de règles de construction particulières. Tout s'accomode, devient même plus clair, d'être décrit à l'échelle réduite.

"Le 1.000e ou le 2.000e sont des échelles de plan de masse. Le 5.000e est l'échelle des plans de quartiers. Le 10.000e est la limite de l'urbanisme. Lorsqu'il franchit cette limite, l'urbanisme envahit les domaines qui ne sont plus les siens. Il trouble l'ordre logique et la hiérarchie."

Cet ensemble d'éléments nous permettent de résumer la méthode d'urbanisme de P.Dalloz et de l'agence du plan. Celle ci investit trois niveaux complémentaires :

. La prospection et la projection : par les études thématiques (scolarisation, habitat, bidonvilles etc.) prévoir et prevenir la recherche ne se limite pas à des études statistiques. Elle doit pousser la reflexion, jusqu'à la programmation (formalisation d'une demande potentielle, sa traduction en projet normalisé).

. La programmation : par les enquêtes, les études chiffrées des coûts; la rentabilité, les impacts, evaluer les opérations et proposer les altenatives.

. La concertation-coordination : travailler à plans ouverts (pour l'agence du plan, il serait plus juste de parler de "maquettes ouvertes"). Négocier des remembrements, informer les opérateurs du secteur privé, convaincre et se concerter avec les différents agents de l'urbanisation et les services de l'urbanisme.

Voyons concrètement l'aménagement d'Alger.

b. Le P.U.D d'Alger

Le P.U.D d'Alger ne fut publié qu'en 1958 alors

que l'agence du plan avait entamé son travail de G.U dès 954. Elle ne travaillait pas pour la confection du P.U.D mais pour "le conseiller (J.Chevalier) dans son action municipale" (25). La commande du plan d'aménagement ne vint donc que plus tard, émanant des pouvoirs centraux.

Signalons tout de suite que ce P.U.D reste introuvable. Mais disposant de la carte au 1/10.000e et des précieuse indications des écrits de J.J.Deluz (26) nous pouvons amener quelques éléments concernant ce P.U.D, cependant essentiellement en ce qui concrne la méthode.

Très vite lorsqu'on aborde cette période de l'urbanisme d'Alger (1954/1962) apparait un saut brutal dans la taille des opérations. Celle ci est lisible dans lepaysage algérois à l'échelle des oeuvres : les grandes cités, groupements d'habitat verticaux ponctuent l'avant plan visible du littoral.

Ce contraste d'échelle est le résultat d'une politique des grands ensembles enclenchée dès 1954, promue par l état et financée par les H.L.M . La caractéristique de ce tournant important dans la politique urbaine coloniale en matière de logement social, est certainement l'invention de la "cité double" (27).

Ce contraste s'accentue avec le programme d'habitat du plan de Constantine et s'accopagne d'une perte de qualité architecturale du grand ensemble.

Les grandes aires de localisation des activités se sont confirmées, en même temps que la politique du logement socialreproduisait les mécanismes de la ségrégation sociale et ethnique de l'habitat entamée déjà dès 1930 (28) :"mais les grandes localisations sociales sont en place pour plus de trente ans"... Les populations musulmanes

sont retranchées dans la haute casbah, dans les zones difficiles d'accès des coteaux de Belcourt...ou des hauteurs de Bab el oued (Climat de France, Beaufraisier) eparpillées dans les zones périphériques sud. Les populations européennes les plus aisées sont au nouveau centre de la ville autour de la Grande Post, sur les premiers côteaux (Mustapha supérieur, Telemly) et commencent à investir la campagne entre El Biar et Birmandreis."Le prolétariat cosmopolite (français, espagnols, italiens et maltais) se concentre dans les anciens faubourgs de Bab El Oued, du Hamma, d'Hussein Dey, de Maison Carrée ainsi qu'à la marine".

cette distribution de l'espace algérois s'éffectuait avec une permanence et une continuité qu'aucun plan d'urbanisme ne vint perturber, en dépit de quelques exceptions, minimes, observables içi où là .

- Le plan de 1948

Il ouvre Alger sur la plaine et les plateaux par de larges voies pénetrant le ravin de la Femme Sauvage et le Frais Vallon. Ce faisceau croisait la voie littorale (la Moutonnière) et celle de la corniche des hauts d'Alger. La perspective de croissance nord-sud et est-ouest était ainsi clairement signifiée.

La zone industrielle était fixée à Oued smar et Gué de Constantine en bordure des voies ferrées raccordant Alger à l'est et à l'ouest. L'habitat comprenait quatre zones :

. Une zone résidentielle périphérique de standing moyen (125 hbts/ha) composée de villas, groupements d'immeubles et jardins publics (25 m2 /hbt).

. Une densification du tissu ancien par l'occupation des espaces intersticiels en zones de lotissement. On y prévoit des habitations sur R.D.C avec un C.O.S (coefficient d'occupation au sol)= 30 %, une densité de

123 hbts/ha.

. Une "zone de protection des ravins". Zone périphérique dense pré-rurale. Conservation de lots entre 100 et 5000 m2 pour une densité de 15 à20 hbts/ha.

.La zone rurale devait faire ceinture et indiquer le périmètre d'agglomération. Densité moyenne de 1 à 6 hbts/ha pour des lots de 1ha au minimum.

En fait ce zonage légalisait un état de fait en tentant d'y amener de l'ordre.

- Le plan de 1958

Quant à lui, tenta d'infléchir le sens de la croissance d'Alger en direction est et sud, qu'il formalisa par la fameuse "equerre". (29) Il enrichit le réseau routier d'échangeurs aux carrefours du littoral. Cette technique qui donna de bons résultats (pont des Fusillés, rampe Tafoura), devait donner lieu à de nombreuse études (Tagarin, plateau des Annasers) qui cependant ne connurent pas d'aboutissement à cause de restrictions budgétaires. (30)

La zone industrielle quant à elle fut déplacée à Rouiba-Reghaia par les spécialistes du plan de Constantine et ne figurera sur le P.U.D que comme état de fait.

Le zonage des aires urbaines était spécifié par une technique graphique (31) : une trame dans un pointillé, en négatif les sols non autorisés à la construction.

Les activités industrielles et portuaires sont signifiées par la trame de losanges.

La trame formant des parallélogrammes exprime les activités tertiaires dites urbaines.

La trame formant des rectangles représente une

dominante résidentielle.

Les lignes parallèles, sans recoupements indique les terrains militaires et les zones réservées.(32)

Les densités des aires d'habitat étaient quant à elle indiquées par des couleurs. En fait, cette carte nous aurait été utile car elle aurait montré à la fois la valeur des sols et la répartition sociale et ethnique des zones urbaines, en plus de son intêret strictement graphique.

Car cette carte, comme beaucoup d'autres documents est introuvable. Néanmoins, l'étude réalisée par J.J Deluz et Y.Deluz-Labruyere sur le logement social à Alger (1920-1962) éclaire un aspect des mécanismes de distribution des sols et montre la répartition effective des densités par type de logement.(33)

Quoiqu'il en soit, le projet d'aménagement du G.U.R.A (34) prosait des densités nettement plus élevées, se rapprochant du double de celles du plan précedent.

Ainsi la zone de "statut spécial" d'habitat collectif vraisemblablement réservé aux couches défavorisées devait accueillir 238hbts/ en 1948, en 1958 on y prévoit entre 500hbts/ha dans les groupes résidentiels et 425 hbts/ha dans les unités de voisinage, 375hbts/ha dans les quartiers et 325 hbts/ha dans les centres urbains.

Les autres zones d'habitat périphériques ou inscrites à l'interieur des tissus anciens, dont les densités évoluaient entre 125 hbts/ha et 123 hbts/ha au plan de 1948, correspondant dans la terminologie de 1958 aux parcelles isolées. Pour celles ci on prévoit une densité de 535 hbts/ha à 465 hbts/ha.

Il est clair que le programme d'habitat de 1954 à 1962 cherchait une occupation optimale sinon maximale des terrains intersticiels du tissu ancien. Mais l'augmentation générale des densités autorisées indique une 2ème volonté : la rentabilisation de l'usage des sols de manière à freiner le gaspillage de l'extension tous azimuts.

De plus, en 1958 "la zone de protection des ravins" et leurs abords étaient déjà gagnés par l'urbanisation. Ce qui explique les densités proposés par l'agence du plan (500 hbts/ha). En l'espace de dix ans le périmètre d'urbanisation était atteint dans le désordre et le gaspillage.

Rappelons que les années 54 promettaient un rythme de croissance urbaine accrue : 2960 logements (grands ensemble, immeubles) réalisés en 1954 pour 644 logements en 1953. Le plan de Constantine en préparation annonçait une cadence encore plus rapide.

Mais cette politique de l'habitat avait ses détracteurs: tous ces grands ensembles, n'allaient-ils pas favoriser l'esprit de révolte ? Cette nouvelle promiscuité des "cités doubles" entre communautés arabes et européennes dérangeait ... La colonie française n'était pas prête pour de telles innovations, surtout en des temps aussi troubles.

Mais l'essentielle de l'oeuvre de l'agence du plan doit bien être comprise ainsi : elle n'avait pas l'intention de projeter d'un coup de crayon, la ville. Elle pensait la créer au fil du temps, par ses études, ses conseils, ses techniques. Son urbanisme avait besoin de temps pour laisser une empreinte plus prégnante. Mais précisément le temps du colonianisme était compté.

Cela n'explique cependant pas la raison pour laquelle toutes les études de quartiers, d'ouvrages routiers, de programmes furent délaissées, en dépit du fait qu'elles aient été faites sur la demande des autorités municipales et départementales.

2.3 Les techniques de gestion sols urbains (1958/1961)

Nous en retiendrons deux parmi toutes, le "zonage" et la politique des "densités", les autres relevant d'une analyse plus spécifiquement architecturales.(35)

a. Le zonage

Nous avons déjà esquissé cette question à travers les densités prévues dans le P.U.D. Dans le détail, le zonage d'Alger recouvre cet éventail d'activités :

- Zone d'activités urbaines (tertiaires).
- Zone résidentielle.
- Zone industrielle.
- Zone réservée.

La zone d'activité urbaine est elle même découpée en sous unités fonctionelles typique du raisonnement *organique* que nous avons observé plus haut lors de l'étude de la "cité satellite". De même que la zone résidentielle elle comprend donc : le centre urbain, le quartier, l'unité de voisinage, les groupes résidentiels et les parcelles isolées (allant de 9ha à 75m2)

Mais comme nous l'avons vu plus haut, il ne faut pas attribuer au zonage des fonctions pour lesquelles il a été déclassé. Une petite digression permettra l'éclairage nécéssaire à la comprehension de l'usage de zonage parmi les

techniques de gestion des sols urbains aux années 1950.

Le zonage est une technique née des premières opérations d'urbanisme du début du siècle. Rappelons que les mouvements ouvriers qui s'organisaient dans la lutte pour de meilleures conditions de vie et de travail avaient rencontré un echo favorable dans les thèses hygiénistes des années 1920 Cette montée desrevendications sociales avaient poussé l'état et les industriels à consentir la construction de logements sociaux. (36)

Mais ce regroupement de la classe ouvrière dans des cités allait bientôt produire son effet pervers. Alors qu'on pensait de cette manière tout en offrant de meilleures conditions de la reproduction de la force de travail, mieux gérer son temps et sa bourse, la cité ouvrière allait favoriser la formation de la conscience de classe et offrir l'espace d'une meilleure organisation de la lutte. Les "ceintures rouges" (37) devenaient un danger pour l'équilibre du système social libéral.

Le zonage concentrationnaire fut aussi développé et testé dans le même esprit dans les colonies. (38) C'est grâce à cette activité de planification sociale qu'il acquit son statut d'instrument de l'aménagement urbain.

L'on revint donc progressivement sur cette "thèse", afin de réduire les dangers de cette concentration des couches et classes sociales opprimées. On recherchera depuis un urbanisme plus diffus de manière à augmenter les difficultés de rencontre et d'échanges, par la multiplicaton de petites cités éparpillées dans la ville et en périphérie.

Aussi aux années 1950, la zonage était un instrument complètemant déclassé, à cause principalement des effets socio-politiques qu'il favorisait. Mais la

densification de l'espace urbain est un phénomène incontournable que la technologie moderne de la construction va favorisersous denouvelles formes, pour des buts de rentabilité. L'entassement vertical le grand ensemble vont reconduire cette concentration des populations : source de soucis qui restera au coeur des préoccupations des pouvoirs coloniaux d'Algérie.

Le zonage d'Alger ne résulte donc pas d'un découpage du plan, au sens classique de sa compréhension, mais une grille théorique destinée à l'application des coefficients de densités sur chaque parcelle.

Voilà ce qui en est dit dans le projet d'aménagement du G.U.R.A (programme d'aménagement. 1958):

"Règles générales applicables aux differentes zones"

art 4.

Dans chaque zone tous les établissements ou constructions sont admis à l'exclusion de ceux qui par leur nature, leur importance, leur étendue, leur aspect, sont incompatibles avec la sécurité, la salubrité, la commodité, la vocation, le caractère ou l'equipement de la dite zone. L'utilisation des parcelles ne peut être déterminée qu'en tenant compte de l'utilisation des fonds voisins. Toutes les transitions doivent être obligatoirement ménagées, soit par des marges de terrains libres, soit par des plantations, soit par un moyen d'ordre architectural.

art 5. Zones d'activités urbaines.

Ces zones sont destinées à l'exercice des activités administratives professionneles, commerciales ou même industrielles, lorsque ces dernières sont compatibles avec les dispositions de l'article précedent.
L'habitation est autorisée dans les zones d'activités urbaines lorsqu'elle n'apporte aucune gene à ces activités et

n'en compromet pas le developpement.

art 6. Zones résidentielles.

Les zones résidentielles sont destinées à l'habitation. Elles doivent comporter des lieux de travail.
La création d'ensembles d'habitation importants est subordonée à la prévision, dans la mesure nécessaire, de batiments destinés aux activités urbaines définies à l'article précedent. Ces batiments doivent figurer dans le plan du groupe d'habitation ou de lotissement.

art 7. Zones industrielles.

Ces zones sont destinées aux activités ansi qu'aux établissements ou installations incompatibles avec l'habitation. Toutefois les constructions à usage d'habitation peuvent y être autorisées lorsqu'elles sont affectées aux logements des personnes dont la présence permanente est nécessaire à l'exercice des fonctions de direction, de sécurité ou de surveillance.
Dans l'intêret de la salubrité, de la sécurité, de la bonne tenue de ces zones, il est exigé d'aménager ou de planter des marges d'isolement par rapport aux limites séparatives, de même que des marges de recul par rapport aux voies.

art 8. Zones réservées.

L'état actuel des zones réservées ne peut être modifié que selon les dispositions d'un plan complémentaire interessant l'ensemble de la zone. Ce plan doit être approuvé par le préfet.

art 9. Zones extérieures.

Les" zones extérieures" sont ménagées pour la pratique de l'agriculture, la sauvegarde des paysages et des perspectives, le maintien et le developpement de terrains libres, la protection d'éléments naturels. A condition qu'ils ne compromettent pas le caractère des ces zones, des ouvrages

ou batiments peuvent y être autorisés
Les zones extérieures sont ces zones qui ne sont pas hachurées sue le plan produit en annexe.

"Condition d'utilisation du sol dans les différentes zones"

art 10.

Sous réserve des reglementations en vigueur, notamment des dispositions d'ordre sanitaire, les prescriptions des articles ci-après sont applicables dans les differents zones du G.U.R.A

art 11.

A la surface de chaque parcelle S1, quelle que soit la zone où elle se trouve, correspond une surface de planchers P1 pouvant théoriquement y être construite. Le rapport P1/S1 est le "rendement de base" R1.

$$R1 = P1 / S1$$

Le rendement réel R2, d'une parcelle donnée , variable selon la situation de la dite parcelle se calcule en multipliant le rendement de base R1 par un coefficient K porté au plan général d'aménagement.

$$R2 = R1 * K$$

La surface d'ilôts à bâtir S2, s'obtient en retranchant de la surface de la parcelle S1 une surface provisionnelle s, théoriquement ou effectivement réservée pour les aménagements et batiments d'intêret commun.
La surface provisionnelle, s, est variable selon S1

$$S2 = S1 - s$$

Appliqué à la surface de la parcelle S1, le rendement réel R2 permet de calculer, par multiplication, le nombre de mètres carres de planchers P2 dont la construction est autorisée

P2 = S1 * R2

Cette surface P2 ne peut être construite que sur l'îlot à bâtir S2.

La surface maximum d'implantation dees bâtiments au sol, variable selon la situation de la parcelle, est obtenue en appliquant à la surface d'îlot S2 un coefficent, K, porté au plan général.

S3 = S2 * K

Un tableau en annexe indique, selon la surface de la parcelle : la surface de planchers de la parcelle P1 qu'elle peut théoriquement recevoir, le rendement de base R1, la surface provisionnelle s, la surface d'îlot à bâtir S2.

Dans tous les cas les garages et parkings privés doivent pouvoir contenir au minimum une voiture par 120 m2 de planchers.

art 12.

Aussi longtemps que la réserve de la surface provisionnelle s, reste théorique, elle correspond à un élément de statistique.

La réserve devient effective par décision du préfet aprés avis de la commission départementale d'urbanisme. Elle est d'obligation dès l'approbation des projets d'ensemble d'habitation et de lotissements.

La configuration de toute surface provisionnelle effectivement réservée doit être telle qu'elle permette son utilisation.

La division d'une parcelle ne peut avoir pour effet ni une augmentation de son rendement ni un allègement de ses servitudes (surfaces provisionnelles).

art 13.

Les projets d'aménagement communaux peuvent modifier ou préciser les dispositions des art. 11 et 12 ci-dessus, notamment par augmentation ou diminution des coefficients Ket k. Les dispositions de ces dits articles ne sont applicables

aux parcelles de la Casbah où les constructions doivent respecter les traditions.

art 19.

Les dispositions du présent programme ne sont pas applicables dans les groupes d'habitation traditonnelles à caractère rural (mechtas). Voir en annexe le tableau cité dans l'extrait : tab. A 1958.

b. Les densités urbaines.
la notion de rentabilité.

Concernant ce coefficient K, J.J.Deluz (39) écrit dans son ouvrage " Aperçu critique sur l'architecture et l'urbanisme à Alger" p.103 :" suivant la zone où se trouvait le terrain ; et suivant également sa surface, ce rendement de base R1 était affecté d'un coefficient K majorateur. Dans les parties les plus urbanisées où la valeur foncière des sols était élevéee, le coefficient K, pour une parcelle de 900 à 1800 m2, pouvait monter à 3,2 ".K était donc un coefficient en rapport avec la valeur foncière des sols urbains.
Plus haut, dans le même ouvrage J.J Deluz commente l'esprit de cette règlementation :" le 2e outil fut la définition, d'un système de coefficients d'occupation du sol, qui devait être repris et copié dans beaucoup de règlements d'urbanisme ultérieurs. Convaincu que le vieux système des surfaces bâties, des alignements et des gabarits avait fait son temps,(on avait alors le choix entre le respect des règlements, qui donnait ces immeubles urbains pyramidaux dont le profil n'est pas l' étagement fonctionnel d'une organisation en terrasses mais seulement l'image dérisoire du gabarit, où le régime des dérogations qui ouvrait la porte, d'un précedent à l'autre, à tous les abus spéculatifs), mais convaincu également que les regroupements parcellaires, les opérations groupées de rénovation, étaient encore dans la

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
EL-HARRACH
BIBLIOTHEQUE

généralité des cas, des solutions d'utopie, Hanning proposai une grille de coefficients créant une relation entre la surface de terrain et la surface de plancher, relation qu'il appelait "rendement" du terrain, terme imagé correspondant bien aux pratiques de la société mercantile des constructeurs, et qu'on a ensuite rebaptisé en France le C.O.S (coefficient d'occupation du sol)".

Quant à k (minuscule) majorateur de la surface d'îlot à bâtir, S2, ilreste encore insuffisamment défini, car est lié à la situation de la parcelle. Les coefficients Ket k étaient donné par des grilles. Il semble que l'agence du plan avait par une technique graphique visualisé les différentes densités ainsi obtenues. Malheureusement aucun de ces deux documents ne sont trouvables à Alger.

Cependant pour notre part, nous serions tenté de donner une autre définition de cette notion de rendement. Car si l'on opère une rapide comparaison entre le C.O.S et la rentabilité, il s'avère que R2 est la valeur exprimant la relation entre le densité brute (P1/S1)et la valeur foncière (K).

Le C.O.S n'exprime quant à lui que la densité nette :

C.O.S = surface(s) plancher(s)/ surface foncière totale(s) nette

La surface foncière nette est la surface résultante lorqu'ont été deduites celles réservées aux équipements éventuels (voierie primaire, ouvrages d'intêret public).

La surface plancher hors-oeuvre est le total des surfaces construites. Y sont inclues : les épaisseurs des murs, les escaliers, halles, palliers, dégagements, loggias, balcons. A l'exclusion de :

. des surfaces aménagées en sous-sol(stationnement de véhicules, caves, stockage etc...)

.Des surfaces planchers des combles qui ne sont pas destinées à un usage d'habitation.

Il apparait dès lors que R2 est la valeur qui exprime la rentabilité d'une parcelle non pas simplement du fait de sa valeur foncière (K n'est qu'un facteur de pondération) mais du fait des densités réellement consenties.

Si les valeurs foncières des sols urbains sont des données qui échappent au controle des agents publics de l'urbanisation, les autorités par contre peuvent agir sur les densités de manière à en rentabiliser toutes les opérations de viabilisation et d'équipements divers.

Il résulte de cette technique une tendance à l'accroissement général des densités dans le but de rentabiliser toutes les opérations de promotion, privée, publique.

Dans le C.O.S, c'est precisément cette notion de rentabilité des interventions qui a été effacé au profit d'une expression plus abstraite. Il exprime le degré d'exploitation de la surface d'emprise au sol autorisée. Cette valeur abstraite ne prend signification que lorsqu'elle est traduite par son corrolaire la densité de population au mètre carré.

Mais tous deux, le C.O.S et R2 expriment le taux d'exploitation du sol urbain et sont des techniques de controle de l'usage du sol.

L'A.E.D.A.A devra cependant revoir tout son règlement de l'usage des sols. En 1961 elle proposera une grille de calcul de R2 qui traduit trois tendances :

. La réduction des opérations d'équipements divers.

ECOLE POLYTECHNIQUE d'ARCHITECTURE & d'U... SIE — EL-HARRACH — BIBLIOTHEQUE

. K est appliqué uniformément sur toutes les zones sans tenir compte des surfaces des terrains.
. Les densités sont réduites. (40) et (41)

Une dernière remarque s'impose tout de suite avant de poursuivre l'étude de ces deux grilles (1958 et 1961).Il faut en effet signaler que cette notion de rendement n'a pas la même signification dans toutes les aires résidentielles selon qu'on se trouve en zone d'habitat collectif ou d' habitat type pavillonnaire, villas, résidences.

Dans les aires résidentielles d'habitat collectif, la rentabilité maximale des opérations est fonction de la densification maximale de son usage. La notion de rentabilité pousse à l'augmentation du nombre de mètres carré de planchers (et donc de population), mais en aucun cas n'agit sur le standing ou le confort du logement lui même. Le confort(du logement dans le cas des opérations subventionnées -privé/public- est définit ailleurs. Il est le résultat des opérations de *normalisation* qui elles se chargent de ventiler les *investissements consentis* sur l'ensemble des corps d'état (dont le coût de l'unité logement).

Dans les aires résidentielles type cité-jardin, villa, résidences, la rentabilité exprime à la fois le standing de ces aires et le degré d'exploitation des parcelles. L'intervention sur des parcelles groupées (remembrées) produit des gains d'économie d'échelle notables qui se répercutent généralement d'une manière ou d'une autre dans le cadre de la promotion des cités pavillonnaires, sur le standing du pavillon lui même (mitoyenneté, tendance à la réduction des aménagements extérieurs, surfaces d'emprises au sol en rapport inverse avec la surface résercée au jardin etc...)

Dans le cas des villas et résidences il

n'exprime (R2) que le standing lui même de ces constructions. Mais là encore le rapport habitants au mètre carré qui est le plus significatif, quelque soit la typologie architecturale. R2 dans ce cas précis masque l'échelle de la viabilisation et d'équipements divers gaspillés pour une densité qui tend vers son minimum.

Cette réglementation de l'usage du sol ne recherche donc pas l'uniformisation des densités urbaines . Mais acceptant le statut foncier privé/public et ses lois, il se veut l'outil du *raisonnement de ces lois au niveau du caractère urbain* en vue de favoriser l'essor urbain par l'initiative privée (42). L'accroissement des densités générales avançé dans le réglement 1958 est l'un des traits de l'idéal urbanistique de l'agence du plan.

b. Les réglements de l'usage du sol de 1958 à 1961.

Nous avons vu plus hautque le réglement de l'usage du sol prévoit sur chaque parcelle quelque soit son statut, une surface provisionnelle S3, réservée en cas d'aménagements ou d'ouvrages à caractères collectifs. Dans le programme d'aménagement produit en 1961, elle diminue sensiblement et ce particulièrement dans la zone des grandes surfaces.

Superficie totale parcelle découpage 1958	S3 (1958)	Superficie totale parcelle découpage 1961	S3 (1961)
75m2	0%		
300m2	25%	100 à 200m2	15%

1000m2	27%	1100 à 4800m2	19%
5000m2	35%	5000 à 9000 m2	22%
10000m2	46%		
50000m2	47%		
100000m2	49%		
300000m2	52%		
1000000m2	62%	Groupe résidentiel de 1ha à 10ha	27%
2000000m2	66%		
3000000m2	67%	Unité de voisinage 11ha à 33ha	40%
15000000m2	75%		
		Quartier 38ha à 120ha	51%
		Centre urbain 140ha à 200ha	57%

Tableau comparatif des valeurs de S3 en 1958/1961

La diminution de S3 exprime la réduction des actions d'aménagement divers à caractère collectif : jardins aires de jeux, voierie tertiare piétonne etc...,à leur portion congrue.

Le programme d'aménagement de 1961 simplifie la grille des valeurs de K et uniformise son application sur toute la variété des surfaces.

Classification	Zone d'activité urbaine			Zone résidentielle		
	Zone rouge	Zone rose	Zone orange	Zone jaune	Zone bleu foncé	Zone bleu clair
1.	1/3	1/2,3	1/1,8	1/1,2	1/1,6	1/1
2.	1/3	1/2,3	1/1,8	1/1,2	1,47/1,6	1/1
3.	1/3	1/2,3	1/1,8	1/1,2	1,5/1,6	1/1
4.	1/3	1,7/2,3	1,4/1,8	1/1,2	1,5/1,6	1/1
5.	2,4/3	2,1/2,3	1,8/1,8	1/1,2	2/1,6	1/1
6.	3,2/3	2,5/2,3	2,2/1,8	1/1,2	2,2/1,6	1/1
7.	3/3	2,5/2,3	2/1,8	1/1,2	2/1,6	1/1
8.	1,5/3	1,5/1,8	1,5/1,8	1/1,2	1,5/1,6	1/1
9.	2/3	2/2,3	1/1,8	1/1,2	2/1,6	1/1

Grille des valeurs de K 1958/1961.

Ainsi toutes les zones ont vu leur cefficients K

changer de valeur, mais à la hausse. L'uniformisation de sa valeur sur tous les échantillons de surface facilite certes son utilisation, semble néanmoins gonfler arbitrairement la rentabilité des petites parcelles.

Le troisième changement amené au reglement de l'usage du sol proposé en 1958 concerne les densités.

	Nbre de logts max à l'ha		Nbre d'hbt max à l'ha	
	D1		D2	
	1958	1961	1958	1961
1. centre urbain	70 logts /ha	65 logts /ha	350 hbts / ha	325 hbts / ha
2. quartier	82 logts / ha	75 logts / ha	410 hbts / ha	375 hbts / ha
3. unité de voisinage	94 logts / ha	85 logts / ha	470 hbts / ha	425 hbts / ha
4. groupe résidentiel	102 logts / ha	100 logts / ha	510 hbts /ha	500 hbts / ha

Densites (D1-D2) programme 1958/1961

Ainsi les densités sont portées à la baisse d'une manière générale, dans le programme d'aménagement de 1961. Mais la perte de la rentabilité R2 qui se produit dans ces tranches de surfaces (1,2,3,4) est compensée par la hausse du coefficient K. Ainsi dans cette catégorie urbaine aussi, K gonfle la rentabilité artificiellemnt.

En dépit du manque de documents concernant la

confection des grilles de K, nous pouvons néanmoins constater, à ce stade de l'étude que les vérifications amenées au programme d'aménagement de 1958 ne remettent pas en cause fondamentalement la politique des densités du G.U.R.A. Car le système de son évaluation a été maintenu, et les densités (D1et D2) n'ont été que légèrement rectifiées à la baisse. Là où les changements sont importants, touchent principalement l'aménagement des abords, les poids des interventions en équipement divers. C'est en quoi le "caractère urbain" porté par cette réglementation se trouve amoindri, sinon détourné de ses objectifs.

Le réglement de l'usage du sol (1958) lui même ouvre la brèche qui permettra aux différents agents de l'urbanisation de le rectifier dans le sens de leurs intêrets par les articles 12 et 13.

Ceci conduira à la réduction de S3 (surface provisionnelle résevée aux aménagements divers) dans les opérations de type grand-ensemble, H.L.M de manière à faire baisser les coûts d'ensemble des interventions publiques. Alors que les rectifications amenées aux grilles de K et k serviront à gonfler artificiellement la rentabilité de l'opération malgré la baisse de la densité de l'habitat. Dans les petites parcelles, S3 ne connait pas de grands changements bien qu'uniformisé (≈ 21%) sur la tranche allant de 300 à 10000 m2, car relevant d'un statut particulier, elles font l'objet de négociations directes entre maître d'ouvrage et services d'urbanisme.

Il résultera des programmes d'aménagement de 1961 et des changements amenés aux réglements de l'usage du sol, une urbanisation peu attentive aux qualités du site d'une part, à la qualité urbaine d'autre part. L'idéal urbanistique *paysagiste* de l'agence du plan qui tenta de concilier les lois du profit à un aménagement urbain à visage humain (protection des ravins, aménagement des abords) butera sur un réel concret décidément peu sensible au projet

de création d'une " belle ville " du tandem J.Chevalier-agence du plan.

L'A.E.D.A.A (agence du plan) avec Dalloz et le concours de J.Chevalier avait permis l'expérimentation d'un prototype qui sera plus tard repris très largement en France. Que ce soit du point de vue de la définition moderne des relations entre intellectuels et administration, ou du point de vue des techniques urbanistiques (réglement de l'usage du sol), de la méthode d'urbanisme en général qui ouvre le champs de la recherche appliquée, cette expérience constitue un jalon dans l'histoire de l'urbanisme expérimentale.

L'agence du plan aura très largement atteint ses objectifs tels que décrits sur le fil de l'histoire de l'urbanisme opérationnel moderne.

Mais en même temps que cette agence s'engageait dans la voie technocratique, elle amenait concrètement l'arme qui allait compliquer sa tache et compromettre son idéal. La rentabilité, plus tard le C.O.S resteront des indicateurs de l'exploitation des sols urbains mais dont la spécification n'incombe pas qu'aux urbanistes mais de l'ensemble des agents de l'urbanisme (administrateurs, constructeurs privés-publics, l'état...). Cette escalade à la technicité, bien que drainant des facteurs d'évolution dans la maîtrise du processus d'urbanisation, véhicule sa propre négation. Car en même temps qu'elle alimente cette illusion du "pouvoir au bout du crayon", elle la lui soustrait un peu plus.

Ce qui nous semble important à retenir à ce stade de l'examen de cet urbanisme gestionnaire, c'est qu'en même temps qu'il enrichit le processus d'urbanisation par sa technicité, ses trouvailles artistiques, juridiques et de procédures, il suscite sa propre négation.

Voyons ce qu'il en fut concrètement au moment de l'urbanisation du plateau des Annassers.

CHAPITRE IV

L'AMENAGEMENT DU PLATEAU

DES ANASSERS ET LE PLAN

DE CONSTANTINE.

Il conviendrait à présent de clarifier sous quel contenu précis nous entendons "forme d'urbanisation". La forme d'urbanisation est un concept qui recouvre au moins trois vecteurs de la connaissance du phénomène urbain :

a. Le procès de la production urbaine. Ses caractéristiques historiques importent particulièrement dans la mesure où ils éclairent autant sur l'état de developpement de la formation sociale en question, que sur les enjeux qui sous-tendent la gestion urbaine.

b. Le processus de l'urbanisation à travers ses aspects de procédures de la planification, ses agents de la gestion et de la production.

c. La politique d'urbanisation en tant que stratégie exprime la conjonction des deux points énoncés plus haut. Les formations sociales comprises en tant que résultantes de rapports sociaux de production se donnent les moyens par lesquels elles assurent la reproduction de leurs fondements économiques et politiques. Mais une reproduction élargie, dans la mesure où celles-ci recherchent les moyens d'élargir leurs bases de l'accumulation de biens et richesses matérielles et scientifiques. En ce sens, la politique urbaine en soi devient un instrument de la gestion urbaine.

Nous avons examiné plus haut l'idéal urbanistique de la G.U des années 1954/62 porté par l'agence du plan en tant qu'acteur de cette G.U. Nous avons pu observer quelques effets de sa confrontation avec son environnement concret réel.

Outre la conclusion importante que nous avons pu tirer de cette partie de l'étude, il en ressort également que l'idéal urbanistique ne peut être évalué en soi, puisqu'il se trouve sommé d'assumer la charge politique de

son environnement sans quoi il se condamne à disparaitre de la scène urbanistique.

Il nous reste donc à préciser cet environnement social et politique de la G.U des années 1954/62. Non que nous ayons la prétention de brasser l'ampleur des vecteurs de la forme d'urbanisation, mais plus modestement d'amener les éléments de repères suffisants à la compréhension de ce mouvement d'urbanisation, et suffisants à l'éclairage des liens contradictoires qui unissent l'idéal urbanistique à la forme d'urbanisation.

Section 1 : Quelques aspects historiques de la G.U 1954/62.

1.1 Les données historiques du plan de Constantine.

" En mettant en valeur les arrières pays, il serait sans doute possible d'assurer un meilleur équilibre des masses de peuplement et de l'économie et de réduire les problèmes d'Alger à ceux qui lui sont particuliers...

Alger deviendra-t-il un centre industriel ? L'apport d'une énergie peu onéreuse peut-il déterminer la création d'industries basées sur les facilités du port, de communication, de main d'oeuvre, d'un marché commercial établi? Alger peut-il devenir la base de la mise en valeur du pays ? Autant se questions auxquelles il n'appartient pas à l'urbaniste de répondre.

Quoi qu'il en soit, les dispositions du projet d'aménagement permettraient un developpement de cet ordre et surtout de le réaliser par phases progressives." (43)

Cependant, le pouvoir central quant à lui mettait en place non pas simplement une politique de "developpement" mais deux politiques apparemment contradictoires et opposées : car outre la perte de qualité urbanistique et architecturale observée dans la période 1954/62, un tournant dans la teneur de la politique d'urbanisation s'affirme à partir de cette même période. Mais les germes historiques de ces changements étaient déjà présents dans les années qui l'avaient précédées.

D'une part, par le plan de Constantine (auquel se réfère G.Hanning dans l'article cité plus haut) le pouvoir central engageait un programme social "d'envergure" à partir des politiques du logement social, sanitaire et de scolarisation à l'échelle du territoire, et annonçait son intention d'intervenir dans le sens du "developpemnt de l'économie algérienne" par ces trois volets : industrialisation, réforme agraire et réequilibrage de l'armature urbaine territoriale.

D'autre part et parallèlement, ce même pouvoir mettait en place un vaste plan d'oppression du peuple algérien et de répression du mouvement national de libération. Ce plan de guerre, qui contredisait les promesses de recherche de paix, absorbait non seulement un budget de plus en plus lourd, mais de plus détournait une partie de celui destiné à l'aménagement des infrastructures, des transports et circulation , pour des objectifs militaires. Quant aux projets d'industrialisation et de réforme agraire, ils se réduisirent comme une peau de chagrin, à une politique de l'emploi servie essentiellement dans les centres urbains par le secteur du batiment.

L'aménagement du territoire évolua en direction opposée de celle déclarée au niveau des intentions : l'armature urbaine littorale bénéficia de la majeure partie de l'investissement, impulsant une croissance éffrenée à Alger, alors qu'il était précisément question d'en limiter la croissance.

Décalage entre les intentions et les faits imputables à des facteurs subjectifs, à quelques malencontreux malendus au sein des instances des pouvoirs chargés de l'application du plan ?
Ce discours sur les raisons de "l'echec du plan" -devenue trop banal par invocation répétée- ne réussit pas à expliquer ce phénomène par lequel, selon cette thèse, toutes les fractions politiques et sociales coloniales auraient joué un jeu contre nature, atteintes d'une sorte de schizophrénie généralisée, et au détour duquel, le peuple algérien aurait finalement recouvré sa dignité politique.

A ce stade de la contradiction, cette politique de développement demeure incompréhensible en dehors de la crise du colonianisme et du mouvement de developpement du capitalisme lui même.

Le libéralisme français traversait en effet une crise identitaire grave, qui touchait de plein fouet à la fois la conscience coloniale d'Algérie et les différentes fractions libérales de la métropole, confrontées dans leurs contradiction à l'indestructible volonté des algériens d'accéder à leur indépendance.

Cette crise se révelera brutalement à toutes les consciences françaises et algériennes par le tourbillon des évènements complexes qui suivirent ce fameux 13 mai 1958, et qui se soldèrent par la naissance de la Ve république.

Dans les dédales compliquées de la politique française, le courant fasciste, exacerbé par la guerre d'Algérie, exprima au grand jour sa volonté à travers le mot d'ordre " Algérie française" et sa tentative de putch en ce 13 mai 1958. Les "ultras" d'Algérie qui réclamaient un gouvernement porteur de sa politique "jusqu'au boutiste" trouvèrent un écho, bien que voilé, mais plein de promesses dans les manoeuvres gaullistes. Ainsi celui-ci (De Gaulle) eût avantage à ménager ce courant porté par les paras

politiques, qui fût parmi les premiers à l'appeler publiquement à la tête de l'état français.(44)

Le C.N.P.F , quant à lui, qui avait encore de grandes perspectives de profits dans les hydrocarbures algériens, dans l'industrie de l'armement en constante expansion grace à la guerre d'Algérie voyait aussi en De Gaulle la personne capable de contituer le gouvernement puissant dont avait besoin le grand capital transnational. (45). Ce groupe d'intêret n'était pas dupe de la précarité du rapport de force et savait que cette entreprise de "pacification" avait ses jours déjà comptés. Aussi bien, alors qu'il poussait d'une part à la guerre-ses intêrets immédiats le dictaient : valeurs en bourse du pétrole algérien, perspectives de croissance en dehors de ses frontières, industrie de l'armement...- et aux changements strcturels et constitutionnels de l'état français, il explorait par ailleurs les moyens de préserver ses intêrets au delà de la guerre et quelqu'en soit l'issue.

Les intêrets en jeu se trouvaient coincés entre la revendication incompressible du mouvement de libération nationale(46) et le mouvement à multiples facettes du colonianisme français (47).

L'heure était d'autant plus grave que le système colonial,qui en s'accrochant à ses vieilles valeurs guerrières n'hesitait pas à justifier son exploitation honteuse par son mépris de la "race perdante", montrait son incapacité à offrir de nouvelles bases à l'accumulation du capital en Algérie.(48)

Le régime colonial entrait de ce fait dans un double mouvement contradictoire qui condamnait à l'avance ce dernier soubressaut du 13 mai 1958 : d'une part le peuple algérien qui suffocant sous le poids de 130 années d'oppression multiples se soulevait et exigeait ses droits, d'autre part le capital industriel et financier de la métropole avide de marchés nouveaux, de matières premières, de main d'oeuvre à bon marché. Mais ce capital était à la

longue plus intérressé par des échanges avec des sphères économiques satéllisées, developpées mais complémentaires, un néo colonianisme avantageux plutot qu'un colonianisme en décrépitude politique et sociale, dont les surcoûts politiques devenaient insoutenables.

La recherche de taux de profit croissants poussait naturellement à la rupture avec cette forme coloniale, devenant une mauvaise conscience à gérer, un fardeau budgétaire de plus en plus lourd à assumer.(49)

C'est de cette gageure aux multiples visages que la nouvelle mouture des "perspectives décennales" fut présentée à Constantine par ch. De Gaulle le 3 octobre 1958. Il n'est donc pas étonnant de trouver à ce plande Constantine des aspects contradictoires. Car "ceux-ci (René Brouillet et Bernard Tricot) peu sensibles à la logomachie des ultras, savent bien que les armes seules ne règleront rien et ils veulent, parallèlement à la"pacification" défricher le terrain économique et social".(50)

Les intentions du programme "d'industrialisation" et du programme d'investissementdans le secteur des hydrocarbures relèvent beaucoup plus d'une stratégie néo-coloniale que d'un developpemnt autocentré, selon les déclarations explicites de Paul Delouvrier.(51)

Voici donc brossée à grands traits la gravité de la situation conflictuelle dans lequel s'amorçait l'urbanisation de la période qui nous intéresse.

Dès lors, et dans cette transition douloureuse du capitalisme en Algérie. Quelle pouvait être l'orientation de l'urbanisme ? Qels étaient les buts recherchés par J.Chevalier lorsqu'il mit en place l'agence plan, structure de la planification spatiale parallèle aux services d'urbanismes municipaux et départementaux officiels ? En homme politique avisé, que sa position de maire mettait sous les feux de la rampe, un tel acte ne pouvait

être fortuit.

1.2 Les espoirs du libéralisme français.

"Les français croyaient vivre la guerre d'Algérie alors qu'ils vivaient leurs propres contradictions. L'enjeu de la dernière guerre coloniale, n'était pas pour les gouvernants français, l'avenir de l'Algérie, pas même celui des relations entre la France et l'Algérie, mais le devenir socio-économique et socio-politique de la France elle même". (52)

L'ostracisme fut l'un destraits permanents du courant libéral modéré dont J.Chevalier était l'une des figures marquantes à Alger.

C'est ce trait du "libéralisme" colonial qui resurgira à chaque avancée du mouvement de libération national.

En effet le rassemblement des forces politiques algériennes pouvait contrecarrer son projet de création d'une toisième force qui se situerait entre les courants réactionnaires et fascisants locaux et le F.L.N en pleine gestation .

"En réalité la tactique de Chevalier tend à dégager du mouvement national les "élites" introuvables avec qui, au prix de quelques réformes administratives, de l'application du statut de 1947, voire la concession d'une certaine autonomie interne, l'Algérie tiendrait sa place dans l'ensemble franco-africain dont le gouvernement Mendes France fera son projet à partir de juillet 1954... Poursuivant son dessein, J.Chevalier s'éfforce d'isoler ses interlocuteurs

des nationalistes durs et surtout des communistes dont la participation au "front algérien" l'a vivement inquiété.(53)

C'est pourquoi J.Chevalier sera vu par les uns comme un libéral soupçonné de complaisances pour l'ennemi, pour les autres un néo-colonial proche par cette thèse de la 3e force des tactiques du général De Gaulle.

Quoiqu'il en soit, J.Chevalier sera l'un des rares politiciens à avoir compris que le mouvement national de libération devenait une puissance qui obligeait à reconsidérer les rapports politiques et civiques d'Algérie. Son programme d'urbanisme des années 1954 à 1958 reflète parfaitement cette ouverture qui cherche à renvoyer l'image d'un colonianisme à visage humain. Sa politique municipale se fondait sur le statut de 1947 : la municipalité d'Alger comptera quelques membres d'obédience M.T.L.D et pourra s'enorgueillir d'avoir permis la création des plus belles oeuvres de F.Pouillon. C'est cette politique d'intégration douce qui sera à l'origine des "cités doubles" (54).

C'est pourquoi J.Chevalier ne sera pas épargné lors des évènements du 13 mai 1958 par les attaques des civils français descendus dans la rue, ni plus tard par Lacoste qui mit en prison ses proches collaborateurs algériens.

Son programme urbanistique prometteur, dont on doit reconnaitre les qualités par l'exemple des oeuvres de Pouillon, et le dynamisme de l'agence du plan, cependant ne pouvait connaitre d'avenir au regard du durcissement de la ligne coloniale et de la lutte de libération nationale.

Si J.Chevalier servait son souci d'une "belle ville" en créant l'instrument de son projet urbanistique (l'agence du plan), il n'en escomptait pas moins en tant qu'instrument de ses ambitions politiques. Le programme de 54/57 lui offrit des moyens de séduction : "Diar El Mahçoul' et " Diar Es Saada" seront les résultats d'accords et promesses conclus entre lui et la frange politique algérienne

sur laquelle il fondait l'espoir de voir jaillir cette 3e force.

Le plan de Constantine quant à lui annonçait l'afflux de capitaux et la relance des affaires, ce qui ne pouvait à priori que servir ses ambitions. Pourtant il dut abandonner son siège de maire d'Alger en 1959.. (55)

Section 2 : Le processus d'urbanisation d'Alger (1958/62).

2.1 Le plan de Constantine

Le plan de Constantine était donc une "solution" à la crise politique de la France. Crise qui en définitive résultait des intêrets divergents et contradictoires des ultras d'Algérie confronté au capital financier de la métropole.

Or le plan avait besoin de rétablir la "sécurité" pour encourager les investissements à venir s'établir en Algérie. Et c'est là où le bât blesse : un crescendo trop poussé dans la répression pouvait tout aussi tout faire basculer et compromettre les chances de succès du plan...

Cependant la recherche de cette "élite musulmane" qui serait intéressée à une assocation avec les puissances financières et permettrait donc la présence de la France sous une forme néo-coloniale se poursuivait sous divers aspects. Le plan de Constantine envisageait les canaux suivants :

. L'administration devra comprendre 10% de "musulmans".

. Traitements et salaires à égalité avec la France.(56)

Ces mesures dont l'objectif est principalement politique étaient assorties de mesures à caractère social :

. Scolarisation des 2/3 des enfants.
. Le logement pour 1 million de personnes.

Au plan économique, industriel et agricole, sans cacher le carctère néo-colonial du "programme d'industrialisation" ni attenter aux structures agraires coloniales et aux intêrets des ultras, le plan prévoyait :

. La création de 400.000 emplois
. La création d'une industire pétro-chimique et métallurgique.
. La distribution de 250.000 ha aux fellahs.

Aux investisseurs, il promettait une série d'avantage financiers : octroi de primes de toutes sortes, garanties des capitaux , éxonération d'impots etc...(57)

Analyser les résultats concrets de ce plan nous éloignerait quelque peu de notre sujet. Analyses qui par ailleurs ont été effectuées par les spécialistes dont nous emprunteront quelques extraits pouvant les résumer :

"Le plan de Constantine réputé plan d'industrialisation ne consacre qu'une part médiocre des fonds à l'industrie au sens strict du terme...Ces fonds sont estimés à 3200 millions de nf soit 16% des sommes allouées au programme d'investissement...Les capitaux privés, inquiets de la situation sociale et politique se retiraient. Les desseins du plan de Constantine étaient de promouvoir une industrialisation extravertie fondée sur la sous-traitance." (58)

L'auteur de cet extrait poursuit ainsi son

étude :"ainsi cette politique recherche-t-elle plus que la restauration des bases de l'accumulation du capital, l'élevation *du niveau de l'emploi dans les villes en vue d'assurer la stabilité sociale*. Cette élevation du niveau de l'emploi a été recherché là ou aucun intêret de classe ne pouvait être affecté : l'industrie du batiment, administration, émigration vers la France." (59)

Cependant il convient de ne pas oublier que l'objectif de cette politique économique était de protéger le développement du secteur des hydrocarbures. Celui-ci connu momentanément un dénouement grâce aux accords passés entre la Tunisie et la France qui ouvraient la perspective de leur achememinement par le golf de Gabès. L'issue de la guerre en décidera autrement car " si les politiques agraires et industrielles ne connurent pas de résultats significatifs pour les raisons politico-économiques que nous avons esquissées plus haut, la politique des hydrocarbures qui fut aboutie au plan strictement économique" sera contrecarrée sur le plan politique par la proclamation de l'indépendance algérienne".(60)

A présent, quels furent les effets de ce plan sur l'aménagement du territoire et sur l'urbanisation d'Alger ?

2.2 Les réalisations des programmes d'équipement 1954/57 et 1958/61

Partant d'un constat statistique des écarts grandissants entre les deux zones (Alger et Oran) et le reste du pays, le plan de Constantine préconisait une stratégie de " décentralisation" et de "désengorgement" de ces deux centres au profit des villes de moyennes et petites envergures de l'intérieur. Cette directive était cependant accompagnée d'une deuxième orientation qui consistait à créer des "zones de desserement" où "s'"implanteront les activités,

contraintes pour des raisons particulières de s'installer à proximité de ces villes." (61) On estimait que le taux moyen de croissance urbaine limité à 50% pour les grands centres urbains était encore excessif pour ALger, Constantine et Oran. (62)

Pour ces trois centres on préconisait de dériver les flots migratoires sur des " villes satellites" à créer de toutes pièces.

La décentralisation devait s'éffectuer au profit de "12 ou 15" villes équipées pour recevoir les activités économiques nouvelles. Leurs plans d'extension devait être établi de telle sorte qu'elles puissent accueillir une population de 300.000 habitants pour les villes telles que Bône (Annaba), Blida, Mostaganem, Sidi Bel Abbes, de 100.000 à 150.000 habitants pour les villes telles que Philipeville (Skikda), Sétif, Bougie (béjaia), Relizane, Tlemcen ceci dans le délai des vingt cinq années à venir.

Pour le long terme il était question de préparer une "trentaine de petites villes et localités de l'interieur à jouer un rôle économique actif, sur le plan local, à accueillir certaines petites industries et à recevoir au delà de la période décennale une part importante des excédents de population ." (63) On prévoyait pour l'horizon 1985, 50.000 à 80.000 habitants.

Quant à Alger on précisait ceci : Blida devait jouer le rôle de "desserement" en attendant la création d'une cité satellite à vocation industrielle à Rouiba-Réghaia. Maison Blanche (Dar El Beida) par contre était maintenue hors du périmètre algérois, et devait connaitre sa propre expansion, liée au trafic aérien. Cependant on amenait une recommandation selon laquelle la concentration Alger-zones satellites devait être évitée de manière à préserver les terres agricoles...!!

Le peu d'effet des politiques "d'industrialisation" et agraire pour les raisons citées plus haut,

maintiendra telle que la dynamique de croissance des grands pôles urbains. Bien plus, la politique de l'emploi recherchée pour l'essentiel dans le secteur du batiment et donc dans les centres urbains favorisera la recrudescence de cette croissance.

Quelques chiffres imageront cet état de fait. Dans la "revue des deux mondes- l'Algérie nouvelle", nous pouvons lire : (64)

Implantation géogaphique des entreprises (en%)

	Oranais	Algérois	Constantinois
Entreprises	26	61	13
Invest.	15	50	35
Emplois crées	20	57	23

.Investissements des industries nouvelles (en millions de nf agrément de 1960)

Anneés	Objectifs du plan	Mises en chantier
1959	22 000	31 900
1960	32 000	39 000
1961	42 000	31 500
Total	96 000	102 400

. Calendrier du programme d'habitat rural

Anneés	Objectifs du plan	Mises en chantier
1959	12 000	14 300
1960	18 000	16 100
1961	20 000	19 400
Total	50 000	49 800

. *Production totale des logements urbains (en%)*

Région d'Alger	43 %	dont 26 % pour Alger
Région d'Oran	28 %	
Région de Constantine	29 %	

A la veille de la proclamation de l'indépendance, non seulement l'armature urbaine demeure inchangée, mais plus que cela l'écart entre les zones de déséquilibre s'accroit à tous les niveaux : emploi, équipements, investissements industriels, logements....

cette croissance, dûe au plan de Constantine, creusera en même temps les écarts entre Alger et les autres grandes cités.

la constance de ce mouvement de sélection des investissements qui préside aux différents programmes d'équipement défie tous les slogans de "décentralisation" et de "desserement" comme si une volonté supérieure poussait à leur négation. (65)

Les investissements à caractère social seront eux aussi comprimés particulièrement en ce qui touche

l'équipement sanitaire, au profit du logement social. Voici à grands traits cette politique du logement :
"Les propositions initiales de l'Algérie prévoient la construction de 6100 logements, soit, sur la base de 550 000 ff par élement, une dépense totale de l'ordre de 3,4 milliards de ff (dont 2,4 sur crédits budgétaires) en quatre ans ... Ces propositions sont très faibles. En effet, si l'on considère que le recensement des bidonvilles donne 130 000 habitants, il apparait que sur la base de cinq personnes par famille, la construction de 26 000 logements serait indispensable en première urgence." (66)

On précise dans le même document que le programme H.L.M de la ville d'Alger en voie d'achèvement pour la fin de l'année 1954 est de l'ordre de 1285 logements.

Aux prévisions du programme d'équipement de 1958/61, on peut constater l'évolution de cette politique du logement social à travers les données suivantes (67) :

Types de logements	Nombre de logements		Ecart
	1959	1960	
.Supérieur	194	140	-28%
.Normal	4219	2576	-39%
.Economique	16716	17373	+33%
.Million	4892	10418	+130%
.Semi-urbain	5841	7092	+21%
.Sommaire (rural)	14291	16127	+13%
Total 1	46153	53726	+16%
Total général	99879		

répartition par type de logements nouveaux (68).

Catégorie	semi urbain	Sup.et normal	Econo mique	million
Nbre de *Objectif* logt	14000	62000	71000	
%	7	30	33	30
Réalisation 1959/61 (%)	9	46	23	22

Rappelons que le logement social dans le plan de Constantine est un levier de sa "politique "d'intégration" aussi le rythme moyen de la construction visait le niveau de 56000 logements/an, alors qu'en 1958, seulement 18000 auraient été livrés. Pour réaliser cet objectif on envisageait l'industrialisation du batiment et la réduction maximale du coût unitaire du logement (d'où l'appelation de logement "million"). Voici les hypothèses du plan de Constantine :(69)

Répartition par catégorie de logements urbains

Types	Nbre de logts	Coût unitaire nf	Coût total en million nf
.Semi-luxe et normal	14000	50 à 70000	840
.Logeco	62000	32000	2000
.Million	71000	13000	930
.Semi-urbain	63000	7000	440
Total	210000	18000	4210

Voyons à présent quels étaient les montages financiers, les agents constructeurs et aménageurs prévus par le plan.

2.3 Financement et production du logement.

Outre les organismes constructeurs purement privés, le plan dénombre :

. 11 offices H.L.M (4 à compétence régionale ou départementale, les autres à compétence municipale).

. 29 sociétés coopératives H.L.M, 8 sociétes anonymes et 4 sociétés de crédit immobilier.

. 55 coopératives non H.L.M

.1 société d'économie mixte, la Compagnie Immobilière Algéroise.

On prévoit un grand afflux d'entreprises métropolitaines et américaines qui transfèrent une partie de leurs activités en Algérie. "Leur potentiel s'ajoute à celui de 6000 entreprises algériennes".

Le tableau de l'ordre des architectes quant à

lui offre les services de près de 300 architectes.

a. Les procédures financières.

Celles ci envisagent l'association, "selon des modalités et des proportions diverses", de capitaux privés et publics. L'aide publique sera nécéssairement importante au vu des objectifs que l'état s'assigne à travers la politique du logement et la faible solvabilité des opérations. Les sources qui seront engagées dans ce financement seront :

. *Les H.L.M* , la législation métropolitaine relative aux H.L.M est applicable de "plein droit" à l'Algérie depuis l'article 12 de la loi du 15 avril 1953.

Ce financement permettra la construction des logements "million" et "logéco".

.*Les Fonds de dotation de l'habitat (F.D.H)* crée par arrêté du 30 décembre 1954 et modifié par celui du 20 août 1959. Le F.D.H est alimenté par la Caisse d'Equipement et complète l'action des H.L.M.

.*Caisse des Depots et Consignation*, qui n'accorde des compléments de financement en Algérie que sous des réserves particulières.

Enfin pour l'effort privé, on prévoit des prêts spéciaux (privés, à moyen terme) :

.Des primes sans prêts appelés bonifications forfaitaires à 700 et 1000 ff/m2.

.Des prêts spéciaux, à 20ans, bonifiés à 2,5% pour les constructions "logéco", 4% pour les logements normaux.

b. Les sociétés d'aménagement des zones urbaines (sociétés d'économie mixte).

. *La Caisse des depots et consignation*, d'origine métropolitaine.

.*La C.A.D.A.T*, caisse algérienne d'aménagement du territoire, financée par le trésor.C'est un agent de l'aménagement foncier. La C.A.D.A.T procède aussi aux travaux de viabilisation et d'assainissement.

.*La Société Centrale pour l'Equipement du Territoire*, dont la S.E.R.A est une antenne algéroise et la S.E.R.B à Bone (Annaba).

.*La C.I.A*, compagnie immobilière algérienne

.-*L'Office d'Habitation à Loyer Modéré* et des chambres consulaires.

c. Au plan de la reglementation de l'urbanisme

La législation de l'urbanisme résulte de la loi n° 55-900 du 7 juillet 1955 qui a étendu à l'Algérie la législation métropolitaine de l'urbanisme. Celle ci sera modifiée en 1958 par ordonnances et décrets du 31 décembre 1958.

D'autres decrets élargissent encore plus le cadre d'application de la reglementation d'urbanisme de la métropole : le decret 60-960 crée le régime des zones à urbaniser en priorité (Z.U.P), fait obligation aux construc teurs de participer par priorité aux travaux dans les zones désignés par les collectivités publiques.

Ce même decret fait obligation aux lotisseurs de participer aux frais d'équipement général , soit par une contribution en espèce, soit par abandon de terrains pour l'établissement de la voierie ou la construction d'édifices publics. (70) Ce decret ne sera prononcé cependant que le 6 septembre 1960.

ECOLE POLYT. D'ARCHITECTURE ET D'URB. - EL-HARRACH - BIBLIOTHEQUE

Enfin les plans d'urbanisme sont rendus obligatoires pour toute agglomération comptant au moins 10000 habitants à partir du 7 juillet 1955. (71)

En conclusion et pour nous résumer, il apparait que l'aménagement d'Alger ne pouvait évolué independemment des évènements qui avaient marqué cette période.

Celui ci sera le résultat d'enjeux d'une envergure qui dépassent l'intêret urbanistique au sens strict du terme. La perte de qualité urbanistique sera due pour l'essentiel à la politique du plan de Constantine et à sa politique de l'habitat urbain. Celle ci absorbera la majeure partie du budget alloué aux opérations d'urbanisme au détriment des équipements urbains d'accompagnement, par ailleurs nécéssaires à la croissance intégrée du complexe urbain.

Cette logique supérieure finira par "corriger" le P.U.D (plan d'urbnisme directeur) d'Alger par les localisations des zones urbaines (Rouiba-Réghaia, les cités de recasements, les cités "million" et "logeco") tout le long de la bande litorale selon des critères strictement financiers, comme elle a pu influer sur le "reglement de l'usage du sol" de ce P.U.D en faveur de ses intêrets.

Il apparait, à partir de là que l'idéal urbanistique de l'agence du plan, qui ne s'opposait pas à un niveau politique à l'aménagement préconisé par l'urbanisme officiel, sera atteint au coeur de ses principes d'urbanisme, c'est à dire un urbanisme intégré, de haute qualité plastique et rationnel. La rationnalité du P.U.D d'Alger sera atteinte et ainsi progessivement mise en échec

EL-HARRACH
BIBLIOTHEQUE

par grignotage successifs de ses options majeures.

L'aménagement du plateau des Annassers qui sera la "dernière bataille" menée par l'agence du plan connaitra le même sort, lui même sujet à des conflits d'idées et d'intêrets d'argent.

Section 3 : l'aménagement du plateau des Annassers, cité satellite d'Alger.

Le plateau des Annassers, site réputé et suffisamment connu pour être présenté encore une fois, était voué à un aménagement urbain selon le plan directeur établi de 1948. Tombarel (architecte) fit un premier dessin de la future cité. Le projet qui ne connut pas de suites concrètes et sera confié à l'agence du plan en 1955/56.

Le plateau des Annassers était à l'origine un vaste ensemble de terrains de 400 ha parfaitement délimité par la topographie du site. Il était question d'y établir un "modèle de ville nouvelle", d'une échelle encore inédite. (72) Le site devait donc accueillir un ensemble d'habitat intégré , c'est à dire qu'outre les équipements socio-culturels d'accompagnement on y prévoyait la création d'emplois nouveaux: une ville de de 130 000 habitants pour 26 000 logements (TOL=56).

Presque dix années avaient séparé les deux études. Dix années pendant lesquelles la question du logement ne faisait qu'empirer à Alger.Si bien que la première étude qui préconisait une densité très moyenne en deux zones (zone en d'habitat collectif et une zone type "cité jardin", pour

ECOLE POLYTECHNIQUE
D'ARCHITECTURE & d'URBANISME
EL-HARRACH
BIBLIOTHEQUE

50 000 habitants au total) se trouvait complètement déclassée.

Au regard des "retards" pris dans le domaine du logement, de la situation politique explosive, les autorités publiques finirent par reconsidérer les densités urbaines.

Voyons tout d'abord, très brièvement, les agents de l'urbanisation qui ont intervenu dans les études, le remembrement,la viabilisation enfin le financement du projet :

3.1 Les agents de l'aménagement du plateau des Annasers.

-L'A.E.D.A.A, c'est à dire l'agence du plan sera à l'origine du plan de structure. Le plan comportait, sur la base des normes et orientations définies dans le contexte du plan de Constantine (industrialisation de la construction, coût, densité) les grands principes du projet à savoir, l'orientation de la structure, le schéma routier, les densités relatives, le zonage des activités. Les plans de détail et plans de masse devaient être élaborés dans les bureaux d'études liés aux constructeurs.

. La C.A.D.A.T, devait procéder aux opérations de remembrement de l'assiette foncière du projet. Ces opérations comprennent :

.L'acquisistion des assiettes foncières.
.Leur viabilisation et les terrassements.
.La redistribution de l'ensemble foncier aux constructeurs en lots homogènes.

. La S.E.R.A, societé d'équipement de la région algéroise créee le 1er juin 1956. Véritable trust financier, la S.E.R.A va drainer les sources financières suivantes :

.La Caisse Des Dépôts et Consignation et sa société centrale d'équipement(métropolitaine), puissant organisme spécialisé dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement du territoire. (73) A elles deux, elles étaient majoritaires dans la prise de participation du capital de la S.E.R.A
.La chambre de commerce d'Alger.
.Les chemins de fer d'Alger.
.La C.I.A (compagnie immobilère d'Alger).
.L'Algérie.
.Le G.U.R.A(groupement d'urbanisme de la région algéroise)

Au plan de la procédure, celle ci sera centralisée et longue (voir l'organigramme de la procédure d'instructuction présentée en annexe). La S.E.R.A constituera néanmoins un interlocuteur important qui pèsera dans les décisions sur la conduite du projet.

Ce projet connaitra des déboires que la seule condition politique de sa production ne parvient pas à expliquer entièrement. Le plan de structure sera remanié à maintes reprises, pratiquement chaque année de 1956 à 1961, année où seront arretés tous les chantiers d'Algérie (à l'exception de celui de la cité gouvernementale au rocher noir Boumerdès).

L'agence tentera de préserver l'essentiel de ses principes c'est à dire le plan de structure, les grandes localisations des équipements urbains. Mais de concession en concession accordées aux groupes de pression, le dernier schéma de structure finira par ressembler à un assemblage de plans de masse, tant les modifications successives avaient atteint son esprit (74). Les atteintes aux principes d'organisation du réseau routier, les déplacements des localisations respectives de l'habitat et des équipements urbains, le grignotage incessant de l'assiette foncière, enfin les pressions des promoteurs engagés dans la

construction seront décisifs.

Il semblerait que la plastique urbanistique et les techniques opératoires conceptuelles qui ont présidé à sa création soient porteurs de valeurs qui possèdent leur pendant dans l'organisation de la production urbaine elle même.

3.2 Les résistances opposées au programme d'aménagement .

Il faut tout de suite dire que les résistances opposée au processus d'urbanisation du plateau ne relèvent pas d'une opposition au projet d'aménagement lui même. En fait ces résistances apparues tout le long du processus(des opérations de viabilisation, à la phase de la construction à proprement parler) n'avaient en vue que des intêrets immèdiats et ponctuels, cependant que leurs effets cumulés parviendront à dénaturer le projet au niveau de l'idéal urbanistique, proposé par l'agence du plan. Quel était cet idéal urbanistique ?

Le modèle urbanistique proposé par l'agence du plan s'apparente par ses techniques opératoires et son caractère urbain au modèle anglo-saxon que nous avons présenté plus haut. Procédant d'une même démarche analytique et programmatique, d'une même vision des rapports entre espace d'habitat, et espace d'activités urbaines d'une approche similaire du système des circulations pietone/mécanique, d'une répartition fluide et continue des densités à partir du binôme habitat/espace verts ou espaces exterieurs aménagés, l'agence du plan tentera de transcender les divers expressions architecturales par une hauteur de vu du processus de conception du projet tout à fait nouveau pou l'époque.

En effet l'agence du plan travaillait dans l'hypothèse d'une division du travail à l'intérieur de la phase de conception. Celle ci n'était pas le résultat d'une volonté supérieure abstraite, mais ressort de l'echelle nouvelle de la production urbanistique, car l'organisation de la production de la ville allait engager de nombreux agents, parmi eux de nombreux constructeurs travaillant en pool avec des bureaux d'architecture. (75)

Aussi l'agence se proposait d'assurer la coordination du processus d'urbanisation sur la base d'un plan de structure global qui porterait donc sur les grandes lignes de définition de la structure urbaine. Celle ci s'établissait autour des options programmatiques, de définition des densités et gabarits, du schéma de voierie, enfin en dernière analyse d'un schéma de localisation des équipements, habitats, espaces libres etc... Cependant l'agence du plan tenait à assurer une permanence du caractère urbain à travers les critères suivants: répartition fluide des équipements d'accompagnement et des activités urbaines à l'interieur de l'habitat de manière à créer un tissu continu sur tout l'espace urbanisable.

Mais si la gestion de toutes ces hypothèses semble tout à fait envisageable au plan théorique, la réalité fera apparaitre des résistances qui vont parasiter cette gestion . Voiçi les instruments conceptuels qui fondaient le plan de structure du P.A :

. La trame est l'instrument du tracé de la ville au sens classique du terme. La nouveauté apportée à ce niveau est que celle ci puise la définition de sa maille et de son orientation dans des critères objectifs et raisonnés : la caractéristique typologique de la ville, les données topographiques du site par rapport à la trajectoire du soleil, de la ventilation des zones à urbaniser. (76) et (77)

Ainsi le tracé de la ville n'est plus défini à partir de considérations mystiques de la représentation du monde comme cela fut jusqu'au début des années 1930 (78), mais à partir d'une reflexion rationnelle basée sur une démarche plus objective et maitrisable. (79)

C'est cette trame que l'on voit sur le plan d'aménagement d'Alger. Elle était le support de définition des densités et de l'orientation des objets urbains par rapport au site.

.Le plan d'épannelage est une technique du raisonnement du reglement des densités; mais au niveau de la plastique urbanistique. La technique oblige à un raisonnement des gabarits des produits urbains non plus comme une résultante arithmétique des hauteurs autorisées; mais partant de leurs assiettes foncières, des topographies spécifiques, la recherche plastique des gabarits devient un mouvement dynamique de tuyaux d'orgue : la découpe sur le ciel de l'ensemble urbanistique décrit son pendant au niveau des sols, des terrassements et nivaux topographiques d'implantation. De ce jeu de modelage liminaire, l'opération technique de définition des gabarits qui restait jusque là une opération normative abstraite, prend un sens plastique et architectural.

Par cet ensemble de techniques opératoires de définition du caractère urbain, dont la reglementation de l'usage du sol sur laquelle nous avons estimé inutile de revenir , l'agence du plan avait établit des ponts intellectuels entre le travail technique de gestion urbaine et la recherche plastique et architecturale du produit urbain.

Cependant cette hypothèse de gestion de la production urbaine au nivau du caractère urbain du produit final sera mise en question lors de la mise en oeuvre concrète du processus d'urbanisation du plateau des

Annassers.

Ainsi ce qui n'était qu'une opération technique de remembrement de l'assiette foncière et pour laquelle on avait conçu un instrument puissant (la C.A.D.A.T), s'avera une action délicate du fait des intêrets contradictoires qu'elle réveillait. En effet, les autorités publiques devaient présider à l'arbitrage du processus de remembrement sans pour autant se départir de l'image de neutralité ni s'aliéner cette frange électorale de propriétaires fonciers et spéculateurs touchés dans leurs intêrets par ce projet.

Cette condition subjective de l'urbanisation du plateau des Annassers va contribuer à créer une situation ambigue et complexe que les pouvoirs publiques vont devoir gérer à leur manière, c'est à dire en fluctuant entre un groupe de pression et un autre. Voici quelques effets de cette gestion :

.Le périmètre d'urbanisation sera rogné du fait de dérogations accordées à de petits promoteurs, constructeurs et propriétaires fonciers. Si bien qu'en 1961 l'assiette sera ramenée à 249,23 ha soit près de 150,77 ha seront concédes aux spéculateurs.

.La lenteur de l'opération de remembrement va influer sur la conduite du projet, en particulier sur la loca lisation des grands équipements urbains. Celle ci (la localisation des équipements) va fluctuer au rythme de l'opération de remembrement. Ainsi l'hopital urbain et le réservoir d'eau vont être encore une fois déplacés dans la mouture du projet de 1961.

.plus que cela, le remembrement perdait son sens dans la mesure où la conception du projet dut se plier à la reconnaissance des limites anciennes des terrains en tant qu'éléments contraignants de la composition. (80) Le tracé du plan de structure se trouvait confronté à la fragmentation de son espace, non pour

des raisons plastiques mais pour des raisons extern au processus de la composition. Les enjeux fonciers puis par la suite et concomitamment au remembrement les partages des opérations entre constructeurs, pousseront à cette fragmentation de la structure urbaine.
La structure fluide et ordonnée dans le projet 1956 sera petit à petit ramenée à une collection de plan de masse sans grande continuité. Ce morcellement semble-t-il convenait mieux aux multiples interve nant dans la construction.

.Enfin les équipements lourds tels que le viaduc devant enjamber le ravin de la femme sauvage pour relier le quartier des Annassers au Clos Salembier(I Madania) sera rejeté par les programmes d'équipement que nous avons vu plus haut. Les autorités du plan e des services centraux d'urbanisme recommanderont l'aménagement d'une voie contournant le plateau par l'oued Kniss comme solution de remplacement au proje de viaduc qu'on estima trop coûteux. Par ailleurs le aménagements d'échangeurs aux grands carrefours rou tiers qui encadrent le plateau seront aussi rejeté pour les même raisons de coûts et de priorités.

A cet ensemble d'évènements contrariants, s'ajouteront les pressions des constructeurs et de leurs bureaux d'etudes. Ceux ci en effet poussaient à une division des lots d'intervention de chacun qui soient conformes à leurs intêrets immédiats, de manière à recueillir le maximum de surfaces en mètres carre à bâtir avec le moins de coût de viabilisation et d'aménagements extérieurs possibles. Leurs bureaux d'études y aideront par la confection de plan de masses groupés réduisant les éléments morphologiques pouvant constituer la charnière entre une zone et la suivante, en sursimplifiant le réseau de chemins tertiaires mécaniques et piétons.

Cette opposition à la coordination des études au nivau du caractère urbain poussera l'agence du plan à

procéder aux terrassements pensant par là préserver au minimum la découpe sur le ciel de l'ensemble urbain et fixer d'une manière définitive les implantations des batiments. Malgré cette opération de sauvetage du plan de structure, la logique des barres et des tours sera plus forte, et il en résultera malgré tout une collection de plan de masse sans grande continuité d'esprit, raccordée tant bien que mal par l'armature des grandes voies de circulation.

Cette logique de la rentabilité maximale des coûts de production au détriment d'une qualité urbaine du produit final n'est pas due qu'à la médiocrité des constructeurs et de leurs bureaux d'études. (81) Il est evident que ceux ci n'avaient pas de raisons de se surpasser en Algérie pressentant l'issue politique de la "guerre de pacification". Par ailleurs les pouvoirs publiques d'Algérie plus ou moins favorables à la stratégie néo-coloniale de la politique du logement social, impliqués à des degrés divers dans les intêrets financiers issus de la métropole allaient progressivement céder aux pressions des groupes qui se trouvaient en position de force.

La logique supérieure de la rentabilité maximale ne laisse que très peu de place aux considérations artistiques. Ce type de considération est même très compressible, car la forme d'urbanisation à l'evidence n'assure pas d'une puissance publique chargée du contrôle des opérations qui soit au dessus des intêrets en jeu, sinon incorruptibles. La puissance publique elle même engagée dans ce processus, participe en définitive au même titre que tous les autres agents à la façon du projet, à sa conception, par les divers recours que la procédure d'agreement des plans d'urbanisme mets entre ses mains. Autrement dit, l'idéal urbanistique que ce soit en tant que projet, ou en tant que sujet de reflexion, n'est pas le seul attribut des urbanistes. Mais parce qu'il interesse tous les agents de l'urbanisation, il s'imprègne par des filières diverses, tout le long du processus des valeurs dominantes.

NOTES DEUXIEME PARTIE

Chapitre III

1. A.E.D.A.A : association pour l'Etude et le Developpement de l'Agglomération Algéroise, plus connue sous le nom d'agence du plan. A été crée le 15 Juin 1954.

2. " Les hypothèses de base sont pratiquement identiques à celle du plan directeur de 1948. La création du Grand Alger en 1959 en sera un aboutissement logique. D'ailleurs plusieurs des responsables du plan de 1948 soutiennent l'agence du plan. Si Demaisonseul opposé à Pouillon a pris du recul, Colomb ingénieur de la ville, Wattez directeur départemental de l'urbanisme sont encore là. Extrait de "*aperçu critique sur l'architecture et l'urbanisme à Alger*". J.J. Deluz.

3.In "*aperçu critique...Alger*". J.J.Deluz p.97-98

4. L'A.E.D.A.A était une association "selon la loi de 1901" "L'atelier d'urbanisme n'a aucune relation organique avec les services municipaux. Il ne dispose d'aucun pouvoir administratif. Ses seules attributions sont d'ordre technique : il présente des propositions au maire d'Alger" in ouvrage cité en 3. p.95

5. Extrait de l'ouvrage cité en 3. p97

6. Extrait de "*luttes urbaines*" Manuel Castels. p15

7. " *Sociologie d'une révolution* ". Frantz Fanon p16 : "L'Algérie se dévoile". Le voile, la casbah ne procèdent ils pas du même matériel onirique de la psychologie coloniale ?

8. Voir in le journal général. Travaux publics et batiment (hebdo) du 20/6/1942, le compte rendu du conseil municipal portant sur le projet d'aménagement proposé par Le Corbusier.

9. Dans "*lettre aux maires des grandes villes*" (in T.A

janv.1958) J.Chevalier précise l'angle sous lequel il conçoit la coopération entre les bureaux techniques d'urbanisme et l'administration en prenant l'agence du plan pour exemple:" soucieux de préserver l'indépendance de l'atelier, nous avons crée *pour l'administration, une association qui réunit, sous la présidence du maire, les représentants de la municipalité et ceux des organismes et administrations intéressées*, sans oublier un petit nombre de citoyens de bons conseils".

Dans le même numéro de T.A parlant de l'agence du plan P.Dalloz apporte les précisions suivantes :"...j'en viens au statut du bureau . Il ne fut jamais question ni dans l'esprit de mr J.Chevalier, ni dans le mien de le faire fonctionner dans le cadre administratif. L'administration est ainsi faite que tout y est organisé dans le sens de la méfiance et du contrôle, que rien n'y vient encourager le goût de l'action, ce goût importun et suspect. Nous entendons rénumérer de notre mieux la qualité, recruter qui nous désirons, conserver le pouvoir de licencier."

"Pour *garantir ces libertés*, mr J.Chevalier prit le parti de faire *administrer le bureau d'urbanisme par une association privée*...

"En raison même de ce statut, l'atelier d'urbanisme n'a aucune relation organique avec les services municipaux...*Il est directement rattaché au maire*. Il est à sa disposition pour l'éclairer.

"L'Association pour le Developpement de l'Agglomération Algéroise, puisque tel est son nom, *reçoit chaque année une subvention de trente cinq à quarante millions du conseil municipal*". Le souligné est de l'auteur du mémoire. Qu'a.t.on besoin de faire fonctionner l'agence dans le cadre administratif dès lors qu'on a trouvé les moyens d'orienter son travail :la direction administrative, commandes, financement des études, salaires des urbanistes.

10. P. Dalloz dirigea le service d'architecture au Ministère de la Construction de 1948 à 1958. Il fut le théoricien de l'agence du plan, son porte parole. Voir en annexe la note (7/4/61), par laquelle il expose son projet de poursuite en grand l'expérience menée à Alger, par la création d'un bureau

d'urbanisme à caractère international. On y trouvera également quelques indications de curriculum vitae. L1.

11. Les textes dont nous avons disposé proviennent de la bibliothèque personnelle de J. J. Deluz:
."*La méthode d'urbanisme*". paru dans T.A janv.1958.
."*Collaboration aves les architectes*" notes de P. Dalloz. Document sans titre, cité en note 10, "introduction à l'examen du plan d'aménagement d'Alger" .Document officiel
."*Ebauche de théorie sur une manière de pratiquer l'urbanisme*" (état provisoire. dec.1960) non publié. P.Dalloz.

12. Extrait de T.A janv.1958 "*Méthode d'urbanisme*" P.Dalloz.

13. Extrait de "*Collaboration avec les architectes*" P.Dalloz.

14. Extrait de "*Lettre aux maires des grandes villes*"J.Chevalier, T.A janv.1958

15. Extrait de T.A. janv.1958 "*méthode d'urbanisme*" P.Dalloz.

16. Idem note 15.

17. "Ce fut en mai 1954 que mr J.Chevalier me demanda de créer ce bureau d'urbanisme et d'en assurer la direction. J'eus conscience des charges que cela impliquait. " Je m'esti mais comblé de voir s'offrir à moi le soutien qui allait me permettre *d'expérimenter librement et d'oser*. Je voyais devant moi l'occasion de servir Alger cité belle entre toutes et attachante. *Et pensant à la France*, à ses régions vivantes, à ses villes , à Paris *je caressais l'espoir de leur faire peut être et indirectement du bien* en proposant par notre exemple une *méthode d'urbanisme qui ne fût pas cette fois illusoire*" in T.A P.Dalloz.
L'agence du plan en effet nourrissait plusieurs ambitions: celle de l'homme politique (J.Chevalier), celle du théoricien et technicien de l'urbanisme P.Dalloz avec toute son équipe.

18. Voir en annexe le dépliant publicitaire de l'A.T.U. PL13

19. Idem note 15.

20. Idem note 15.

21. Idem note 15.

22. Idem note 15.

23. "Dans un pays de juristes comme le notre, un document qui a reçu le sceau officiel peut faire echec même à la vie" Cette boutade savoureuse est de P.Dalloz (T.A janv 1958)
Le centralisme croissant de la planification spatiale s'accompagnait de procédures d'instruction, d'enquêtes d'approbation de plus en plus compliquées et longues. Situation à l'origine, selon P.Dalloz de l'état de sclérose des études d'urbanisme. C'est pourquoi il propose la décentralisation des études. Mais il semble qu'il faut comprendre aussi *libéralisation* de la production intellectuelle.

24. Extrait T.A janvier 1958.

25. Idem note 24.

26. "*Aperçu critique sur l'architecture et l'urbanisme à Alger*". J.J Deluz.
."*Quelques reflexions autour de Le Corbusier et l'Algérie*" J.P Deluz.
."*Le logement social à Alger pendant la période coloniale*. 1920/1962" J.J. Deluz et J.Labruyère-Deluz.

27. "1955/58 - période Chevallier maire d'Alger : l'idéal intégrationniste, le rêve de la ville méditeranéenne confrontés aux réalités coloniales. Appel à Pouillon.Création de l'agence du plan.Invention de la cité double" (une partie européenne,une partie musulmane) qui est tentative d'intégration ethnique et la "flagrance de la ségrégation" extrait de "*le logement social à Alger*." J.J.Deluz et J.Labruyère-Deluz.

sentants de ce courant partisan de la "3eme voie entre académiciens et avant-garde".

39. J.J.Deluz avait travaillé à l'agence du plan dès 1957.

40. Voir en annexe la grille tab B. 1961. Concernant K voir les grilles 1958 et 1961. Tab1, Tab2, Tab3, Tab4.

41. L'attitude de Le Corbusier par rapport à cette question était, par contre radicale. La critique du statut du foncier est la critique préliminaire à toute critique de méthode d'urbanisme. Le Corbusier réclamait la mobilisation totale des sols urbains et montrait -à travers son oeuvre- les perspectives de renouveau de l'urbanisme moderne.(Voir les plans régulateurs proposés pour Alger Paris, Nemours, Rio de Janeiro).

42. In "*aperçu critique...à Alger*" J.J.Deluz p.104.

CHAPITRE IV

43. Citation de G.Hanning extraite de "*aperçu critique sur l'architecture et l'urbanisme à Alger*". J.J Deluz

44. Voir le 13 maidu grand capital in "*La guerre d'Algérie*" p.30 tome 3. Collectif d'auteurs : J. De Bonis, H.J Douzon, J.Freire, P.Haudiquet, dirigé par H Alleg.

45. Les interêts des grans monopoles et des multinationales en pleine expansion n'ont jamais coincidé avec ceux des gringalets de la production et de la distribution. Le cadre politico-économique conçu pour les seconds devient un carcan insupportable pour les premiers qui entendent mettre l'état à leur entière disposition. L'ère des "fusion-concentration" et "modernisation", de l'appareil économique-toujours au profit des mêmes- va connaitre son plein épanouissement sous la férule du général puis de G.Pompidou et de V.G.D'estaing..." in la "*guerre d'Algérie*" p.56 tome 3

46. Voir la déclaration du F.L.N (Fédération de France) à propos de la crise politique française, intitulée "face à la crise politique française".

47. Les fluctuations de la bourse du pétrole et des mines sera un indicateur des évènements d'Algérie.

48.La tendance économique d'Algérie menait à l'investissement de la plus-value en métropole, dans des actions en bourse, des parts dans les capitaux des grandes entreprises de production et de distribution. Le colonianisme agraire était un rentier avant tout.

49. "La guerre coûte chère même si des spécalistes s'éfforcent d'en cacher le prix réel. Ils y sont aidés par le fait que les crédits sont ventilés dans divers ministères et d'innombrables services, et figurent sous les rubriques les plus variées" in "*la Guerre d'Algérie*" p.107, tome3. Plus loin on y trouve l'estimation selon laquelle la guerre d'Algérie coûte le quart de toutes les recettes fiscales de la France.

50. Extrait de "*la Guerre d'Algérie*" p.99 tome3.

51. Celui ci déclare :"je considère l'industrialisation de l'Algérie comme une forme de décentralisation métropolitaine... La sidérurgie de Bone est à étudier non sur le plan d'une autarcie mais dans le cadre de la sidérurgie française." in "*l'Algérie en armes ou le temps des incertitudes*" p.120 S.Chikh.

52. Extrait de "*la Guerre d'Algérie*" p.593/594, tome1.

53. Extrait du même ouvrage p.389, tome1.

54. Selon les auteurs de la "Guerre d'Algérie", J.Chevalier résume ainsi sa pensée :" aujourd'hui, il est plus sûr d'avoir auprès de soi des demi-rebelles que des domestiques".

55. Parallèlement à sa politique de séduction à l'adresse de cette frange du mouvement de libération national, J.

Chevalier poussait par ailleurs à la repression du fait de sa politique de sous-secrétaire d'état à la guerre. Voir in "*la Guerre d'Algérie*", H.Alleg, "*Mémoires d'un combattant*" H.Ait Ahmed, "*la Grande aventure d'alger Républicain*" B. Khalfa, h.Alleg, A.Benzine.

56. Voir in "*le Maghreb moderne*" S.Amin. chapIII, la répartition inégale du revenu national entre "européens" et "européanisés" et "musulmans", entre "urbains et "ruraux"(tab 5a et 5b), S.Amin examine les mécanismes de cette politique de la "3e force" dans ce chapitre.

57. Voir l'arreté du 19 mai 1959 qui accorde un régime forfaitaire d'aide aux entreprises industrielles, dont le statut particulier accordé aux investisseurs nationaux par la création de la S.E.Z.I.D .

58. Extrait de " *la Formation du sous developpement en Algérie*" p.130 A.Benachenou.

59. Extrait du même ouvrage. Le souligné est de l'auteur du mémoire.

60. Selon A.Benachenou.

61. Extrait du plan de Constantine. Voir aussi les cartes portées en annexe, extraites du plan de Constantine. PL1 et PL2.

62. Notons que le pourcentage annuel de croissance de la population pour ces tois agglomérations était estimé à 9,4% entre 1954/59, contre 4% entre 1948/54.

63. Extrait du plan de Constantine.

64. Chiffres et tableaux extraits de: "*l'Algérie nouvelle, le plan de Constantine, 2 ans de réalisation*" in la "*revue des mondes* ". On y annonce le programme d'équipement 1958/61.

65. Ainsi le projet d'une rafinerie de pétrole initialement prévu à Bougie (Béjaia) sera finalement autorisé le 24 oct

1959... Mais à Alger, alors que le barrage des Issers Keddara restait à l'état de projet, que le projet de construction d'un avant port à Alger était reporté d'un programme d'équipement à un autre. Quant à la "modernisation" des infrastructures routières, les investissements iront en renforcer les budgets des secteurs névralgiques, c'est à dire les hydrocarbures et la guerre :

. Aménagement des pistes sahariennes de manière à faciliter les recherches et l'acheminement du gaz et du pétrole.

.Création de chemins viscinaux et ruraux (accroissement de 400km/an au programme 1954/57) pour des objectifs militaires evidents.

66. Extrait du " *deuxième plan de modernisation et d'équipement 1954/57*" Cette mesure devait concerner en priorité "l'habitat rural et bidonvilles"..

67. Extrait du document cité en (64). On notera que la recommandation du programme 1954/57 qui préconisait une action en direction des zones rurales et hors des périmètres urbains sera suivie de peu d'effet.

68. Etrait du document cité en note (64). Malgré l'extension de législation H.L.M aux catégories de logements dits "semi-urbains" et "millions", la production des "semi-urbains" restera faible.

69. Extrait du "*plan de Constantine*", section I "*le programme général d'habitat urbain*" p. 340.

70. Ce décret de fait opère dans le même esprit que la "reglementation de l'usage du sol", établie par l'agence du plan (voir S3, surface provisionnelle). Cette loi sera contournée de bien des façons à l'occasion de l'aménagement du plateau des Annassers. Voir en section 3, chap.IV.

71. Voir l'organigramme des services d'urbanisme et de l'aménagement du territoire en annexe. Paru dans la revue "Urbanisme", 1958.

72. En effet le projet des Annassers était l'un des plus importants lancés dans les départements de France :

.10 000 logements à Massy Palaiseau.
.10 000 " à Vitry.
.15 000 " à Stains.
.26 000 " au plateau des Annassers.

73. On trouvera de précieuses informations sur la caisse des Dépots et Consignation dans " *le Logement social en France*" R.Butler et P. Noisette.

74. Voir en annexe la première proposition et sa dernière mouture du plan de structure du plateau des Annassers.PL4 à PL 12.

75. Nous avons abordé cette question à travers l'étude de la théorie de P.Dalloz et sa " *méthode d'urbanisme*".

76. Voir " *la trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage*". Rapport de recherche du C.O.R.D.A -I.A.U.R.I.F, 1976. Collectif d'auteurs :L.Jaoven, P.Checcaglini, G.Hanning, J.Coignet, B.Warnier.

77. Voir in "*aperçu critique sur l'architecture et l'urbanisme à Alger*", J.J Deluz. Celui ci dans une reflexion consacrée à Le Corbusier en Algérie fait le parrallèle entre la démarche de G.Hanning et celle de Le Corbusier par rapport à cette saisie de léchelle urbaine. Voir in "quelques reflexions sue Le Corbusier et Alger",contribution présentée au colloque sur le centenaire de Le Corbusier. J.J.Deluz.

78. Voir les "*Utopies urbaines des architectes du siècle des lumières*", les projets de cités idéales des grands prix de Rome du début du siècle.

79. A propos de cette tendance du rationnalisme voir "*Trames planes. Introduction à une étude architecturale des trames*" J.Zeitoun.

80. Voir "*le Rapport de présentation du plan directeur. Avril 1961. Les Anassers*".

81. Voir l'histoire tristement célèbre de la S.O.N.A.C.O-T.R.A.L dans le domaine de la construction du logement social français et du logement ouvrier destiné aux émigrés algériens en France dans "*le Logement social en France*", ouvrage cité en (31).

CONCLUSION GENERALE

Au moment de conclure cette étude nous sommes tenté de la reprendre sous une approche et un éclairage plus théorique. Car en définitive ce qu'il ressort, c'est l'évolution d'un métier (l'architecture) dans une tranche de l'histoire, sous l'influence et l'évolution des technologies et des sciences. Au détour de notre démarche analytique de la naissance et de l'évolution de la Gestion Urbaine (G.U) n'avons nous pas découvert que l'urbanisme n'est en somme qu'une pratique nouvelle, née de cette conjonction historique des connaissances avec les formes de conduite des affaires et de gouvernement : l'évolution des institutions modernes a produit l'urbanisme.

Ainsi, né d'une pratique *institutionnalisée*, l'urbanisme continuera longtemps à s'affirmer en tant que métier avant de découvrir qu'il peut s'autogérer par une réflexion sur lui même, ses méthodes, et son éthique.

Mais parceque métier avant d'être science, il se définit en permanence par rapport à son environnement institutionnel et socio-économique.

A l'orée des années 1950 la Gestion Urbaine découvre qu'elle a besoin de fonder sa démarche sur une connaissance méthodique de l'urbain, de dépasser le stade de collection de connaissances *pluridisciplinaires* pour se constituer en un corpus autonome des lois de l'aménagement

urbain.

L'urbanisme est tenté dès lors de se constituer en concept, c'est à dire en instrument de la connaissance de l'urbain, en théorie explicative du phénomène urbain. C'est là probablement le premier glissement méthodologique.

En developpant ses techniques de traitement de la *dynamique urbaine*, l'urbanisme croit avoir établi les fondements méthodologiques de la "science urbanistique". Il a érigé sa pratique *analytique, sa recherche expérimentale* en science sans pour autant avoir établi la rupture épistémologique avec ses fondements historico-politiques, c'est à dire sa condition de métier issu de la collusion savoir-pouvoir. Cette errance méthodologique procède d'une illusion, celle du "pouvoir au bout du crayon", une autre forme de pouvoir, celle de l'esthétique, de la "belle ville", de la rationnalité. Mais en même temps que l'urbanisme entretient soigneusement cette illusion , à travers le discours des édiles, des hommes politiques ou simplement des promoteurs et architectes, il tente néanmoins des camouflages de plus en plus sophistiqués à travers la technicité, la compléxité des études, camouflages qui tentent de masquer cette dimension idéologique à laquelle il ne parvient pas à se soustraire.

Ce subterfuge sert doublement la Gestion Urbaine: derrière le discours sur la modernité, de l'urbanité et en utilisant la bannière de la technicité, l'urbanisme entretient le mythe de la ville à visage humain, de l'utopie sociale , et cache par la même l'essence profonde de son action.

Ainsi la boucle se referme constamment à chaque cycle d'évolution des techniques urbanistiques, laissant poindre à l'orée du prochain des pans de l'eden urbain promis. L'idéal urbanistique tente avec succès parfois, de se substituer à l'idéal socio-politique, de se

présenter en tant que projet social fini, fondé sur de haute performances techniques et technologiques.

Mais c'est le mythe mystificateur, car il se nourrit lui même de cette illusion, comme dans un dédale de miroirs déformant, il se renvoie l'image conforme à sa représentation philosophique, erronée de la réalité.

Ainsi l'idéal urbanistique se nourrit de sa relation dialectique, c'est à dire contradictoire avec la forme d'urbanisation. Il ne peut exister que *dans et par* cette relation.

"Le pouvoir au bout du crayon" joue alors une fonction importante dans cette relation dans la mesure où elle la stimule et la rend nécéssaire, tant que la forme d'urbanisation aura besoin d'esprit créatif pour assurer sa couverture emblématique. Mais en même temps, la forme d'urbanisation de par le caractère violent de l'aménagement urbain lui même provoque parfois des crises importantes dont les manifestations sont "les crises des utopies" et/ou les mouvements sociaux autour des problèmes de consommation et de répartition des biens urbains.

L'utopie urbanistique, l'idéal urbanistique déporte alors les contradictions de classes dans son champ et se charge de les délester sur des revendications secondaires.

Cependant l'espace reservé à l'idéal urbanistique par ce binôme infernal de la G.U, est constamment ajusté aux besoins des normes de rentabilité de la production urbaine, à la maximalisation du taux de profit dégagé des opérations d'aménagement et de construction. Il est compressible à merci. Aux périodes de crises, il s'élargit, prend du caractère et l'on voit ressurgir le discours sur la "belle ville". Les échecs éventuels seront de toutes manières

attribués à la bureaucratie, à la médiocrité des agents de l'urbanisation, ces fauteurs anonymes responsables de *l'échec des plans*, livrés en pature à l'opinion publique.

C'est en quelque sorte le schéma de la stratégie politique des années 1954/62 à Alger.

Mais l'enseignement que nous donne cette époque est encore plus important. L'urbanisme "opérationnel" préconisé par la frange technocratique du courant moderne rationaliste, en même temps qu'il dévoile ses fondements idéologiques et politiques, montre son aptitude à innover dans la voie de la gestion. En effet il se porte garant des contradictions internes de la production urbaine, il gère la croissance faite d'avancées et de reculs y compris dans la qualité des produits, plus que cela, il gère la crise interne de l'urbanisme moderne et contient les poussées culturelles de l'héritage de "l'Avant garde" et des C.I.A.M.

Par son aptitude à s'adapter à l'évolution de la forme d'urbanisation à travers ses institutions, ses procédures de la planification et de la production, il s'avère un allié précieux, en mesure de dévier et d'absorber une partie de la revendication sociale. Un instrument précieux de la gestion dans la division, la dynamique de classe. Tellement précieux qu'aujourd'hui l'urbanisme opérationnel brigue le statut universitaire.

BIBLIOGRAPHIE

Revues, bulletins et presse d'Algérie.

- Actualite d'Algérie n°3, 16 oct.1961, sur l'habitat et l'aménagement urbain en Algérie.
- Actualité d'Algérie n°11, fev.1962, sur le plateau des Annassers.
- Alger Revue. Numéros consultés mai 1955 à automne 1961. Signalons:
  - . Mai 1955, sur le plan quadriennal de modernisation et d'équipement. La politique financière de la municipalité.
  - . Janvier 1955 : " des cités, des lois, des hommes".
  - . Mai-Juin 1956: " 3 ans de réalisations".
  - . Noël 1956 :" le plateau des Annassers".
  - . Février 1958: le rayonnement d'Alger, article de P Dalloz.
  - . Printemps 1959 : . les textes officiels qui régissent l'organisation du grand Alger.
    . Les Annassers, une cité satellite d'Alger.
- Revue Chantier, numéros consultés de 1933 à 1960 et particulièrement:
  - . n°12, 1936, le concours d'esquisses de l'Office public H.B.M d'Alger.
  - . n° 7, 1952, l'urbanisme de la région algéroise.
  - . n° 8, 1952, la cité satellite des annassers. Le projet de Tombarel.
  - . n° 1, 1959, naissance d'une ville.
  - . n° 34,1960, présentation des zones à urbaniser.
- Alger Républicain, numéros consultés: 1946 à 1962.
- La Depêche, numéros consultés de 1950 à 1961.
- Archives de la region d'Alger:
  - . Bulletin administratif et juridique du centre de la documentation des archives d'Alger.
  - . Bulletin trimestriel du centre de documentation des archives.
  - . Annales administratives. 1956 à 1961.

  - . Annuaire des travaux publics et du bâtiment.1953 à 1956.
  - . Iconographie revue africaine n°362/363, 1er et 2ème trimestre 1935.
  - . Plan d'action communal, revue d'habitat et d'urbanisme 1946 à 1962.
- G.G.A : articles documentaires du service d'information.
- Bulletin de la Région Economique d'Algérie.
- Bulletin de l'Office Colonial (1946/1962).
- Bulletin de liaison du C.A.E.S , organe algérien d'Expansion Economique et social (1956/1962).
- Bulletin du service d'information du G.G.A:
  - . Juin 1954, rapport général sur la situation de l'Algérie.(M.J Soustelle et M.M Cotteli), le 2ème plan de modernisation.
  - . 1958, perspectives décénnales de développement économique de l'Algérie.
  - . 1959, le programme d'équipement de l'Algérie pour 1960, (P.Delouvrier).
  - . 1960, le plan de Constantine (1953/1963). Rapport général.
  - . Le plan de Constantine (1961/1963). 2 ans de réalisations.
  - . L'urbanisme dans les départements algériens. Législation et réglementation.
  - . Les documents de la revue des 2 mondes. L'Algérie nouvelle n°6 Juillet 1959.

Articles et revues spécialisées.

- A.M.C, n°49 " Le Corbusier à Alger. La crise de l'utopie " M. Tafuri.
- A.M.C, Mars 1972. " A propos de la méthodologie du design " CH. Alexander.
- A.M.C, Juin 1979, n° 39.
- A.A, Sept,Octobre 1945.
- A.A, Janvier 1956.
- A.A, Fevrier 1957.
- A.A, n°76, 1958.

- A.A, n°99, 1962.
- A.A, n°101, 1962.
- A.A, n°184, 1976 " l'utopie négative dans l'architecture " M.Tafuri.
- Architecture française n°395, consacré aux villes en Grande Bretagne.
- Les Cahiers de la Recherche Architecturale n°8 et n°9.
- Planification-Habitat-Information, n°75, Nov 1975, consaré à l'étude de l'unité de voisinage. Théorie et expérimentation.
- T.A (technique et architecture) :
  . 1958 :" lettre aux maires des grandes villes" J.M Chevalier.
  " la méthode d'urbanisme " P.Dalloz.
  . Nov 1952, consaré aux réalisations en Algérie.
  . Juillet 1957, l'opération d'urbanisation des Annassers.
  . Juillet 1980, n°329, consaré à l'architecture et l'urbanisme d'Algérie, notamment "l'héritage" J.J Deluz.
- Urbanisme :
  . 1958, n°60 "Définition des agglomérations".
  . 1961, n°73 "l'aménagement du territoire dans la région d'Alger". P.Billot.
  . "L'aménagement du territoire dans le département d'Alger" P.Billot.
  . "L'aménagement du plateau des Annassers à Alger".
  . n° 153/154, 1976.

Publications à caractères universitaires, de recherche, colloques.

- Politique urbaines dans le monde arabe. Table ronde C.N.R. Lyon 1982. Outre une série d'articles sur la planification urbaine en Algérie, signalons "les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outil de developpement? " M.Naciri.
- "Le logement social à Alger pendant la période coloniale 1920/1962". J.J Deluz Labruyère et J.J Deluz.
- "Quelques réflexions autour de Le Corbusier et l'Algérie". J.J Deluz . Centenaire Le Corbusier. Genève 1987.
- Coville 1988. Colloque international Alger.
- "Le processus d'urbanisation des pays dominés".J Abdelkafi.
- "La ville et l'urbain" H. Lefebvre.
- C.O.R.D.A-I.A.U.R.I.F 1976. "La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage" G.Hanning, J.Coignet, B.Warnier, P.Checcaglini, L.Jaoven.

Documents divers non publiés.

- "Ebauche de théorie sur une manière de pratiquer l'urbanisme" Dec.1960. Etat provisoire. P.Dalloz.
- "Carnet d'un urbaniste". P.Dalloz.
- Correspondance datée et signée, adressée à l'Agence du plan P.Dalloz, 18, bd de la Bastille Paris 12ème, Paris 7/4 1961. Dans cette lettre P.Dalloz annonce son départ du ministère la construction et propose les services de la société A.T.U (Atelier d'Etude, d'Aménagement et d'urbanisme.
- "Collaboration avec les architectes" P.Dalloz 15 fév 1961.
- Lettre de Eugène Claudius Petit, Paris le 25 juillet 1960 dans laquelle il fait état de ses impressions sur l'urbasme d'Alger dont les terrassements du plateau des Annassers.

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE & D'URBANISME
EL HARRACH
BIBLIOTHEQUE

Ouvrages généraux traitant des mécanismes de la production urbaine, l'urbanisme et l'Algérie.

- H.Alleg, J.De Bonis, J.H Douzon, J.Freine, B.Haudiquet, la guerre d'Algérie. Temps actuels. Paris 1981
- G.H Alexander, de la synthèse de la forme. Essai. Bordas
- S.Amin, le développement inégal. ed.Minuit. Paris 1973
- P.Aydalot, dynamique urbaine et développement inégal. Economica. Paris 1976

- R.Butler, R.Noisette, le logement social en France 1815/1981.(de la cité ouvrière au grand ensemble) ed. Maspero 1983
- A. Baily, l'organisation urbaine, théories et modèles.
- L. Benevolo, histoire de l'architecture moderne. Bordas. Paris 1979
- M.L Benhassine, L.Boukra, le processus de formation du secteur d'etat en Algérie.
- F.Choay, l'urbanisme, utopie et réalités. Une anthologie.
- M.Castells, la question urbaine, Maspero. Paris 1972
- J.Castex, J.Ch Depaule, P.H Danerai, formes urbaines: de l'ilôt à la barre. Bordas 1977
- S.Chikh, l'Algérie en armes ou le temps des incertitudes. OPU. 1981
- R.Descloîtres, C.Decloîtres, Y.C Reverdy, l'Algérie des bidonvilles. Mouton. Paris La Haye 1961
- J.J Deluz, aperçu critique sur l'architecture etl'urbanisme à Alger. E.P.A.U. Alger 1979
- F.Fanon, sociologie d'une révolution. Petite collection Maspero. 1968
- R.Fishman, l'utopie urbaine au XXe siècle. Mardaga 1977
- R.H Guerrand, les origines du logement social en France. ed Ouvrières. Paris 1967
- A.Kopp, F.Bouche, B.Pauly, l'architecture de la reconstruction 1945/1953. ed Syndbad.
- H.Lefbvre, le droit à la ville. ed Anthropos 1972
- H.Lefbvre, la production de l'espace . ed Anthropos 1964
- J.Lojkine, le marxisme, l'etat et la question urbaine P.U.F sociologie d'aujourd'hui 1985
- E.Preteceille, la production des grands ensembles. Mouton Paris 1973
- E.Preteceille, M.Pincon, P.Rendu, equipements collectifs, structures urbaines et consommations sociales. C.S.U Paris 1975
- C.Potler, la logique du financement public de l'urbanisation C.S.U Paris 1975
- M.Tafuri, projet et utopie. Bordas 1979

Cartographie et autres documents traitant de l'aménagement d'Alger.

- plan échelle 1/10 000e. Localisation des projets R.S.T.A. on y distingue toutefois le graphisme exprimant la méthode de gestion des sols urbains (trame et doigts de gants). Voir la reproduction photographique.
- Plans échelle 1/5000e. Aménagement du plateau des Annassers. Les divers plans retracent l'évolution du projet de 1956 à 1961.
- Photographies des diverses études sur maquette. Evolution du projet de 1956 à 1961.
- Le projet d'aménagement du G.U.R.A (programme d'aménagement 1958).
- Le projet d'aménagement du G.U.R.A (programme d'aménagement 1961).
- "introduction à l'examen du plan de la région d'Alger" P.dalloz.

ANNEXES

- *Tableaux :*

.Tab 1 Les densités au programme d'aménagement 1958.
.Tab 2 Les densités au programme d'aménagement 1961.
.Tab 3 Application du coefficient K (programme d'aménagement 1958).
.Tab 4 Application du coefficient K (programme 1961).
.Tab 5 Articulations des seuils (programme d'aménagement (1961).
.Tab 6 Organigramme des services de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

- Cartographie :

.PL 1 Aménagement général du territoire (plan de Constantine).
.PL 2 Zones industrielles (plan de Constantine).
.PL 3 P.U.D d'Alger (photographie du plan).
.PL 4 Plan de situation des Annassers.
.PL 5 Plan d'occupation du sol.
.PL 6 Plan d'epannelage (Annassers).
.PL 7 Plan de la voierie (Annassers).
Evolution du projet d'aménagement des Annassers (photographie de la maquette)
.PL 8 Plan masse "systématique" 1956.
.PL 9 Plan de structure juin 1958/59.
.PL 10 Quartiers I,II,III. Plan masse de sol d'équipement janvier 1959.
.PL 11 Vue générale des quartiers I,II,III janvier 1959.
.PL 12 Plan directeur mis à jour avril 1961.
.PL 13 Dépliant de l'O.T.U sur lequel on reconnait l'une des premières représentations (1956/57) de l'aménagement du plateau des Annassers.
.PL 14 Localisation du logement social à Alger(1920/1962)
.PL 15 Schéma en "equerre" du P.U.D. Extrait de "Introduction à l'examen du plan d'aménagement d'Alger" P. Dalloz.

Notes, lettres.

.L1 Note de service, ou lettre adressée aux services et bureaux d'urbanisme. P.Dalloz.(7/4/61).

EXCLU DU PRE

P L A N

pages

Introduction générale.....1
Présentation de l'étude.....5

Première partie : La genèse du concept de gestion urbaine.....9

Chapitre premier : Problématique de l'urbanisme opérationnel (S.F.U) Sur la méthode de la genèse du concept de gestion urbaine.....10

Section 1 : Thèse de la S.F.U

1.1 Problématique(s) de l'urbanisme moderne.....10
1.2 Thèse(s) de la section S.F.U du mouvement moderne.....12
1.3 Le rapport au pouvoir.....14
1.4 L'urbanisme S.F.U.....18
a. La planification urbaine.....19
b. La question foncière.....19

Section 2 : La planification urbaine et régionale S.F.U

2.1 L'urbanisme de la section S.F.U aux colonies.....21
2.2 Une expérience de planification régionale l'exemple du Maroc (1913/1923).....23
a. L'état et l'urbanisme.....24
b. La politique urbaine et les procédures....26
2.3 La notion de périmètre d'agglomération.....30

Section 3 : L'urbanisme centralisé

3.1 La maîtrise d'ouvrage. Problématique de l'urbanisme centralisé.....32
3.2 La fonction de l'institutionnalisation de l'architecture dans la maîtrise d'ouvrage....34
3.3 De l'urbanisme d'opération à la gestion urbaine. Quelle réalité concrète recouvre l'urbanisme.....35

Chapitre deuxième : Planification spatiale. Organisation et production urbaine.....37

Section 1 : La question de l'organisation de la production urbaine

1.1 Conceptualisation des procédures de la production urbaine.....38
1.2 De la siedlung à la cité satellite.....41

Section 2 : Instrumentalisation de la planification spatiale

2.1 Le concept d'unité de voisinage.....44
2.2 La fonction de l'unité de voisinage dans les techniques de gestion urbaine.....46
2.3 La cité satellite, un instrument de la planification spatiale régionale.....47

Notes de la première partie.....52

Deuxième partie : L'expression spécifique du courant gestionnaire de l'urbanisme dans l'aménagement d'Alger.....62

Chapitre troisième : La gestion municipale et le P.U.D d'Alger.....63

Section 1 : Quelques repères historiques dans l'aménagement d'Alger

1.1 La gestion urbaine dans la tradition de la gestion municipale.....
1.2 La gestion urbaine année 1931.....
1.3 Le plan Obus 1931.....
1.4 Le plan de 1933/1948.....
1.5 Le P.U.D 1954/1962.....
1.6 La gestion urbaine serait-elle en crise ?....

Section 2 : Idéal urbanistique et méthode d'urbanisation. L'exemple de l'agence du plan (1954/62)

2.1 L'idéal urbanistique de l'agence du plan....8
a. Les bureaux d'urbanisme.....8
b. La pluridisciplinarité.....8
c. La décentralisation.....8
2.2 La méthode d'urbanisme.....8
a. La critique.....8
b. Le P.U.D d'Alger.....9
- Le plan de 1948.....9
- Le plan de 1958.....9
2.3 Les techniques de gestion des sols urbains (1958/1961).....9
a. Le zonage.....9
b. Les densités urbaines. La notion de rentabilité.....10
c. Les règlements de l'usage du sol (1958/1961).....10

Chapitre quatrième : L'aménagement du plateau des Annassers et le plan de Constantine.....11

Section 1 : Quelques aspects historiques de la G.U (1954/1962)

1.1 Les données historiques du plan de Constantine.....11
1.2 Les espoirs du libéralisme français.....11

Section 2 : Le processus d'urbanisation d'Alger (1958/1962)

2.1 Le plan de Constantine.....121
2.2 Les réalisations des programmes d'équipement (1954/57) et (1958/61).....123
2.3 Financement et production du logement.....129
a. Les procédures financières.....130
b. Les sociétés d'aménagement des zones urbaines (sociétés d'économie mixte).....130
c. Au plan de la règlementation de l'urbanisme.....131

Section 3 : L'aménagement du plateau des Annassers en cité satellite d'Alger

3.1 Les agents de l'aménagement.....134
3.2 Les résistances opposées au programme d'aménagement.....136

Notes de la deuxième partie.....142

CONCLUSION GENERALE.....154

BIBLIOGRAPHIE 158

ANNEXES.....164

	P1		S	S1	SECONDAIRE	DE S1	PUBLICS DIVERS	DE S1	SCOLAIRES PRIMAIRES	DE S1	PUBLIC	DE S1	ILOT A BATIR S2	DE S1
75 m2	52,50 m2	70%	0 m2	0%	0 m2	0%	0 m2	0%	0 m2	0%	0 m2	0%	75 m2	100%
300 m2	255 m2	85%	75 m2	25%	6 m2	2%	9 m2	3%	39 m2	13%	21 m2	7%	225 m2	75%
1 000 m2	950 m2	95%	270 m2	27%	20 m2	2%	30 m2	3%	140 m2	14%	80 m2	8%	730 m2	73%
5 000 m2	5 000 m2	100%	1 750 m2	35%	150 m2	3%	250 m2	5%	750 m2	15%	600 m2	12%	3 250 m2	65%
10 000 m2	11 500 m2	115%	4 600 m2	+46%	300 m2	3%	500 m2	5%	1 800 m2	18%	2 000 m2	20%	5 400 m2	54%
50 000 m2	60 000 m2	120%	23 500 m2	+47%	1 500 m2	3%	2 500 m2	5%	9 000 m2	18%	10 500 m2	21%	26 500 m2	53%
100 000 m2	123 000 m2	123%	49 000 m2	+49%	3 000 m2	3%	5 000 m2	5%	19 000 m2	19%	22 000 m2	22%	51 000 m2	51%
300 000 m2	288 000 m2	96%	156 000 m2	52%	12 000 m2	4%	27 000 m2	9%	45 000 m2	15%	72 000 m2	24%	144 000 m2	48%
1 000 000 m2	760 000 m2	76%	620 000 m2	62%	100 000 m2	10%	150 000 m2	15%	120 000 m2	12%	250 000 m2	25%	380 000 m2	38%
2 000 000 m2	1 360 000 m2	68%	1 320 000 m2	66%	300 000 m2	15%	300 000 m2	15%	200 000 m2	10%	520 000 m2	26%	680 000 m2	34%
3 600 000 m2	1 980 000 m2	66%	2 010 000 m2	67%	450 000 m2	15%	450 000 m2	15%	300 000 m2	10%	810 000 m2	27%	990 000 m2	33%
15 000 000 m2	7 500 000 m2	50%	11 250 000 m2	75%	2 550 000 m2	17%	2 550 000 m2	17%	1 200 000 m2	8%	4 950 000 m2	33%	3 750 000 m2	25%

Tab 1

TABLEAU 1 - DENSITÉS DE BASE

S	SURFACE TOTALE DU TERRAIN	RENDEMENT DE BASE R %	SURF. DES PARCELLES PRIV. S 1 %	SURF. DES ÉQUIPEMENTS COLL. S 2 %	SURFACE PROVISIONNELLE S 3 %	NBR. DE LOGTS. MAX. À L'HECT. D 1	NBR. D'HAB. MAX. À L'HA. D 2
7	PARCELLES ISOLÉES DE 200 À 1.000 M²	60	85	0	15	86	430
6	PARCELLES ISOLÉES DE 1.100 À 4.800 M²	65	81	0	19	93	465
5	PARCELLES ISOLÉES DE 5.000 À 9.000 M²	75	78	0	22	107	535
4	GROUPE RÉSIDENTIEL DE 1 HA. À 10 HA.	70	73	5	22	100	500
3 à -	UNITÉ DE VOISINAGE DE 11 HA. À 33 HA.	62	60	33	7	85	425
2	QUARTIERS DE 38 HA. À 120 HA.	52	49	47	4	75	375
1	CENTRES URBAINS DE 140 HA. À 200 HA.	46	43	57	0	65	325

Tab 2

Tab 3

TABLEAU N° 3

APPLICATION DU COEFFICIENT K

SURFACE TOTALE DU TERRAIN	ZONE D'ACTIVITES URBAINES			ZONES RESIDENTIELLES				CLASSIFICATION
	ZONE ROUGE	ZONE ROSE	ZONE ORANGE	ZONE JAUNE	ZONE BLEU FONCE	ZONE BLEU CLAIR	ZONE VERT CLAIR	
	R X K	R X K	R X K	R X K	R X K	R X K	R = O X K	
200 À 120 HECT.	K=1	K 1	K 1	K 1	K 1	K 1		1
100 À 35 HECT.	K 1	K 1	K 1	K 1	K 1,47 (x)	K 1		2
30 À 10 HECT.	K 1	K 1	K 1	K 1	K. 1,5 (x)	K 1	K 1,65	3
9 À 1 HECT.	K 1	K 1,7	K 1,4	K 1	K 1,5	K 1	K 1,82	4
9.000 À 2.000 M²	K 2,4	K 2,1	K 1,8	K 1	K 2	K 1	K 1,87	5
1.800 À 900 M2	K 3,2	K 2,5	K 2,2	K 1	K 2,2	K 1	K 1,75	6
800 À 400 M2	K 3	K 2,5	K 2	K 1	K 2	K 1	K 1	7
400 À 220 M2	K 1,5	K 1,5	K 1,5	K 1	K 1,5	K 1	K 1	8
220 À 75 M2	K 2	K 2	K 1	K 1	K 2	K 1	K 1	9

(x) NOTA – POUR LA ZONE BLEU FONCE, ON PRENDRA POUR S = 100 À 35 HECT. LE RENDEMENT DE LA CLASSIFICATION N° 1 ET POUR S = 30 À 10 HECT., LE RENDEMENT DE LA CLASSIFICATION N° 2

TABLEAU 3

APPLICATION DU COEFFICIENT K

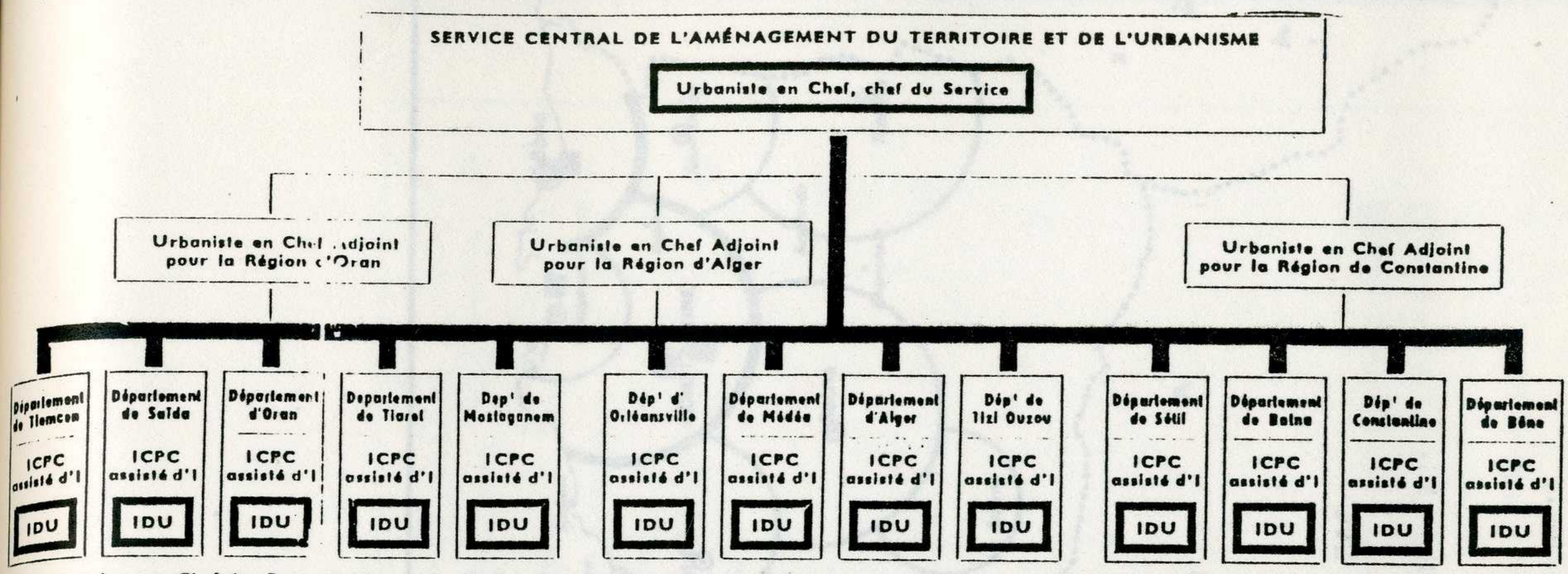
ZONES RESIDENTIELLES	VALEUR DE K	
- BLEU CLAIR	1	
- BLEU FONCE	1,6	
ZONES D'ACTIVITE URBAINE		
- ROUGE	3	
- ROSE	2,3	
- ORANGE	1,8	
- JAUNE	1,2	

Tab 4

TABLEAU 4 — ARTICULATION DES SEUILS

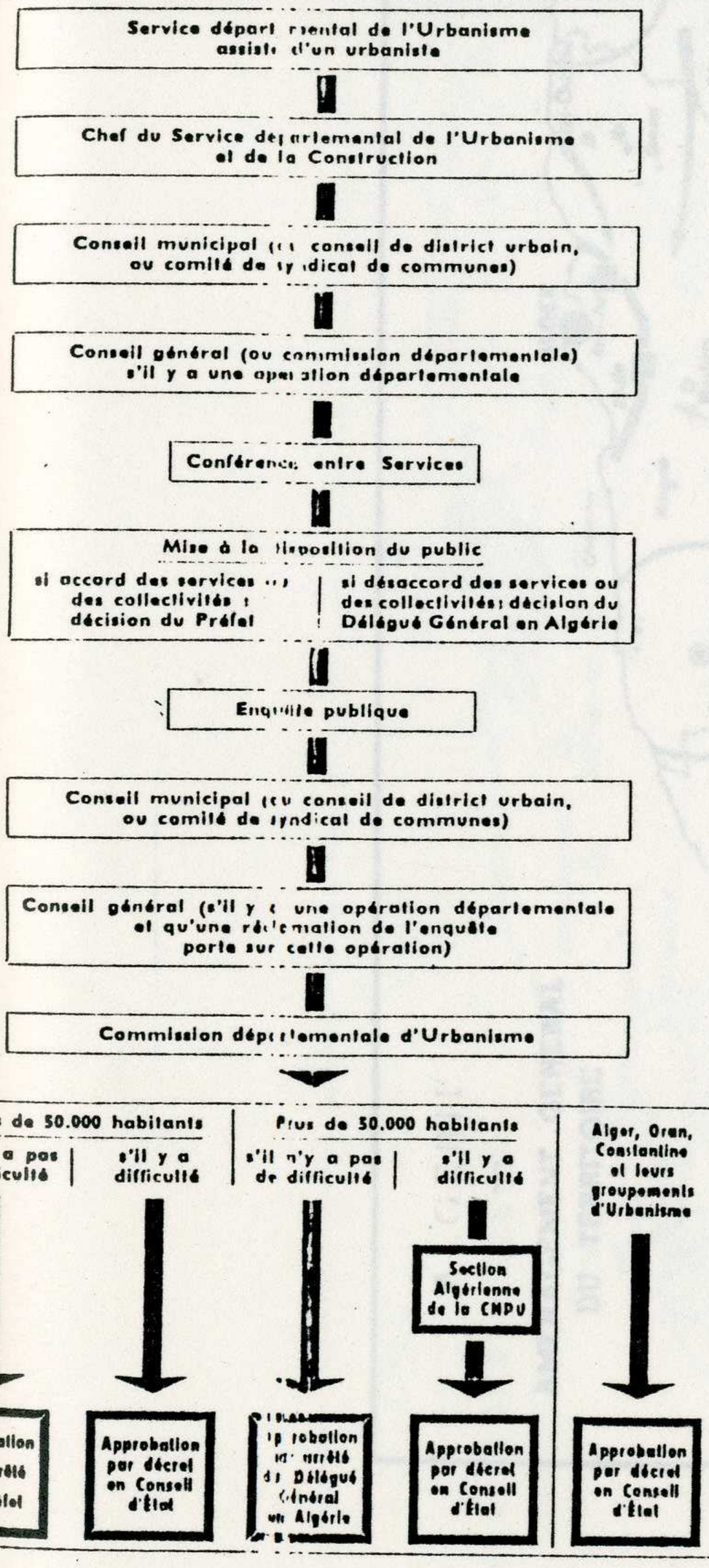
1/ CENTRE URBAIN SEUIL : AUTOUR DE 45.000 HABITANTS	- 200 HECT. = 13.000 LOGEMENTS 65.000 HABITANTS - 65 LOGEMENTS À L'HECTARE 325 HABITANTS À L'HECTARE - 140 HECT. = 9.100 LOGEMENTS 45.500 HABITANTS
2/ QUARTIERS SEUIL : 3 GROUPES SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 1.400 x 3 = 4.200 ENFANTS	- 120 HECT. = 9.000 LOGEMENTS 45.000 HABITANTS - 75 LOGEMENTS À L'HECTARE 375 HABITANTS À L'HECTARE - 38 HECT. 2.850 LOGEMENTS 14.250 HABITANTS 4.275 ENFANTS
3/ UNITE DE VOISINAGE SEUIL = 1 GROUPE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 1.400 ENFANTS	- 33 HECT. 2.805 LOGEMENTS 14.025 HABITANTS 4.210 ENFANTS - 85 LOGEMENTS À L'HECTARE 425 HABITANTS À L'HECTARE - 11 HECT. = 935 LOGEMENTS 4.675 HABITANTS 1.400 ENFANTS
4/ GROUPE RESIDENTIEL SEUIL : SUPPRESION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS	- 9 HECT. = 900 LOGEMENTS 4.500 HABITANTS 1.350 ENFANTS - 100 LOGEMENTS À L'HECTARE 500 HABITANTS À L'HECTARE - 1 HECT. = 100 LOGEMENTS 500 HABITANTS
5/ PARCELLES ISOLEES	- 2.000 M2 = 96 LOGEMENTS 480 HABITANTS - 5.000 M2 = 54 LOGEMENTS 270 HABITANTS
6/ PARCELLES ISOLEES	- 4.500 M2 = 45 LOGEMENTS 225 HABITANTS - 1.100 M2 = 10 LOGEMENTS 50 HABITANTS
7/ PARCELLES ISOLEES	- 1.000 M2 = 9 LOGEMENTS 45 HABITANTS - 200 M2 = 2 LOGEMENTS 10 HABITANTS

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

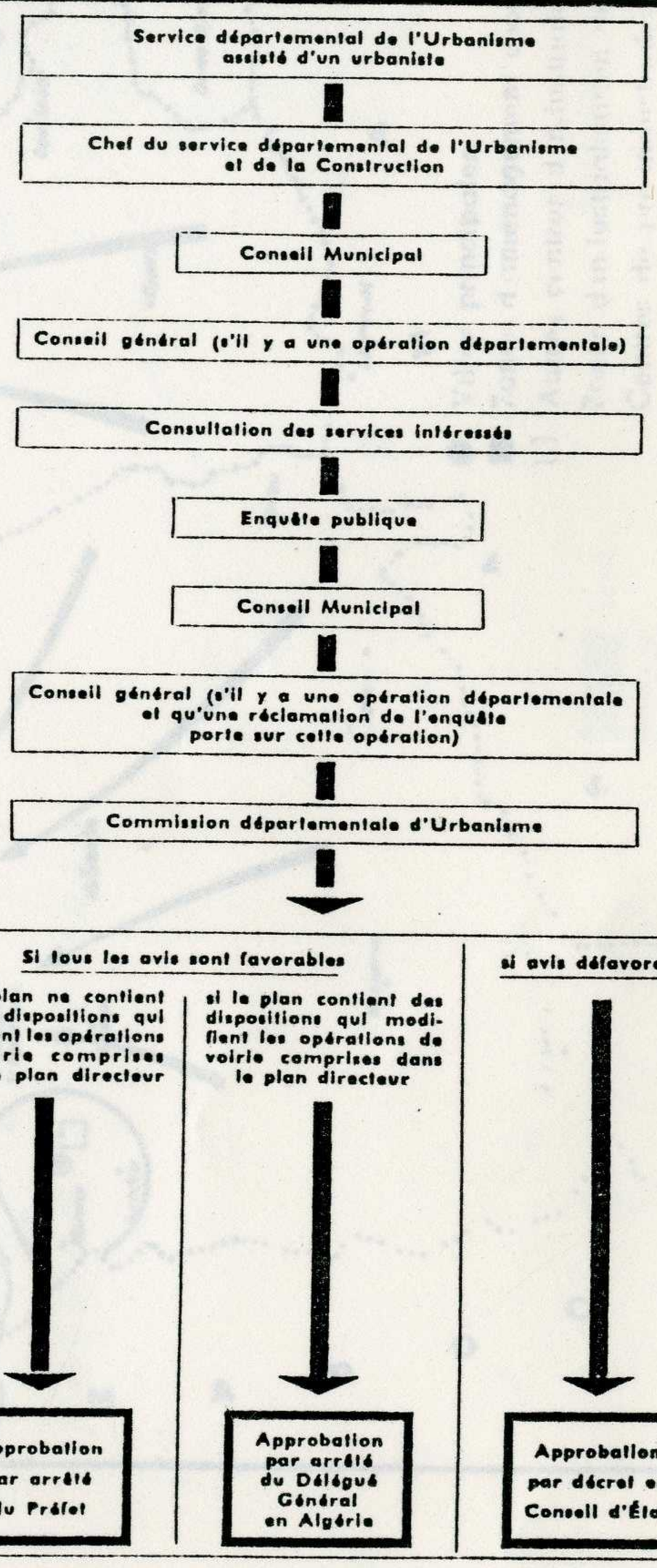


ICPC : Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Chef du Service départemental de l'Urbanisme et de la Construction. IDU : Inspecteur départemental de l'Urbanisme.

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES PLANS D'URBANISME DIRECTEURS



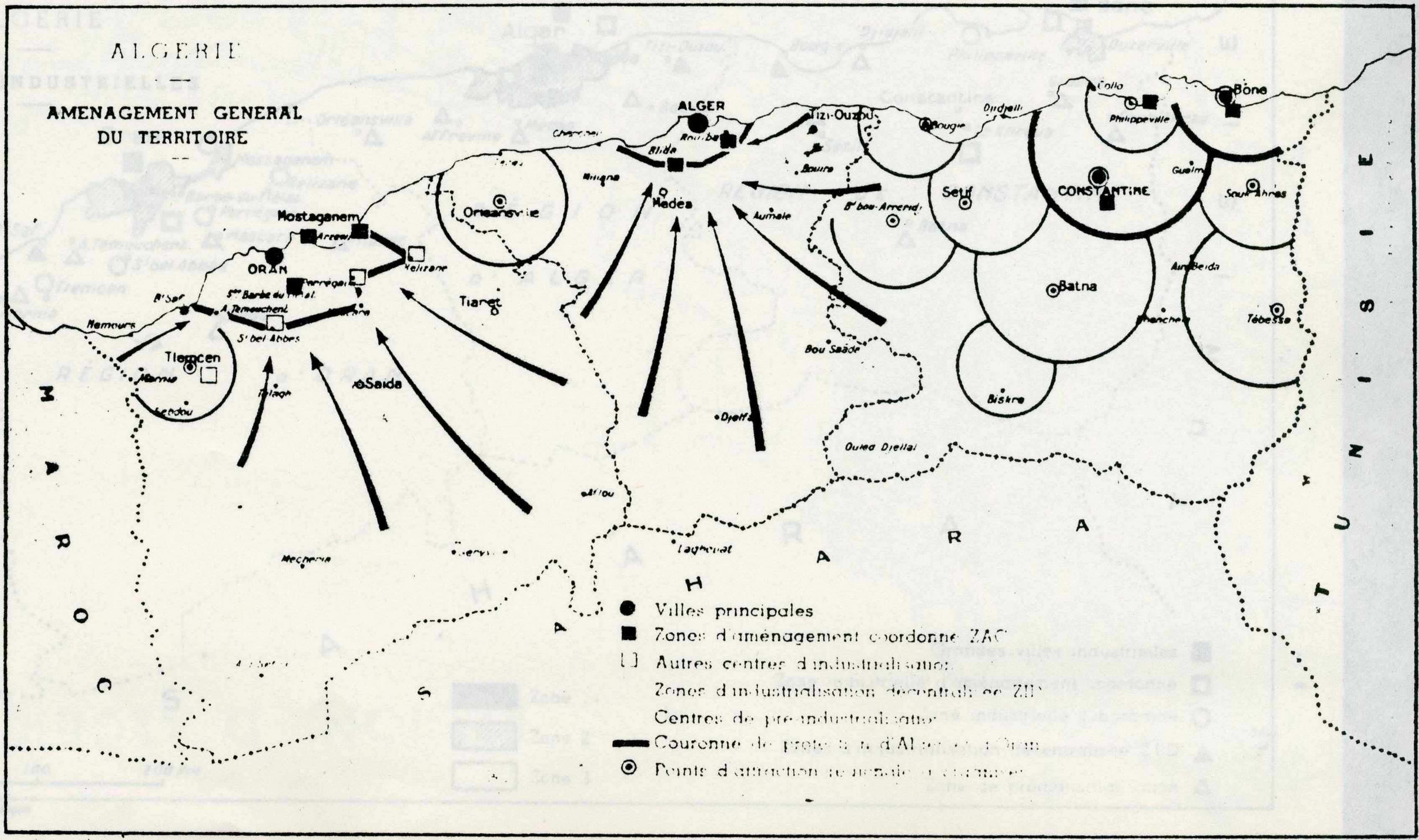
PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES PLANS D'URBANISME DE DÉTAIL



il de la Revue "Urbanisme" - 1958. Tabet.

ALGERIE

AMENAGEMENT GENERAL DU TERRITOIRE



ALGERIE

ZONES INDUSTRIELLES

Alger
Bône
Oran
Tizi-Ouzou
Bougie
Djidjelli
Philippeville
Duzerville
Guelma
Constantine
Souk-Ahras
Le Khroub
Bouira
Sétif
Batna
Orléansville
Affreville
Médéa
Mostaganem
Relizane
Ste Barbe du Tlélat
Perrégaux
Mascara
Tiaret
B'Saf
A. Temouchent
Sidi bel Abbès
Tlemcen
Marnia
Saida
RÉGION D'ALGER
RÉGION DE CONSTANTINE
RÉGION D'ORAN
PLZ 3
MAROC
ALGERIE
SAHARA
TUNISIE

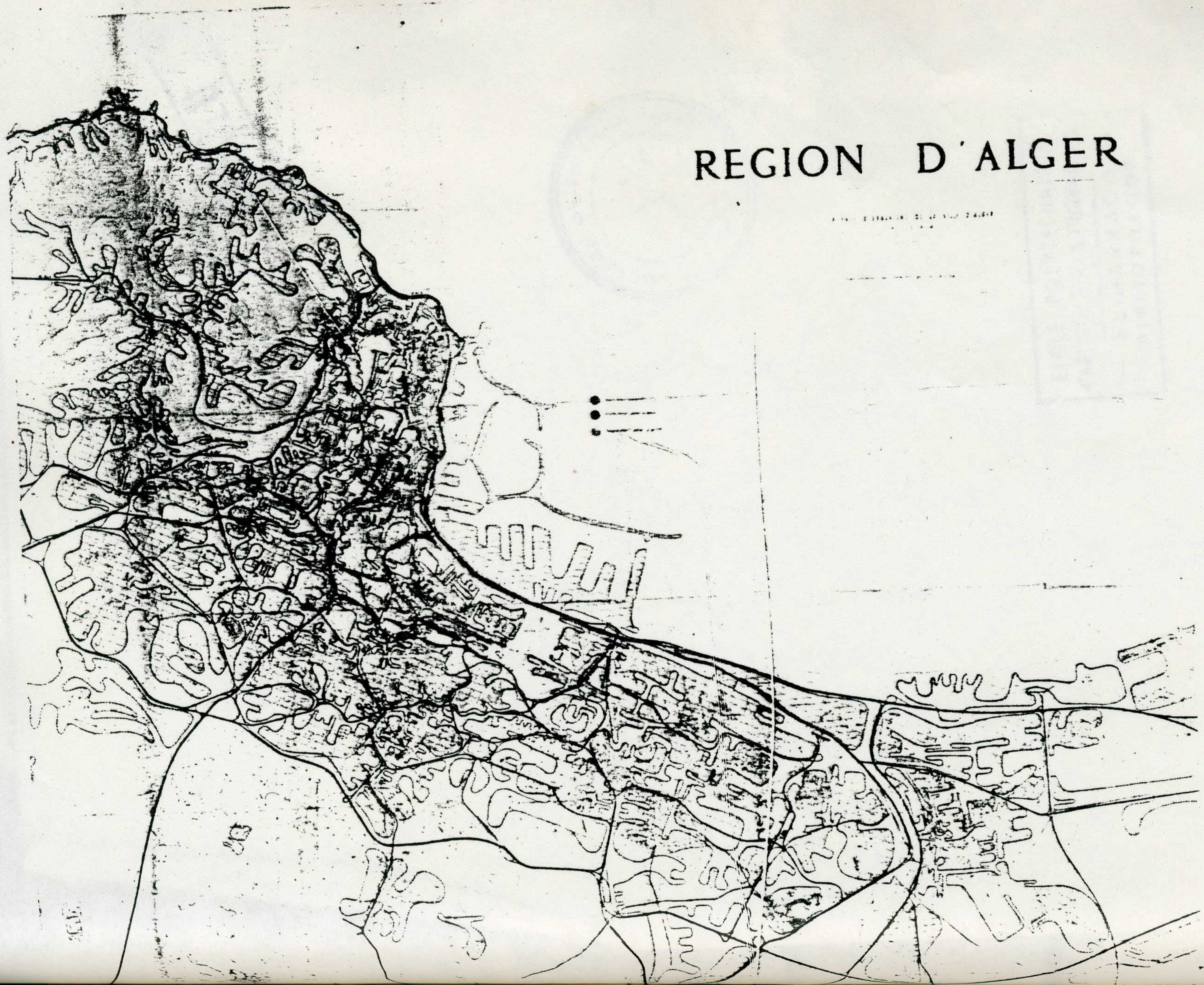
Zone 1
Zone 2
Zone 3

0 100 200 Km

Grandes villes industrielles
Zone industrielle d'aménagement coordonné
Zone industrielle suburbaine
Zones d'industrialisation décentralisée ZID
Zone de préindustrialisation

Service Cartographique

REGION D'ALGER



PL3


BIR MANDEE

Birmandreis

Cité des Arts

Cité Campagne

Route du Ravin

Ravin de la Femme Sauvage

Mon Plaisir

Hussein Dey

Kouba

Fort de Kouba

Vieux Kouba

Centre des Invalides

Orphelinat St. Charles

Oued el Kniss

Oued

Route d'Alger à Laghouat

Voie V.O

Arcades de Birmandreis à Kouba

Rue Victor Hugo

Rue des Sources

Rue Jean Cuttoli

Rue de la Rascade

Stade

Musée

M E R

0 100 M 500 M

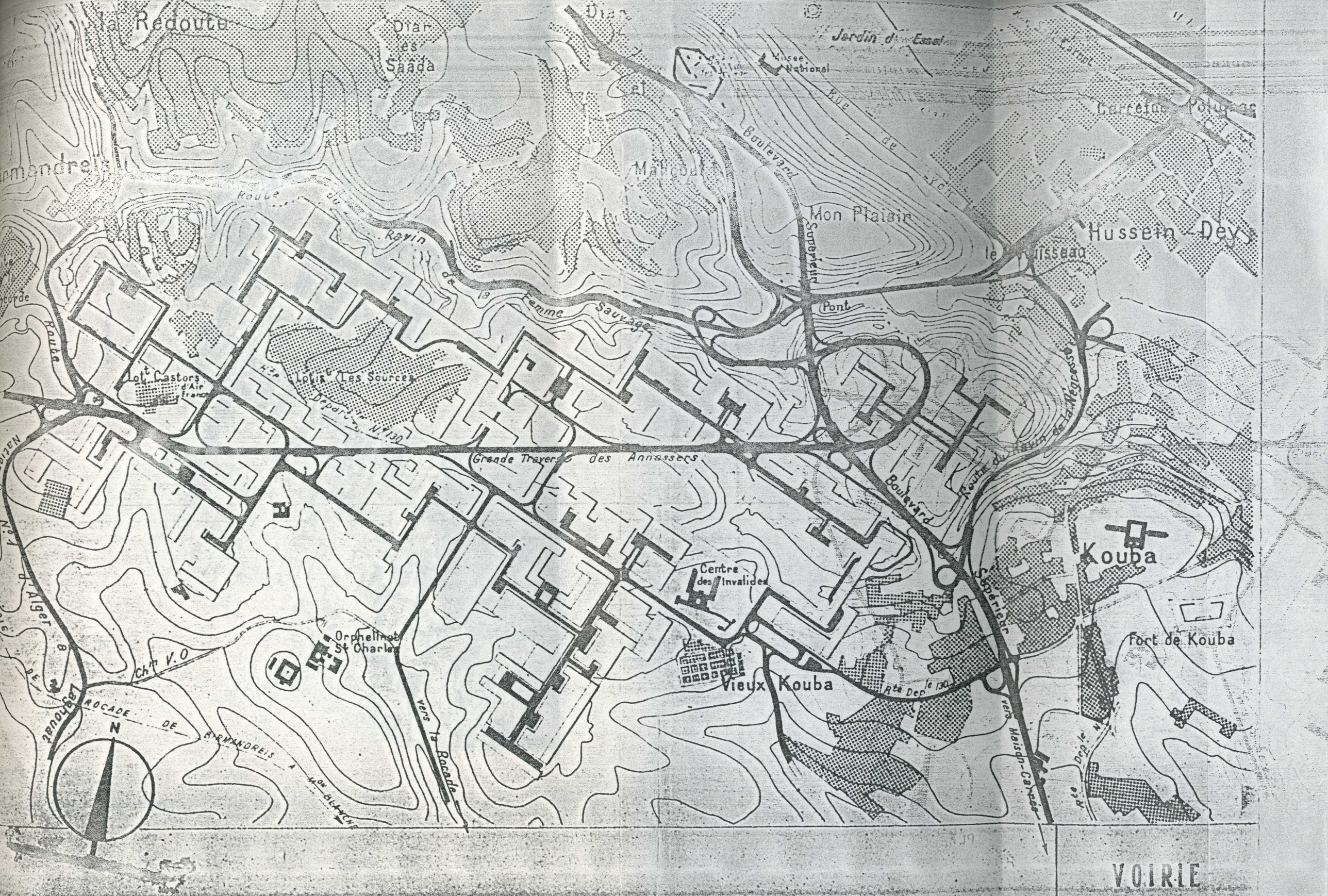
Services publics

Ecoles 1er degré

Habitation

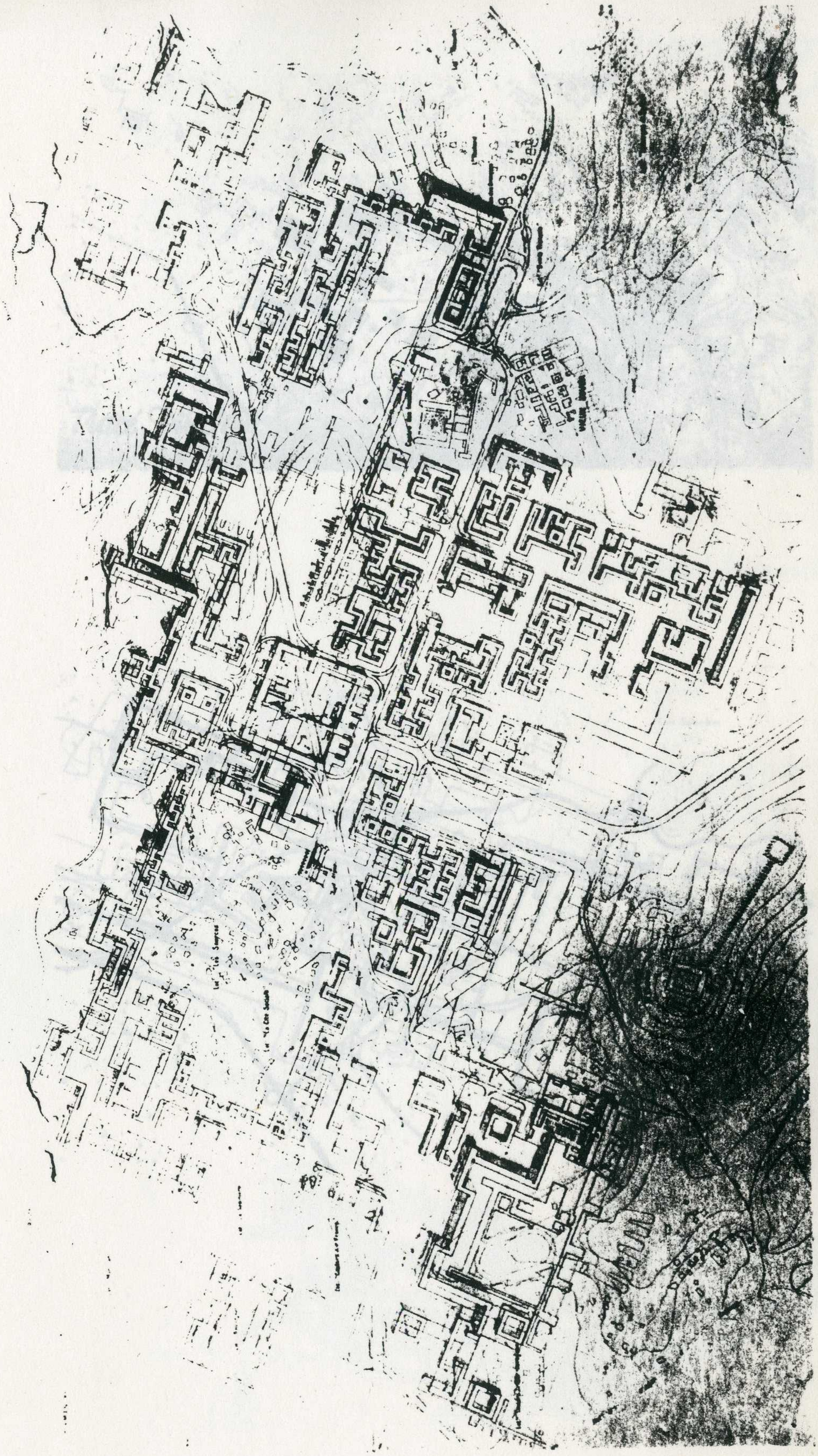
OCCUPATION DU SOL

Redoute
Diar es Saada
Diar
Jardin d'Essai
Carrefour Polignac
Mahieddine
Mon Plaisir
Hussein-Dey
Ruisseau
Route du Ravin de la femme Sauvage
Parc Lokis Les Sources
Orphelinat St Charles
Vieux Kouba
Kouba
Fort de Kouba
N
1956
PLAN D'EPANNELAGE
CITE DES ANNASSERS
7

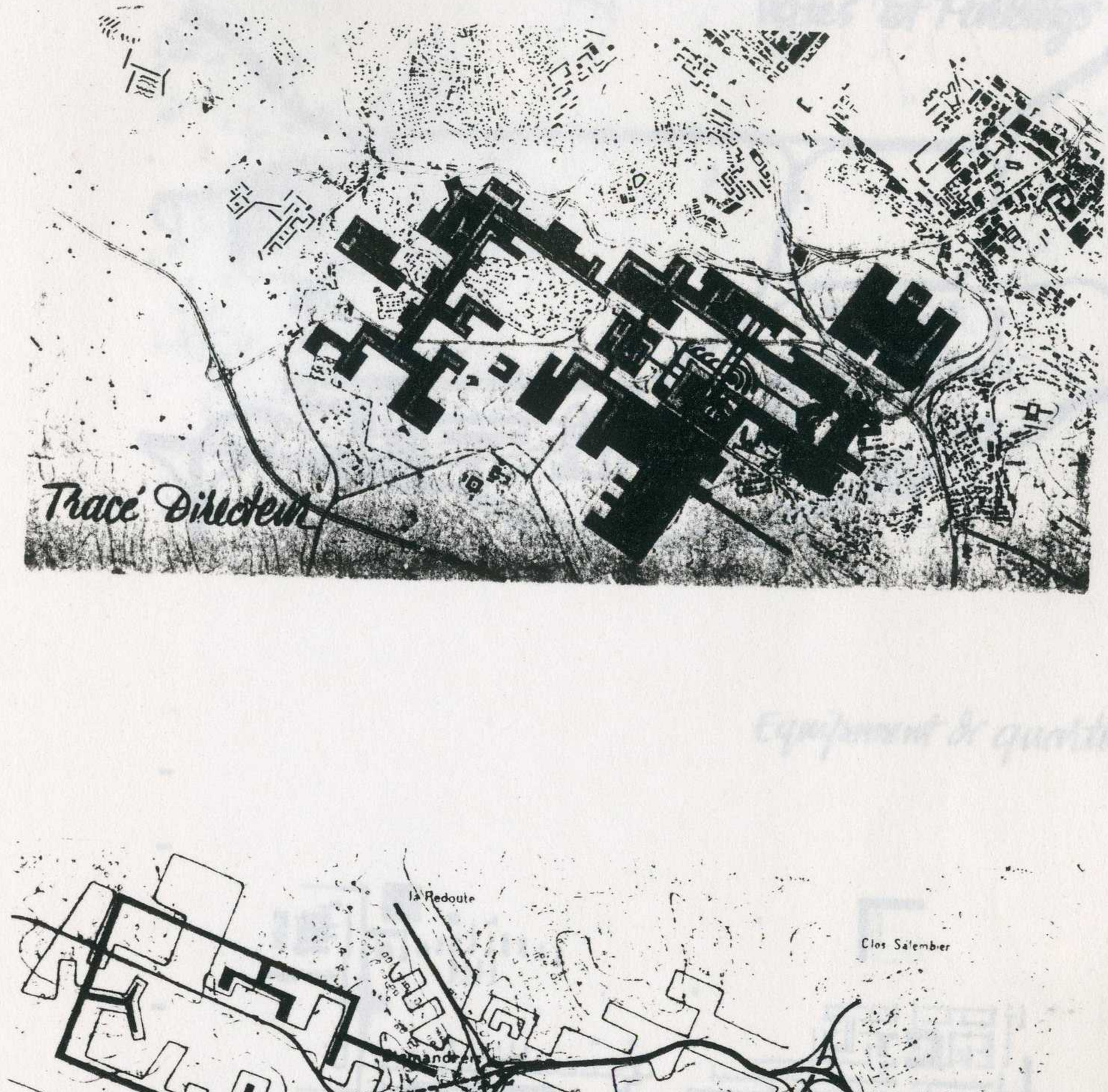

la Redoute
Diar es Saada
Diar
Jardin d'Essai
Musée National
Carrefour
Boulevard
Rue de
Mon Plaisir
Hussein-Dey
le
Ravin de la Femme Sauvage
Route
Supérieur
Pont
Les Sources
Lot. Castors d'Air France
Départ. N° 130
Grande Traversée des Annassers
Centre des Invalides
Orphelinat St Charles
Ch.in V.O
Vieux Kouba
Kouba
Fort de Kouba
Rte Dépt 130
vers la Rocade
vers Maison-Carrée
ROCADE DE BIRMANDREIS A MON BLANCHE
Alger
N

VOIRIE

LES ANNASSERS



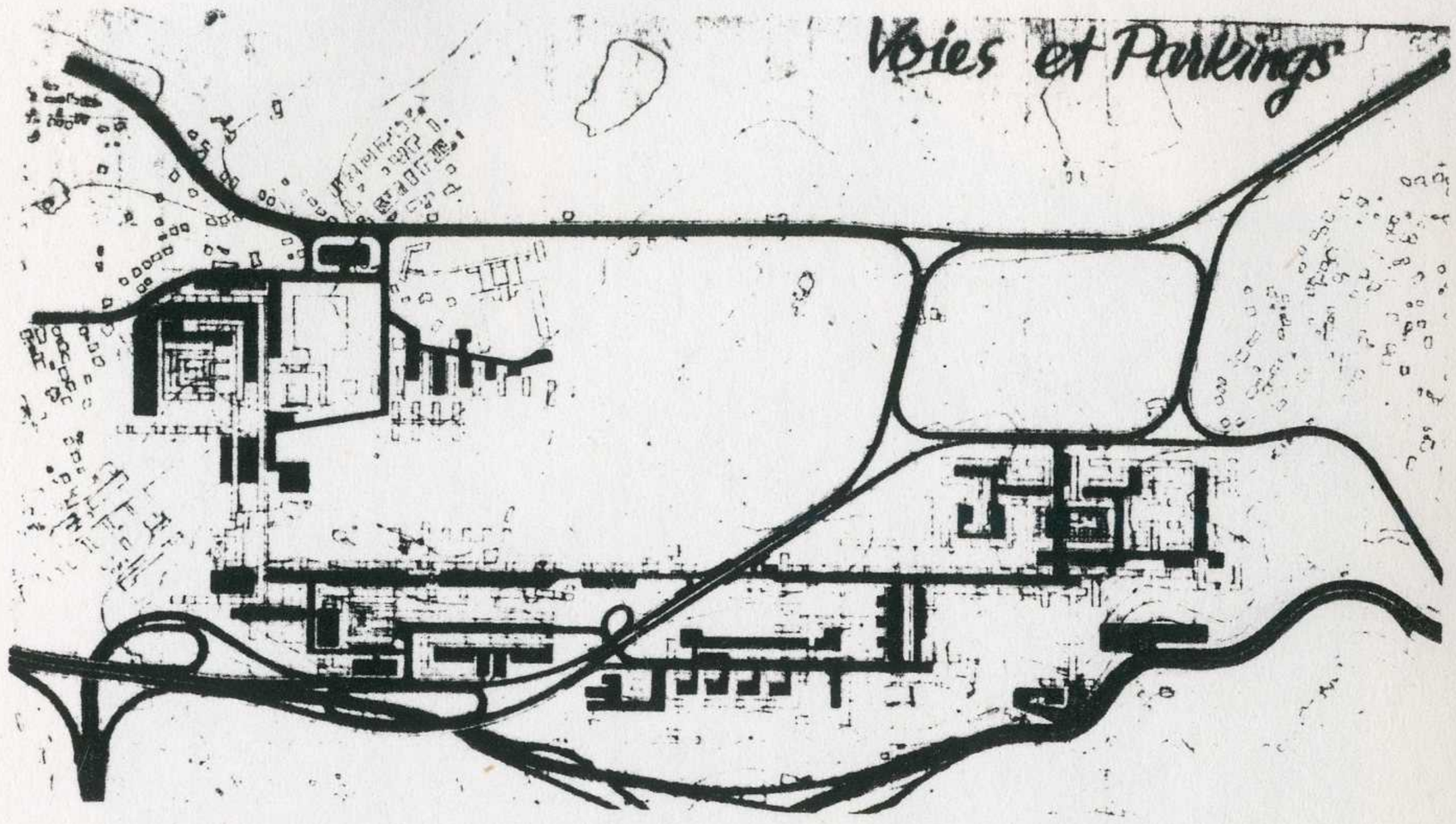
PLAN MASSE " SYSTEMATIQUE " 1956



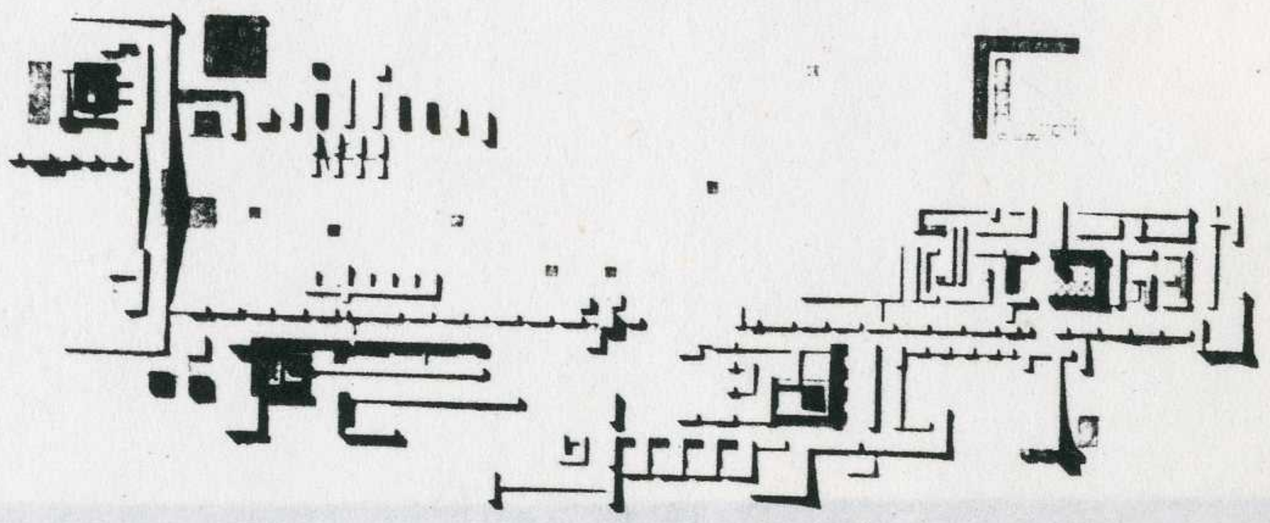
PLAN DE STRUCTURE - JUIN 1957 SF/ 1

PL9

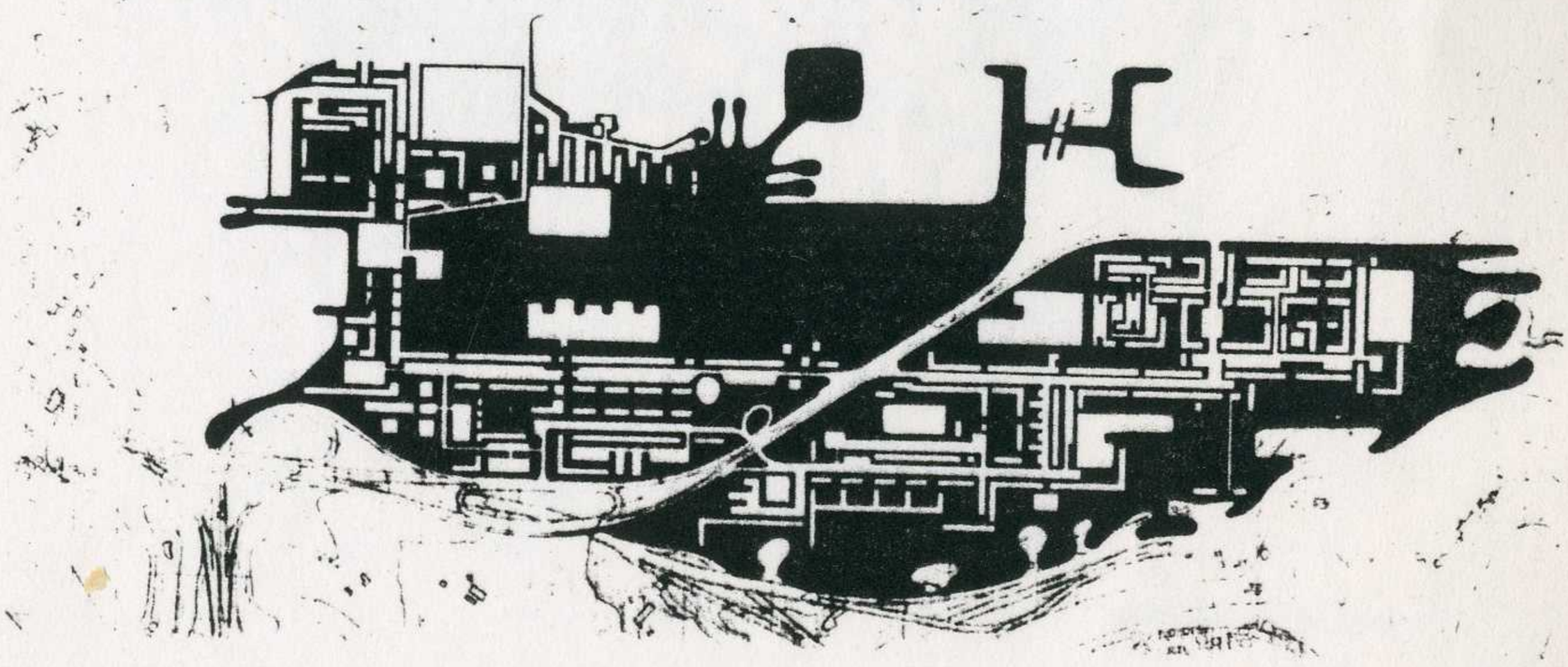
Voies et Parkings



Equipement de quartier



Cheminements



QUARTIERS I II III - PLAN MASSE DE SOL D'EQUIPEMENT

JANVIER 1959

PL 10

VUE GENERALE DES QUARTIERS I - II - III

JANVIER 1959

PL 11



PLAN DIRECTEUR MIS A JOUR - AVRIL 1961

PL 12

L'étude des programmes sans cesse grandissants du monde d'aujourd'hui, notamment dans l'ordre de l'équipement et de la construction, appelle l'intervention d'équipes intégrées comprenant essentiellement :

— des enquêteurs pour éclairer les données des programmes,
— des architectes-urbanistes pour élaborer les propositions de synthèse,
— des ingénieurs pour mettre au point, justifier et chiffrer.

C'est en application des principes ci-dessus qu'ont été récemment créés

l'Omnium Technique d'Etudes Urbaines (OTU) et l'Atelier d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (ATU)

Organisme de distribution et de coordination, l'OTU dispose en effet :

— des enquêteurs de la Société d'Économie et de Mathématique Appliquées (SEMA),
— des architectes-urbanistes de l'Atelier d'Études d'Aménagement et d'Urbanisme (ATU),
— des ingénieurs de l'Omnium Technique OTH.

Forte d'un effectif de plus de deux cent cinquante sociologues, économistes et mathématiciens, la SEMA peut procéder à toutes enquêtes et déterminations de programmes.

Fort d'un effectif de plus de quatre cents collaborateurs et ingénieurs, l'OTH, premier bureau d'études techniques fondé en France, est compétent pour toutes études de voirie et réseaux, équipements publics, génie civil...

L'OTU peut mettre tout ou partie de ces moyens à la disposition :

— des collectivités publiques (états, régions, départements, districts, communes),
— des sociétés nationales,
— des sociétés d'économie mixte dites sociétés d'équipement,
— des sociétés privées,
— des industriels, constructeurs, architectes, etc.

Les tâches dont l'OTU et l'ATU peuvent se charger, solidairement ou séparément, sont les suivantes :

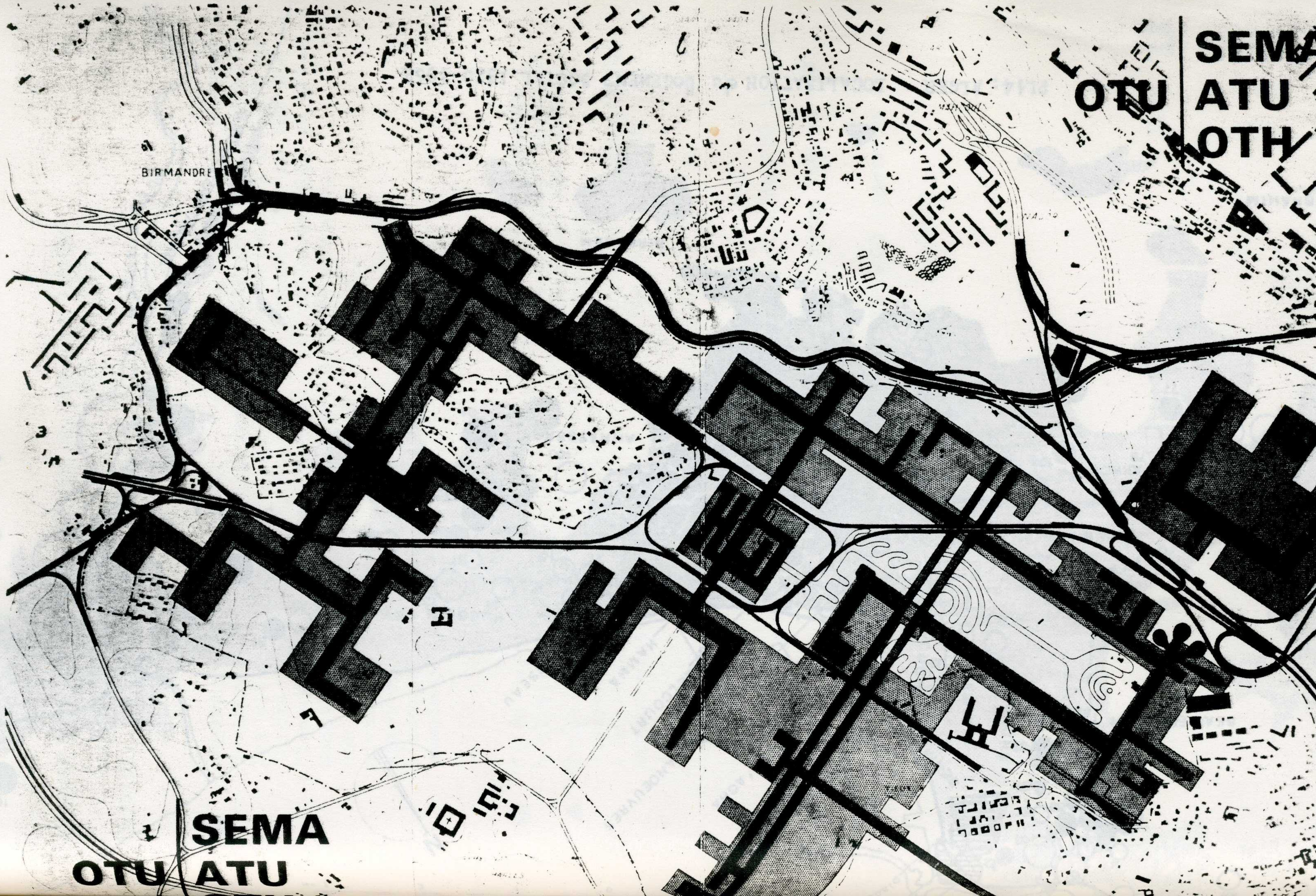
— programmes d'aménagement,
— enquêtes économiques, sociologiques, démographiques,
— études de fonctionnement et de trafic,
— plans directeurs d'urbanisme,
— plans d'urbanisme de détail,
— plans de structures,
— études de zones à urbaniser ou à rénover,
— plans et cahiers des charges de lotissements résidentiels ou de zones industrielles,
— règlements d'utilisation du sol et de construction,
— plans de masses...

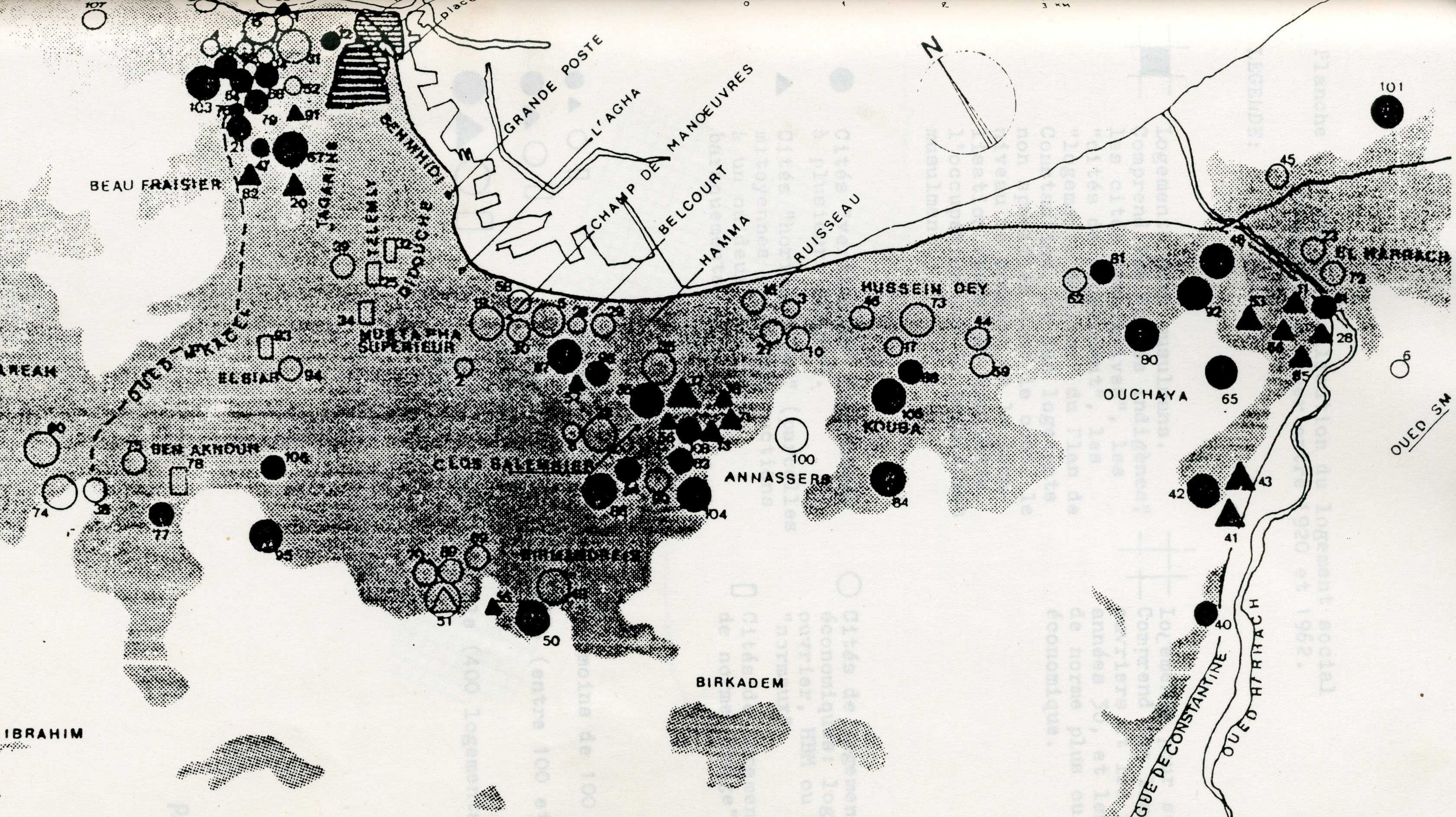
L'ATU peut se charger de toutes « consultations » d'urbanisme. Ces consultations, qui ne font pas double emploi avec les documents officiels, consistent à analyser, sous forme de rapport et d'album, les données d'un problème d'urbanisme et à en dégager des solutions.

L'OTU et l'ATU peuvent accepter des missions en France et hors de France.
Dans le cas de missions éloignées, les dirigeants de l'OTU et de l'ATU estiment que l'on peut conseiller et coopérer, mais non se substituer aux intéressés dans le soin de traiter leurs propres affaires : le rôle de l'OTU et de l'ATU étant de provoquer sur place, et avec des moyens locaux, la création d'ateliers d'urbanisme et de faire le départ, avec ces ateliers, entre les études à effectuer sur les lieux mêmes et celles pouvant être avantageusement traitées à Paris.

L'étude paie d'autant plus qu'est plus considérable le montant des intérêts qui sont en jeu. Elle est aussi un gain de temps, car l'un de ses objets est de réduire, pendant l'exécution, la marge de l'improvisation et du hasard.

20 bis Boulevard de la Bastille Paris 12
Nation 62-30 et 62-31


BIRMANDRE
OTU
SEMA
ATU
OTH
SEMA
OTU ATU



PL14: ALGER - LOCALISATION du LOGEMENT SOCIAL 1920-1962

Planche 4: Plan de localisation du logement social construit à Alger entre 1920 et 1962.

LEGENDE:

■ Logements pour musulmans. Comprend: les "cités indigènes", les cités "évolutives", les "cités de recasement", les "logements million" du Plan de Constantine, et des logements non spécifiés dont le coût, le niveau de confort et la localisation rendaient implicite l'occupation par la population musulmane.

⊞ Logements pour européens. Comprend les logements ouvriers et les HBM de années 30, et les HLM de norme plus ou moins économique.

● Cités "verticales" (immeubles à plusieurs étages).

▲ Cités "horizontales" (parcelles mitoyennes avec constructions à un ou deux niveaux ou baraquements).

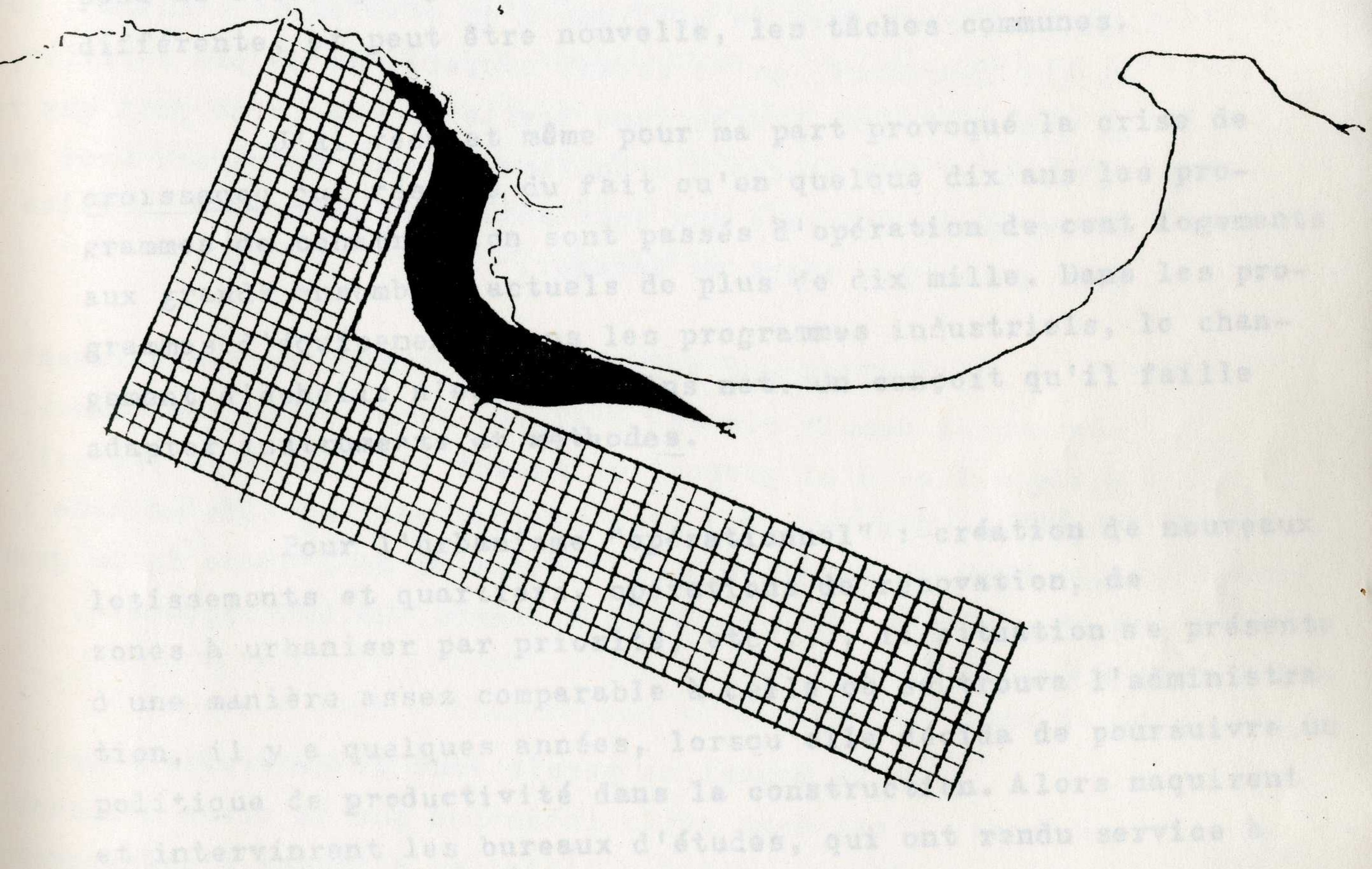
○ Cités de logements économiques: logement ouvrier, HBM ou HLM "normaux".

▯ Cités de logements HLM de norme "large".

●▲○▯ Cités de petite taille (moins de 100 logeme

●▲○▯ Cités de taille moyenne (entre 100 et 400 logements).

●▲○▯ Cités de grande taille (400 logements ou plus).



PL 15

Paris 7. 4. 61

e DALLOZ
d. de la Bastille
12ème

Je voudrais vous faire savoir que je vais prochainement quitter le Ministère de la Construction, dont j'ai dirigé le service d'architecture de 1948 à 1958. époque où il fallait à la fois reconstruire les villes françaises sinistrées et faire démarrer la construction. L'activité à laquelle je vais désormais me consacrer, avec les encouragements du Ministre, correspond au désir que j'ai depuis longtemps de servir de manière différente, et peut être nouvelle, les tâches communes.

J'ai vécu et même pour ma part provoqué la crise de croissance qui résulte du fait qu'en quelque dix ans les programmes de construction sont passés d'opération de cent logements aux grands ensembles actuels de plus de dix mille. Dans les programmes d'équipement, dans les programmes industriels, le changement d'échelle n'est pas moins net. On conçoit qu'il faille adapter instruments et méthodes.

Pour l'urbanisme "opérationnel" : création de nouveaux lotissements et quartiers, opérations de rénovation, de zones à urbaniser par priorité, etc ..., la situation se présente d'une manière assez comparable à celle où se trouva l'administration, il y a quelques années, lorsqu'elle décida de poursuivre une politique de productivité dans la construction. Alors naquirent et intervinrent les bureaux d'études, qui ont rendu service à

./.

l'administration, aux maîtres d'ouvrage, aux architectes, sans faire concurrence à ces derniers.

Il est devenu évident que la préparation des grandes opérations, que la définition serrée de leurs structures doivent être considérées comme des affaires sérieuses qui ne relèvent plus du dévouement, de la compétence, voire même du talent d'un homme seul, mais de l'intervention d'équipes organisées. Quand il s'agit d'investissements à de grandes échelles, il est devenu évident que l'intuition, si aiguisée soit-elle, ne saurait garantir que l'on ne basculera pas de quelques dizaines ou de quelques centaines de millions d'un côté ou de l'autre ; qu'il serait imprudent, qu'il serait coupable de ne pas vérifier, de ne pas chiffrer. L'urbanisme traité en rabais ne peut que rester illusoire. Les études d'urbanisme doivent se payer. Leur prix reste minime comparé aux substantielles économies qu'elles ont pour principal objet de dégager.

Tous ces principes, je les ai personnellement expérimentés depuis six ans à Alger, comme urbaniste conseil de cette ville. J'ai proposé un nouvel instrument de travail : l'atelier d'urbanisme. J'ai proposé une nouvelle méthode : celle des plans de structures. à l'occasion de l'étude de la grande opération des Annassers (400 hectares, 26.000 logements, 130.000 habitants).

Le moment me paraît venu de généraliser cette expérience. C'est dans cette intention que je viens d'accepter la présidence d'une société : l'Atelier d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (A.T.U.), ainsi que de créer et de diriger, comme le nom l'indique, un atelier spécialisé dans les tâches en question. Atelier de synthèse par la mise en forme, cet atelier pourra

./.

travailler, soit seul, soit en collaboration avec l'Omnium Technique de l'Urbanisme (O.T.U.), société constituée pour rassembler les puissants moyens, et de l'Omnium Technique d'habitation (O.T.H.), et de la Société d'Economie et de Mathématiques Appliquées (S.E.M.A.).

L'O.T.H., qui compte plusieurs centaines de collaborateurs, est compétent dans toutes les études d'équipements publics, de voiries et de réseaux, de génie civil. La S.E.M.A., qui fait appel à la collaboration d'environ 200 personnes, est compétente dans toutes les enquêtes et études sociologiques, démographiques et économiques.

Organisé pour mettre ses propres moyens ou les moyens du groupement à la disposition des collectivités publiques, des établissements publics, des sociétés nationales ou privées, des constructeurs, des architectes, l'A.T.U. peut se charger, en France et hors de France, de toutes enquêtes préalables à l'élaboration des programmes, études de plans directeurs, de règlements d'utilisation du sol et de construction, de plans de structures, de plans de masses.

Au moment de terminer cette lettre, je voudrais préciser les points suivants :

a) - Relations avec les architectes. - L'A.T.U. peut mettre à leur disposition un ensemble de moyens qui ne sont pas habituellement réunis dans leurs agences. Il peut fournir, en vue de la construction, le travail d'urbanisme. Il peut collaborer avec les architectes pour l'élaboration de ce travail. Dans les deux cas, point de concurrence.

./.

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE & D'URBANISME — EL HARRACH — BIBLIOTHEQUE

b) - Missions éloignées. - Je pense que l'on peut conseiller et coopérer, mais non se substituer aux intéressés dans le soin de traiter leurs propres affaires. Cela veut dire que l'A.T.U., lorsqu'il sera sollicité pour des tâches lointaines, s'efforcera de provoquer sur place, et avec des moyens locaux, la mise en place d'organisations capables de traiter localement les problèmes. Il enverra des missionnaires expérimentés qui feront le départ, avec les intéressés, entre les tâches à effectuer sur les lieux mêmes et de celles pouvant être avantageusement traitées à Paris.

Bref, un esprit international dans les formes organiques et d'administration, dans la composition des équipes techniques, doit animer et féconder le travail international d'aménagement et d'urbanisme.

Pierre D A L L O Z

P.S. L'A.T.U. peut se charger dès aujourd'hui de toutes tâches d'urbanisme.

A.T.U.
BIBLIOTHEQUE
Armoire 1942
Rayon 1994